

# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2021-2022

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS





# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2021-2022

**MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS**

## **Note aux lecteurs**

Le 20 octobre 2022, le premier ministre, M. François Legault, réorganisait le partage des responsabilités ministérielles relatives aux forêts, à la faune et aux parcs en les confiant à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts et au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Dans un contexte où ces responsabilités ont été attribuées au-delà de la portée du Rapport annuel de gestion 2021-2022 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, l'ensemble de ces résultats de ces domaines d'activités sont présentés dans ce rapport.

## **Rédaction**

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,  
de la Faune et des Parcs

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Pour renseignements complémentaires, vous devez vous adresser à :

Équipe du service à la clientèle – Renseignements généraux

Direction du développement socioéconomique et du service à la clientèle

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,  
de la Faune et des Parcs

880, chemin Sainte-Foy, RC 110

Québec (Québec), G1S 4X4

1 844 523-6738 (1 844 LAFORÊT)

[\[services.clientele@mffp.gouv.qc.ca\]](mailto:services.clientele@mffp.gouv.qc.ca)

[\[www.mffp.gouv.qc.ca\]](http://www.mffp.gouv.qc.ca)

La présente publication est accessible dans le site Web suivant :

[\[www.quebec.ca/gouv/ministere/forets-faune-parcs/publications/\]](http://www.quebec.ca/gouv/ministere/forets-faune-parcs/publications/).

Dépôt légal – Décembre 2022

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-92634-4 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-73818-3 (version imprimée – 1<sup>re</sup> édition)

ISBN : 978-2-550-92635-1 (version PDF)

ISBN : 978-2-550-73819-0 (version PDF – 1<sup>re</sup> édition)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2022

# MESSAGE DE LA MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



## **Madame Nathalie Roy**

Présidente de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous transmettre, pour dépôt à l'Assemblée nationale, le Rapport annuel de gestion 2021-2022 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Conformément aux modalités de la Loi sur l'administration publique, ce rapport rend compte des activités du Ministère et me permet, comme nouvelle ministre des Ressources naturelles et des Forêts, de prendre acte des enjeux sur lesquels j'entends porter mon attention. Bien que ma nomination soit récente, je tiens à souligner l'engagement et le professionnalisme que je constate depuis mon arrivée chez celles et ceux qui travaillent au sein du ministère.

Pour l'avenir, je souhaite collaborer étroitement avec les membres du personnel, notamment, pour renforcer l'apport essentiel des forêts à la lutte contre les changements climatiques par la captation de grandes quantités de carbone, en plus de fournir des produits remplaçant des matériaux dont la production émet de grandes quantités de gaz à effet de serre.

À terme, j'ai la conviction que nous contribuerons, ensemble, à la prospérité et à la qualité de vie des Québécois et des Québécoises par la conservation et la mise en valeur des forêts dans une perspective de gestion durable.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Original signé*

**Maité Blanchette Vézina**

Ministre des Ressources naturelles et des Forêts  
Québec, décembre 2022

# MESSAGE DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS



## **Madame Nathalie Roy**

Présidente de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec

Madame la Présidente,

Je dépose à votre attention le Rapport annuel de gestion 2021-2022 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, conformément à la Loi sur l'administration publique. Ce rapport fait état des résultats obtenus par le Ministère et de ses principales réalisations.

D'entrée de jeu, je me réjouis des nouvelles responsabilités qui me sont confiées à titre de ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. En effet, la faune et les parcs font partie de la culture et de la fierté québécoise depuis toujours et présentent une diversité inestimable d'écosystèmes et d'espèces qui méritent une attention constante.

Je suis fier d'être appuyé par un personnel dévoué à la concrétisation de nos engagements. En consultant ce rapport, vous serez à même de constater leur engagement quotidien permettant la réalisation de cette mission au bénéfice de l'ensemble des citoyens et des citoyennes du Québec.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*Original signé*  
**Benoit Charette**

Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs  
Québec, décembre 2022

# MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



## **Madame Maïté Blanchette Vézina**

Ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Madame la Ministre,

Je vous présente le Rapport annuel de gestion 2021-2022 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Je suis convaincue que la lecture de ce document suscitera votre intérêt, d'autant plus qu'il rend compte, avec justesse, des efforts constants déployés au quotidien.

Il relate également la diversité et la complémentarité des interventions du Ministère, notamment dans le domaine forestier, qui lui permettent d'exercer les responsabilités qui lui sont confiées.

À cet effet, le présent rapport rend compte des activités accomplies par le Ministère, soit de l'exercice 2021-2022, en conformité avec la Loi sur l'administration publique.

Il m'est impossible de passer sous silence la contribution et l'engagement du personnel pour assurer une gestion responsable des forêts. Source de professionnalisme et de passion, vous incarnez la fierté dans votre travail.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Original signé*

**Line Drouin**

Sous-ministre des Ressources naturelles et des Forêts  
Québec, décembre 2022

# MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS



## **Monsieur Benoit Charette**

Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Monsieur le Ministre,

Je vous achemine le Rapport annuel de gestion 2021-2022 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Au fil des pages, vous serez à même de constater l'ampleur des efforts déployés au cours de l'exercice 2021-2022 par le Ministère pour les domaines de la faune et des parcs dans le but d'assurer une gestion responsable des espèces fauniques et de la conservation de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec.

À la lumière de ces résultats, je tiens également à manifester ma reconnaissance à l'ensemble du personnel pour son travail et son dévouement. Les réalisations dont fait état le présent rapport reflètent l'engagement continu et les compétences exceptionnelles de tous.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Original signé*

**Marie-Josée Lizotte**

Sous-ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs  
Québec, décembre 2022

# TABLE DES MATIÈRES

---

|   |    |
|---|----|
| 1. L'ORGANISATION   | 5  |
| 1.1 Organisation en bref  | 5  |
| 1.2 Faits saillants   | 10 |
| 2. LES RÉSULTATS  | 19 |
| 2.1 Plan stratégique  | 19 |
| 2.2 Déclaration de services aux citoyens  | 43 |
| 3. LES RESSOURCES UTILISÉES   | 48 |
| 3.1 Utilisation des ressources humaines   | 48 |
| 3.2 Utilisation des ressources financières  | 51 |
| 3.3 Utilisation des ressources informationnelles  | 54 |
| 4. ANNEXES — AUTRES EXIGENCES   | 56 |
| 4.1 Gestion et contrôle des effectifs   | 56 |
| 4.2 Développement durable   | 57 |
| 4.3 Occupation et vitalité des territoires  | 65 |
| 4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics  | 66 |
| 4.5 Accès à l'égalité en emploi   | 68 |
| 4.6 Allègement réglementaire et administratif   | 73 |
| 4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels   | 76 |
| 4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration  | 77 |
| 4.9 Égalité entre les femmes et les hommes  | 79 |
| 4.10 Politique de financement des services publics  | 79 |
| 4.11 Gestion du Bureau de mise en marché des bois   | 80 |
| 4.12 Gestion du Programme de financement forestier<br>par La Financière agricole du Québec                      | 83 |
| 5. ANNEXES  | 84 |
| Annexe I – Revenus de tarification, coûts et degrés de financement atteints                                     | 84 |
| Annexe II – Occupation et vitalité des territoires – État d'avancement des réponses<br>aux priorités régionales | 86 |
| Annexe III - Organigramme au 31 mars 2022   | 94 |

# DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

---

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de notre responsabilité, laquelle porte sur la fiabilité des données qu'il contient et des contrôles afférents.

Les résultats et l'information contenus dans le Rapport annuel de gestion 2021-2022 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques du Ministère;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent des données exactes et fiables.

Nous déclarons que les données contenues dans le présent rapport ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2022.

*Original signé*

**Line Drouin**

Sous-ministre des Ressources naturelles et des Forêts

*Original signé*

**Alain Sénéchal**

Sous-ministre associé aux Forêts

*Original signé*

**Lucie Ste-Croix**

Sous-ministre associée aux Opérations régionales

*Original signé*

**Louis Pelletier**

Forestier en chef

Québec, décembre 2022

*Original signé*

**Marie-Josée Lizotte**

Sous-ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

*Original signé*

**Julie Bissonnette**

Sous-ministre adjointe à la Faune et aux Parcs

# RAPPORT DE LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE

## **Madame Line Drouin**

Sous-ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2021-2022 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2022.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégrité, de la fiabilité et de la divulgation de cette information incombe à la Direction du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible des résultats, des renseignements et des explications fournis ainsi que leur cohérence en nous basant sur les travaux réalisés au cours de notre examen.

Cet examen s'est inspiré des *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne* de l'Institut des auditeurs internes. Ainsi, les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à appliquer des procédures analytiques, à réviser des calculs et, finalement, à échanger sur certains éléments examinés. Ces travaux n'avaient pas pour but de vérifier les systèmes de compilation ni d'évaluer le contrôle interne. Par conséquent, cet examen ne constitue pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le présent rapport.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2021-2022 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de l'audit interne,

*Original signé*

**Caroline Marois**

Québec, décembre 2022

# LISTE DES ACRONYMES

---

|               |   |
|---------------|---|
| ARK           | Administration régionale Kativik  |
| BMMB          | Bureau de mise en marché des bois   |
| CAP           | Commission de l'administration publique   |
| CDD           | Commissaire au développement durable  |
| Cecobois      | Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois  |
| DSC           | Déclaration de services aux citoyens  |
| EEE           | Espèces exotiques envahissantes   |
| ETC           | Équivalent temps complet  |
| LCMVF         | Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune  |
| MEI           | Ministère de l'Économie et de l'Innovation  |
| MERIS         | Modèle d'évaluation de rentabilité des investissements sylvicoles   |
| MERN          | Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles   |
| MVE           | Minorité visible et ethnique  |
| OGZ           | Organismes gestionnaires de zecs  |
| PADD          | Plan d'action de développement durable  |
| PAGARA        | Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025                         |
| PDEIPH        | Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées                                 |
| PDRI          | Plan directeur en ressources informationnelles  |
| PEEOL         | Programme exceptionnel d'écoulement des bois feuillus de faible qualité des régions de l'Outaouais et des Laurentides |
| PIB           | Produit intérieur brut  |
| PICB          | Programme d'innovation en construction bois   |
| PMO           | Plan de mise en œuvre 2021-2026   |
| PPAQ          | Producteurs et productrices acéricoles du Québec  |
| SADF          | Stratégie d'aménagement durable des forêts  |
| Sépaq         | Société des établissements de plein air du Québec   |
| SGDD          | Stratégie gouvernementale de développement durable  |
| STNG          | Stratégie de transformation numérique gouvernementale   |
| Stratégie OVT | Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022                          |
| TLGIRT        | Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire  |
| TRF           | Tables régionales faune   |
| VGQ           | Vérificateur général du Québec  |
| Zecs          | Zones d'exploitation contrôlée  |

# 1. L'ORGANISATION

## 1.1 Organisation en bref

### Mission

Assurer, dans une perspective de gestion durable, la conservation et la mise en valeur des forêts, de la faune et des parcs nationaux pour contribuer à la prospérité et à la qualité de vie des Québécois.

### Vision

S'unir pour faire des forêts, de la faune et des parcs nationaux une fierté pour les citoyens.

### Valeurs

- Expertise : l'expertise nous caractérise.
- Créativité : la créativité nous anime.
- Collaboration : la collaboration nous rend plus efficaces.
- Respect : le respect nous guide.

## Structure organisationnelle

Le Ministère intervient dans les secteurs d'activité suivants : les forêts, la faune et les parcs. Pour mener à bien ses mandats sectoriels, il dispose d'une structure administrative qui reflète ces domaines d'activité. Il est composé du Secteur des forêts, du Secteur de la faune et des parcs, du Secteur des opérations régionales, du Bureau du forestier en chef, de la Direction du bureau du sous-ministre et du secrétariat ainsi que de la Direction générale des mandats stratégiques.

La Direction de l'audit interne, le Service de l'évaluation de programme et les directions relevant du secteur des services à la gestion, qui incluent la Direction générale des ressources financières et matérielles et de la gestion contractuelle, la Direction générale des ressources humaines ainsi que la Direction générale des ressources informationnelles du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), assument les services administratifs que requiert le Ministère.

De plus, le Ministère comprend une direction des affaires juridiques qui relève du ministère de la Justice et une direction des communications qui relève du ministère du Conseil exécutif. Ces directions assument les services requis en partageant ces derniers avec le MERN.

Le Ministère est également responsable du Fonds des ressources naturelles pour le volet Aménagement durable du territoire forestier.

Bien qu'il soit mentionné dans certaines sections du présent document, le Forestier en chef publie son propre rapport d'activités.

L'organigramme du Ministère est présenté à l'annexe III.

## Secteurs d'intervention

Pour chaque secteur d'activité, les principaux mandats sous la responsabilité du Ministère sont décrits brièvement ci-dessous. Il importe de noter que bon nombre d'activités soutiennent la concrétisation de ces mandats, notamment l'élaboration du cadre législatif et réglementaire ainsi que la conception et la mise en œuvre de politiques, de stratégies et d'outils liés aux domaines de responsabilité du Ministère.

## Forêts

- Assurer un aménagement durable des forêts publiques en privilégiant un aménagement écosystémique<sup>1</sup> inscrit dans une démarche régionalisée facilitant la participation des différents acteurs associés aux forêts.
- Acquérir, développer et diffuser des connaissances en matière d'aménagement et d'environnement forestiers, notamment par la réalisation d'inventaires forestiers et par l'accomplissement d'activités de recherche et d'analyse économiques, lesquelles contribueront à orienter les choix qui sont faits pour assurer l'aménagement durable des forêts et l'utilisation optimale du territoire forestier.
- Élaborer la planification des activités propres à l'aménagement forestier, en collaboration avec les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire et avec les tables opérationnelles.
- Veiller à l'exécution des travaux sylvicoles appropriés, et ce, pour maintenir la possibilité forestière et assurer un aménagement durable des forêts.
- Veiller au maintien et à l'amélioration de la santé à long terme des écosystèmes forestiers.
- Encadrer les activités de protection des forêts.
- Favoriser la mise en valeur des forêts privées.
- Assurer l'accès et la gestion de la ressource forestière par l'attribution des droits, la délivrance de permis et la vente aux enchères de bois.
- Optimiser l'attribution des bois en provenance des forêts du domaine de l'État.
- Favoriser la croissance et le développement de l'industrie des produits forestiers, au bénéfice des collectivités du Québec.
- Assurer des suivis et des contrôles à propos des interventions forestières en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier<sup>2</sup> et rendre compte des résultats.
- Contribuer à l'augmentation du rendement des forêts en assurant, avec efficacité, la production de semences et de plants forestiers améliorés.
- Assurer la coordination du mécanisme de mise aux enchères et des ventes sur le marché libre des bois ainsi que la détermination de la valeur marchande des bois et des autres produits forestiers du domaine de l'État dans le but de procéder à leur facturation et de percevoir les revenus de leur vente.

---

1. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *L'aménagement écosystémique : au cœur de la gestion des forêts*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/lamenagement-ecosystemique-au-coeur-de-la-gestion-des-forets/>].

2. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, [En ligne], [<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/A-18.1>].

## Faune

- Assurer la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats dans une perspective de développement durable.
- Protéger la faune et ses habitats en appliquant et en faisant respecter les lois et règlements grâce aux interventions des agents de protection de la faune répartis sur tout le territoire québécois et d'escouades spécialisées qui s'appuient sur les données d'un laboratoire d'expertise biolégale et sur un service des enquêtes.
- Acquérir et diffuser des connaissances sur la faune et ses habitats.
- Établir des orientations stratégiques et des objectifs, notamment sur le plan de la faune aquatique, de la faune terrestre et de l'avifaune, ainsi que sur celui de la biodiversité (écosystèmes, habitats, espèces, populations, espèces exotiques envahissantes et maladies de la faune).
- Appliquer les lois provinciales sous sa responsabilité ainsi que les lois fédérales et provinciales faisant l'objet d'une délégation en matière de protection de la faune et de ses habitats sur le territoire du Québec.
- Assurer, auprès des citoyens, la gestion de la vente des permis de pêche, de chasse et de piégeage, par l'intermédiaire de plus de 1 000 points de vente et de la plateforme de vente de permis en ligne Mon dossier chasse et pêche.
- Assurer la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats, notamment par l'intermédiaire de la réglementation, des plans de gestion, des plans d'action, de la délivrance des permis et de l'élaboration de politiques, de programmes et de partenariats.
- Assurer la conservation et le rétablissement des espèces fauniques en situation précaire, par la mise en place d'équipes de rétablissement, par la participation à la mise en œuvre de plans de rétablissement établis par ces mêmes équipes, par l'adoption de réglementations adéquates et par l'élaboration de partenariats avec les acteurs du milieu.
- Assurer la gestion de la pêche et des populations de poissons d'eau douce et migrateurs (anadromes et catadromes) dans les eaux intérieures de la province et dans les eaux à marée, en vertu d'une délégation de responsabilités du gouvernement du Canada.
- Assurer, de manière complémentaire avec le secteur privé, la production et la mise en œuvre d'ensemencements de conservation et de mise en valeur, ainsi que la production d'espèces ou de lignées qui requièrent des exigences particulières.
- Encadrer la gestion et les activités dans les territoires fauniques structurés.
- Assurer un contrôle des animaux importuns en milieu urbain et en périphérie, en vue de protéger les citoyens quant aux situations à risque.

## Parcs

- Assurer le respect de la mission de conservation et d'accessibilité des parcs nationaux.
- Planifier et développer le réseau des parcs nationaux québécois et encadrer leur gestion.
- Concevoir de nouveaux parcs nationaux et modifier les limites de certains parcs actuels.
- Assurer la mise en œuvre de la Politique sur les parcs ainsi que l'élaboration et la révision des plans directeurs.

## Clientèle et partenaires

La clientèle et les partenaires du Ministère sont variés et nombreux. Comme c'est le cas pour les activités du Ministère, ils se répartissent également dans toutes les régions administratives du Québec. Cette clientèle et ces partenaires comprennent, notamment, les groupes suivants :

- les citoyens;
- les entreprises de l'industrie des produits forestiers : secteurs du sciage, des pâtes et papiers et des bioproduits, des panneaux, de la bioénergie et des autres produits de deuxième et de troisième transformation du bois;
- les associations et les regroupements liés à l'industrie des produits forestiers et aux industries connexes;
- le Conseil de l'industrie forestière du Québec;
- les Producteurs et productrices acéricoles du Québec;
- les équipementiers;
- les utilisateurs de la forêt;
- les enchérisseurs;
- les syndicats et les offices de producteurs forestiers;
- la Fédération des producteurs forestiers du Québec;
- les groupements forestiers;
- l'organisme Groupements forestiers Québec;
- les coopératives forestières;
- la Fédération québécoise des coopératives forestières;
- l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec;
- l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec;
- La Financière agricole du Québec;
- le Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (Cecobois);
- les conseillers forestiers exerçant leurs activités en forêt privée;
- les entreprises et les associations de travailleurs sylvicoles;
- les villégiateurs, les chasseurs, les pêcheurs et les piégeurs;
- la Fédération québécoise des municipalités;
- l'Union des municipalités du Québec;
- les associations fauniques et récréatives, particulièrement :
  - Canards illimités,
  - la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs,
  - la Fédération québécoise pour le saumon atlantique,
  - la Fédération des pourvoiries du Québec,
  - la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec,
  - Zecs Québec;
- l'Association des aquaculteurs du Québec;
- la Société du Plan Nord;
- les nations, communautés et organisations autochtones;
- les municipalités régionales de comté et les municipalités;
- le Service canadien des forêts;
- les groupes environnementaux;
- les organismes de bassins versants;

- les ministères et les organismes;
- les établissements d'enseignement et de recherche et les centres collégiaux de transfert de technologie.

La Société des établissements de plein air du Québec et la Fondation de la faune du Québec sont également des partenaires importants pour le Ministère, tout en étant sous la responsabilité du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Enfin, le Ministère a également des déléguaires pour certains services sous sa responsabilité. Ces déléguaires sont, notamment :

- les agences régionales de mise en valeur des forêts privées;
- les bureaux d'enregistrement des producteurs forestiers;
- les gestionnaires de territoires fauniques structurés;
- les agents de vente de permis;
- les agents d'enregistrement de la faune;
- les conseils de bandes autochtones;
- les municipalités régionales de comté et les municipalités;
- la Société de protection des forêts contre le feu;
- la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies;
- Rexforêt.

## Chiffres clés

| Chiffre clé   | Description  |
|---------------|--|
| 2 629         | Effectif du Ministère  |
| 1 014,1 M\$   | Dépenses du Ministère  |
| 5,8 G\$       | Produit intérieur brut du secteur forestier en 2021  |
| 56 756        | Nombre d'emplois en 2021 dans le secteur de la foresterie, de l'exploitation forestière, des activités de soutien à la foresterie et de la fabrication de produits en bois et de papier          |
| 34,1 millions | Mètres cubes bruts toutes essences de possibilités forestières par année pour la période allant de 2018-2023, en ce qui concerne les forêts publiques, sans les territoires forestiers résiduels |
| 136,7 M\$     | Plants destinés, annuellement, au reboisement en forêts publique et privée   |
| 1 349 708     | Permis de chasse, de pêche et de piégeage délivrés   |
| 745           | Parcs nationaux (27) et territoires fauniques structurés, dont les réserves fauniques (21), les zones d'exploitation contrôlée (86), les pourvoiries (578) et les autres (33)                    |

## Autres chiffres clés du secteur faunique

| Chiffre clé            | Description  |
|------------------------|--|
| 946,2 M\$ <sup>3</sup> | Retombées économiques des activités fauniques  |
| 35 179                 | Candidats aux formations du Programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune lors de l'année 2021, soit l'initiation à la chasse à l'arme à feu (17 803), l'initiation à la chasse avec arc ou arbalète (16 410) et la formation de piégeage et gestion des animaux à fourrure (966) |

### 1.2 Faits saillants

#### Atteinte de la cible, à l'échelle provinciale, de la prévisibilité de la planification forestière liée à la récolte de bois

Comme il s'y était engagé au cours de l'automne 2018, le gouvernement du Québec a confirmé l'atteinte de l'objectif provincial qui consistait à améliorer la prévisibilité de la planification forestière en décembre 2021<sup>4,5</sup>. Celui-ci se traduit par une augmentation allant de 200 à 300 % de la réserve de secteurs de récolte devant être planifiés et harmonisés, soit l'équivalent de trois années à venir de besoins en volumes de bois des industriels forestiers. Cet engagement représente également une des mesures concrètes retenues pour améliorer, à court terme, l'environnement d'affaires du secteur forestier au moyen d'une révision ciblée du régime forestier<sup>6</sup>. Au nombre des avantages d'une amélioration de la prévisibilité forestière liée à la récolte de bois, il y a lieu de mentionner que :

- la cohabitation entre les activités de récolte et les autres activités se déroulant sur le même territoire sera facilitée, augmentant du même coup la marge de manœuvre pour leur prise en compte;
- l'anticipation sur les besoins des autres utilisateurs, dont ceux des communautés autochtones, sera accrue;
- la programmation des opérations de récolte et de transport sera optimisée, en favorisant, notamment, l'obtention d'un réseau routier efficace pour l'ensemble des utilisateurs;
- la flexibilité et la capacité de s'adapter aux marchés du secteur forestier seront améliorées.

3. Cette donnée est basée sur l'information la plus récente, soit celle de l'année 2018.

4. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Prévisibilité de l'approvisionnement forestier – Québec annonce l'atteinte de l'objectif provincial d'améliorer la planification forestière sur trois ans*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/previsibilite-de-lapprovisionnement-forestier-quebec-annonce-latteinte-de-lobjectif-provincial-dameliorer-la-planification-forestiere-sur-trois-ans-36632>].

5. Les résultats concernant cet engagement sont également présentés à l'indicateur 7 du Plan stratégique 2019-2023 à la page [31](#).

6. La mise en œuvre de la révision ciblée du régime forestier a fait l'objet d'un fait saillant à la page [11](#).

## Sanction de la Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives

Le projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives<sup>7</sup>, a fait l'objet de consultations particulières par la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale du Québec, du 13 au 15 avril 2021, puis d'une étude détaillée, du 25 mai au 10 juin 2021. Suivant ces travaux, ce projet de loi a été sanctionné, et il est entré en vigueur le 11 juin 2021.

La mise à jour de cette loi a pour but de moderniser différents aspects de celle-ci, notamment :

- en assurant une meilleure gouvernance des zones d'exploitation contrôlée (zecs), laquelle gouvernance doit refléter les attentes de la population quant à l'accès au territoire;
- en bonifiant le pouvoir des agents de protection de la faune relativement aux saisies, aux récoltes et à leurs interventions;
- en resserrant les amendes relatives aux différentes infractions en lien avec la faune, en ce qui a trait, par exemple, aux règles de garde et de confiscation;
- en reconnaissant les activités des conducteurs de chien de sang pour le bien-être animal et la récupération du gibier;
- en permettant divers allègements réglementaires et administratifs;
- en établissant des mesures à prendre en cas de préjudice grave envers la faune et son habitat;
- en mettant sur pied un fonds régionalisé pour recueillir les montants de compensation financière pour les habitats fauniques.

Ainsi, la Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives a notamment permis de doter le Québec d'une loi moderne et pertinente en matière de conservation et de protection de la faune et de ses habitats, de protéger la santé des populations humaines et animales en assurant une préservation du patrimoine faunique et d'accroître la capacité du Ministère à agir dans les situations de crise et de braconnage.

## Mise en œuvre de la révision ciblée du régime forestier

Engagé dans un processus d'amélioration continue, le Ministère annonçait, le 6 novembre 2020, la révision ciblée du régime forestier comprenant des mesures concrètes pour améliorer l'environnement d'affaires et la compétitivité des entreprises du secteur forestier<sup>8</sup>. Cette révision ciblée se déploie en 26 mesures qui ont pour but de bonifier la mise en œuvre du régime forestier et de soutenir l'industrie forestière. Il est déjà possible de dégager des éléments positifs au sujet de cette révision, puisqu'au 31 mars 2022, 17 mesures étaient entièrement mises en œuvre et 9 autres, en voie de l'être.

---

7. PUBLICATIONS DU QUÉBEC, *Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives*, [En ligne], [<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2021C24F.PDF>].

8. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *En réponse aux demandes de l'industrie forestière – Québec présente une révision ciblée du régime forestier*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/en-reponse-aux-demandes-de-lindustrie-forestiere-quebec-presente-une-revision-ciblee-du-regime-forestier>].

Le Ministère a donc répondu à plusieurs demandes de l'industrie forestière qui, notamment, ont permis :

- de réviser les mécanismes de mise en marché des bois, entre autres en établissant une cible d'adjudication élevée et de diminuer la charge financière des enchérisseurs;
- d'optimiser les processus de planification forestière par l'atteinte, à l'échelle provinciale, d'une réserve de secteurs de récolte représentant 300 % des besoins annuels en volume de bois au profit des bénéficiaires de droits forestiers<sup>9</sup>, de même que par la simplification des processus de planification;
- d'améliorer l'environnement d'affaires de l'industrie forestière en offrant, notamment, davantage de stabilité et de flexibilité dans la gestion des volumes de bois;
- de réviser le Règlement sur la méthode d'évaluation de la redevance annuelle et sur la méthode et la fréquence d'évaluation de la valeur marchande des bois sur pied achetés par les bénéficiaires en application de leur garantie d'approvisionnement<sup>10</sup> en vue de permettre le remboursement de la redevance à payer dans des cas où des volumes n'ont pu être récoltés pour des raisons indépendantes de la volonté des bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement;
- de simplifier considérablement l'environnement d'affaires des producteurs forestiers sur terres privées, notamment dans le domaine fiscal.

## Plan de mise en œuvre 2021-2026 de la Politique d'intégration du bois dans la construction

Le 16 décembre 2020, le gouvernement du Québec annonçait la Politique d'intégration du bois dans la construction<sup>11</sup> (ci-dessous nommée Politique). Celle-ci présente les objectifs orientés vers l'accroissement de l'utilisation du bois dans la construction pour favoriser le développement durable de toutes les régions du Québec et réduire l'empreinte carbone des bâtiments. Pour concrétiser ces objectifs, le gouvernement du Québec annonçait, le 4 février 2022, qu'il consacrerait 54,6 M\$ au Plan de mise en œuvre 2021-2026 (PMO 2021-2026) de la Politique<sup>12</sup>.

Le PMO 2021-2026 de la Politique compte 18 mesures pour assurer l'intégration optimale du bois dans les bâtiments et ouvrages de génie civil publics, parapublics et privés. Il couvre le secteur de la construction résidentielle et non résidentielle. Les mesures sont réparties selon les cinq axes suivants :

- Engagement gouvernemental à l'exemplarité;
- Réglementation;
- Recherche et innovation;
- Formation et soutien technique;
- Rayonnement.

---

9. L'atteinte de la cible, à l'échelle provinciale, de la prévisibilité de la planification forestière liée à la récolte de bois a fait l'objet d'un fait saillant à la page 10.

10. L'ÉGIS QUÉBEC, *Règlement sur la méthode d'évaluation de la redevance annuelle et sur la méthode et la fréquence d'évaluation de la valeur marchande des bois sur pied achetés par les bénéficiaires en application de leur garantie d'approvisionnement*, [En ligne], [<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/A-18.1.%20r.%206>].

11. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Politique d'intégration du bois dans la construction*, [En ligne], [[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/politiques/PO\\_Construction\\_bois\\_MFFP.pdf?1608213707](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/politiques/PO_Construction_bois_MFFP.pdf?1608213707)].

12. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Politique d'intégration du bois dans la construction – Plan de mise en œuvre 2021-2026*, [En ligne], [[https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PL\\_MiseOeuvre\\_PIBC.pdf](https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PL_MiseOeuvre_PIBC.pdf)].

Le gouvernement du Québec dynamise ainsi l'industrie québécoise des produits forestiers et contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur de la construction, tout en favorisant le bien-être des occupants. Les retombées pourront se traduire, notamment, par :

- un accroissement de la formation des professionnels et des technologues de la construction;
- l'ouverture de nouveaux marchés;
- la création et la consolidation d'emplois au Québec;
- l'accélération de la construction en bois de bâtiments et d'ouvrages de génie civil publics, parapublics et privés financés par le gouvernement du Québec.

Parmi les mesures-phares, soulignons la mise en place du Programme d'innovation en construction bois<sup>13</sup> (PICB), doté d'un budget à hauteur de 15,7 M\$ jusqu'au 31 mars 2024. Entre autres choses, le PICB permet de soutenir non seulement la conception de bâtiments ou d'ouvrages de génie civil en bois comportant une innovation, mais aussi la mise en place de vitrines technologiques démontrant la faisabilité d'une nouveauté en lien avec l'utilisation du bois.

## Prix de l'accessibilité aux données ouvertes pour la carte interactive *Forêt ouverte*

Lors du Sommet canadien des données ouvertes<sup>14</sup>, tenu les 15 et 16 septembre 2021, le Ministère a reçu le Prix de l'accessibilité aux données ouvertes pour sa carte interactive *Forêt ouverte*<sup>15,16</sup>. Ce prestigieux honneur a été remis dans le contexte des Prix canadiens pour les données ouvertes qui récompensent les réalisations en matière d'accessibilité, d'innovation, de démocratie, d'impact et de qualité des données. Par son format libre, sa facilité d'utilisation, la qualité et la pertinence des données diffusées, *Forêt ouverte* permet de démocratiser les données géographiques au profit des clients en géomatique.

Ce prix reconnaît tout le travail accompli depuis plus de six ans, alors que voyait le jour, en 2016, la première carte interactive des données écoforestières. Depuis, le Ministère a investi beaucoup d'efforts pour diffuser gratuitement des données liées à la forêt et pour rendre cette carte interactive conviviale et accessible.

Ce succès témoigne de la qualité et de la rigueur du travail accompli, en plus de l'excellente collaboration au sein du Ministère pour alimenter la carte interactive *Forêt ouverte* en données forestières, territoriales et fauniques.

---

13. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Programme d'innovation en construction bois*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/transformation-du-bois/programme-innovation-construction-bois/>].

14. SOMMET CANADIEN DES DONNÉES OUVERTES, *Page d'accueil*, [En ligne], [<https://www.sommetcanadiendesdonneesouvertes.ca>].

15. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Guichet Forêt ouverte*, [En ligne], [<https://www.foretoouverte.gouv.qc.ca>].

16. Les résultats à propos du pourcentage de l'augmentation du nombre de visiteurs de la carte interactive *Forêt ouverte* sont présentés dans l'indicateur 13 du Plan stratégique 2019-2023 à la page [38](#).

## Consultation publique sur un projet de stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques

Le Ministère a organisé une consultation publique (du 12 octobre 2021 au 12 décembre 2021) ainsi que des consultations autochtones (du 12 octobre 2021 au 14 janvier 2022) à l'égard d'un projet de stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques<sup>17</sup>. Le document de consultation s'articulait autour des quatre axes suivants, qui se déclinaient en douze objectifs :

- des connaissances approfondies sur les effets des changements climatiques;
- une gestion renforcée du risque lié aux perturbations naturelles;
- le maintien de la capacité productive des forêts et des bénéfices qui y sont associés;
- un accès maintenu au territoire.

Il était souhaité d'obtenir l'avis des participants sur, notamment :

- les connaissances à approfondir, les éléments à considérer dans la réflexion et les pistes d'amélioration pour les quatre axes de travail, les objectifs et les actions associées;
- leur intérêt à participer au déploiement de la future stratégie;
- le suivi des résultats;
- le contenu en général de la future stratégie.

Lors de ces consultations, le Ministère a reçu 123 commentaires, dont 40 mémoires et 83 formulaires en ligne. Dans l'ensemble, les participants ont accueilli favorablement le projet de stratégie, comme l'illustrent les données suivantes :

- plus de 80 % des participants ayant répondu au formulaire en ligne considèrent que, dans leur ensemble, les objectifs et les actions proposés sont pertinents;
- plus de 75 % des participants ayant répondu au formulaire en ligne estiment que les objectifs proposés dans les axes du projet de stratégie permettront d'améliorer les connaissances liées aux changements climatiques sur les forêts.

La majorité des participants a également exprimé le désir de prendre activement part à la mise en œuvre et au suivi de la future stratégie étant donné les répercussions potentiellement importantes des changements climatiques sur l'ensemble de ceux-ci.

## Renouvellement du Programme exceptionnel d'écoulement des bois feuillus de faible qualité des régions de l'Outaouais et des Laurentides

Depuis l'automne 2019, plusieurs solutions structurantes ont été à l'étude ou mises en œuvre dans le but de maintenir, à court terme, la structure industrielle des régions de l'Outaouais et des Laurentides, à la suite de l'arrêt, en 2019, des activités de l'usine de l'entreprise Fortress Specialty Cellulose inc., pour une période

---

17. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Consultation publique sur la Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/consultation-publique-strategie-adaptation-gestion-amenagement-forets-changements-climatiques>].

indéterminée. Puisque certaines de ces solutions structurantes n'entraîneront des effets qu'à moyen et long terme, une solution à court terme était toujours requise. C'est dans ce contexte que le Programme exceptionnel d'écoulement des bois feuillus de faible qualité des régions de l'Outaouais et des Laurentides<sup>18</sup> (PEEOL) a été mis en place en 2020-2021, en vue d'offrir une aide au transport des bois feuillus de faible qualité pour qu'ils soient transformés.

Le PEEOL a été renouvelé pour les exercices 2021-2022 et 2022-2023<sup>19</sup> et il poursuit les objectifs suivants :

- permettre, de façon exceptionnelle, l'écoulement des volumes de bois feuillus de faible qualité issus des forêts publiques et privées des régions de l'Outaouais et des Laurentides;
- augmenter l'approvisionnement des utilisateurs se situant à l'extérieur des régions de l'Outaouais et des Laurentides en volumes de bois feuillus de faible qualité issus de la récolte et de l'aménagement des forêts publiques et privées de ces régions dans le but de maintenir la récolte et la transformation de bois de qualité déroulage et sciage.

Le PEEOL a permis d'assurer un débouché pour les bois feuillus de faible qualité issus des récoltes. De plus, cette aide a favorisé le respect des stratégies d'aménagement prévues dans les plans d'aménagement forestier intégré et contribuera à maintenir les possibilités forestières.

## Réalisation d'un audit de performance sur le mesurage des bois récoltés dans les forêts du domaine de l'État

Dans l'objectif de valider la robustesse de son système de mesurage, le Ministère a entrepris la réalisation d'un audit de performance en ce qui concerne ses activités de mesurage des bois récoltés dans les forêts du domaine de l'État. L'objectif de cet audit de performance consistait à évaluer les principaux processus et contrôles mis en place pour s'assurer que les volumes récoltés sont mesurés et facturés équitablement, en totalité et à leur juste valeur marchande, en conformité avec le cadre normatif. L'audit de performance avait également pour but de confirmer que les différents outils qui encadrent le mesurage des bois soient bien conçus et appliqués correctement.

Le rapport final de cet audit de performance a été déposé au Ministère le 14 décembre 2021<sup>20</sup>. La principale constatation laisse entendre que rien n'a été relevé qui pourrait porter à croire qu'il existe des écarts significatifs quant aux volumes de bois récoltés, mesurés et facturés, et ce, en conformité avec le cadre normatif. En plus de présenter des constatations, un certain nombre de recommandations visant l'amélioration des processus actuels ont été formulées. Le Ministère a repris l'ensemble de ces recommandations d'amélioration dans son plan d'action<sup>21</sup> ayant pour objectif d'optimiser le processus de mesurage des bois en fonction d'un échéancier défini pour chaque recommandation.

---

18. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Programme exceptionnel d'écoulement des bois feuillus de faible qualité des régions de l'Outaouais et des Laurentides*, [En ligne], [<https://bmmb.gouv.qc.ca/publications-et-reglements/valeur-des-traitements-sylvicoles/peeol/>].

19. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Plus de 14 M\$ pour les activités de récolte – Québec renouvelle pour deux ans le Programme exceptionnel d'écoulement des bois feuillus de faible qualité des régions de l'Outaouais et des Laurentides*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/plus-de-14-m-pour-les-activites-de-recolte-quebec-renouvelle-pour-deux-ans-le-programme-exceptionnel-decoulement-des-bois-feuillus-de-faible-qualite-des-regions-de-loutaouais-et-des-laurentides-36065>].

20. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Rapport d'audit de performance – Activités de mesurage des bois récoltés dans les forêts du domaine de l'État*, [En ligne], [[https://bmmb.gouv.qc.ca/media/68468/mnp\\_rapport\\_final\\_14122021.pdf](https://bmmb.gouv.qc.ca/media/68468/mnp_rapport_final_14122021.pdf)].

21. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Plan d'action – Audit de performance portant sur les activités de mesurage des bois récoltés dans les forêts du domaine de l'État*, [En ligne], [[https://bmmb.gouv.qc.ca/media/68465/napperonplanactionmesurage\\_bmmb.pdf](https://bmmb.gouv.qc.ca/media/68465/napperonplanactionmesurage_bmmb.pdf)].

## Signature, par le gouvernement du Québec et les Algonquins de Lac-Barrière, d'une entente de collaboration portant sur la gestion des ressources

En décembre 2021, le gouvernement du Québec et les Algonquins de Lac-Barrière ont signé l'Entente de mise en œuvre des recommandations conjointes de 2006 présentées par les représentants spéciaux en conformité avec l'entente trilatérale de 1991 et l'entente bilatérale de 1998<sup>22</sup> (ci-dessous nommée Entente). Celle-ci concerne la relation des Algonquins de Lac-Barrière en matière de gestion des ressources renouvelables, forestières et fauniques, ainsi qu'au sujet des bénéfices économiques qui en découlent.

L'Entente est de nature administrative et elle s'applique pour une période de dix ans. Son objectif principal est le développement conjoint d'un modèle d'optimisation des opérations forestières. Le but est d'assurer un équilibre entre les objectifs liés à l'approvisionnement en matière ligneuse et d'autres objectifs inclus dans les plans d'aménagement. Elle a également pour but la conciliation des besoins culturels des Algonquins de Lac-Barrière et la disponibilité en bois et en habitats fauniques.

Des mesures transitoires seront mises en place jusqu'à ce que le modèle soit développé. Ces mesures prévoient, notamment, que le gouvernement du Québec aura accès à la récolte forestière sur environ 75 % de la superficie du territoire de l'Entente. En plus d'assurer une protection supplémentaire du territoire, l'accès à la ressource forestière et la prévisibilité à court terme seront favorisés. Advenant l'impossibilité de développer le modèle dans un délai d'un an, les mesures transitoires s'appliqueront pour toute la durée de l'Entente.

L'Entente prévoit aussi la mise sur pied de deux structures permanentes, soit un bureau des ressources renouvelables et un comité paritaire de gestion Québec – Algonquins de Lac-Barrière. Elle prévoit également un partage des revenus sous la forme d'une subvention d'aide au développement économique de 1,5 M\$ par année. Le versement de cette subvention annuelle est prévu pour une période de cinq ans, renouvelable sous réserve de discussions entre les parties.

## Mise en ligne de la nouvelle plateforme de vente de permis en ligne Mon dossier chasse et pêche

Depuis le 30 juin 2021, le Ministère offre, au moyen de la plateforme de vente de permis en ligne Mon dossier chasse et pêche<sup>23</sup>, des services regroupés aux adeptes d'activités fauniques. En effet, il est maintenant possible à la clientèle de se procurer en ligne les permis de chasse et de pêche ne requérant pas de coupon de transport. En utilisant ce nouvel outil, la clientèle peut également :

- ajouter son numéro de certificat;
- associer son numéro d'autorisation d'initiation à la chasse;
- consulter ses permis actifs et les télécharger;
- voir son historique d'achat en ligne et ses factures;

---

22. MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF, *Entente de mise en œuvre des recommandations conjointes de 2006 présentées par les représentants spéciaux en conformité avec l'entente trilatérale de 1991 et l'entente bilatérale de 1998*, [En ligne], [[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/conseil-executif/publications-adm/srpni/administratives/ententes/Algonquins/Lac-Rapide-barriere/2021-12-08-Entente\\_Algonquins\\_Lac-Barriere.pdf?1666969312](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/conseil-executif/publications-adm/srpni/administratives/ententes/Algonquins/Lac-Rapide-barriere/2021-12-08-Entente_Algonquins_Lac-Barriere.pdf?1666969312)].

23. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Mon dossier chasse et pêche*, [En ligne], [<https://mondossierchassepeche.gouv.qc.ca>].

- trouver les stations d'enregistrement de gibier et les agents de vente de permis autorisés;
- naviguer dans la carte des zones de pêche et de chasse;
- consulter la réglementation en vigueur pour être au fait des nouveautés.

Le Ministère prend ainsi le virage numérique attendu par la clientèle<sup>24</sup>. Précisons que le réseau d'agents de vente est toujours maintenu en toute complémentarité, notamment pour la vente de permis requérant un coupon de transport et pour assurer un service de proximité pour les adeptes.

## Lancement de la Stratégie de mise en valeur du patrimoine faunique et naturel 2021-2026

Au cours des dernières années, les Québécois se sont tournés davantage vers les régions du Québec et ont redécouvert tout ce que son territoire, sa nature et sa faune pouvaient leur offrir. Cet engouement a soulevé de nombreux enjeux liés à l'accès à ces territoires, notamment au regard de la nécessité de se doter d'infrastructures de qualité et d'en assurer la conformité pour la conservation et la protection de l'environnement.

La Stratégie de mise en valeur du patrimoine faunique et naturel 2021-2026<sup>25</sup> a donc été déployée pour encourager les citoyens à pratiquer des activités récréatives en milieu naturel par la découverte des territoires que vise cette stratégie. Celle-ci s'articule autour de trois orientations :

- 1- faire connaître les territoires voués à la pratique d'activités récréatives en milieu naturel;
- 2- aménager les territoires selon les meilleures pratiques connues;
- 3- soutenir l'innovation.

En plus de renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté des citoyens à l'égard de la nature du vaste territoire du Québec, cette stratégie s'appuie sur les principes de développement durable. Celle-ci réitère les rôles environnementaux, sociaux et économiques par la mise en valeur du patrimoine faunique et naturel du Québec.

## Opérations réalisées par la Protection de la faune du Québec

La Protection de la faune du Québec a pour mission d'assurer la conformité et la pérennité des activités fauniques, ainsi que la protection de la biodiversité en appliquant des lois et règlements et en sensibilisant la population aux meilleures pratiques au bénéfice de la collectivité. La mise en œuvre de cette mission se concrétise, notamment, par l'accomplissement de plusieurs opérations sur le terrain. À titre d'exemple, voici deux opérations d'envergure accomplies au cours de l'exercice 2021-2022 :

- l'opération poisson-nageur tenue au mois de septembre 2021. Cette opération a permis de procéder à l'interpellation de 17 personnes, à 11 perquisitions et à la saisie de 45 bars rayés dans les secteurs de Chandler et de Saint-Georges-de-Malbaie. L'ensemble de ces saisies ont été remises à un organisme communautaire de cette région;
- l'opération Roulette ayant eu lieu au début du mois de décembre 2021. La Protection de la faune du Québec est intervenue auprès d'une trentaine d'individus de Saint-Jean-sur-Richelieu s'adonnant à la vente et à l'achat illégal de poissons, principalement des perchaudes. Plusieurs

24. La mise en ligne de la nouvelle plateforme de vente de permis en ligne Mon dossier chasse et pêche est également citée parmi les services numériques déployés dans le cadre de l'indicateur 17 du Plan stratégique 2019-2023 à la page 42.

25. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Stratégie de mise en valeur du patrimoine faunique et naturel 2021-2026*, [En ligne], [[https://mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/STR\\_patrimoine\\_faunique\\_MFFP.pdf](https://mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/STR_patrimoine_faunique_MFFP.pdf)].

des personnes visées s'exposent à des poursuites judiciaires pouvant totaliser plus de 100 k\$ d'amendes pour avoir vendu ou acheté illégalement environ 400 livres de filets de poisson.

## Annnonce d'une mesure de soutien de 24,6 M\$ pour le développement et la croissance des pourvoiries

Le 19 avril 2021, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs annonçait une aide financière de 24,6 M\$ dans le but de mettre en place un plan pour soutenir les pourvoiries du Québec<sup>26</sup>. L'objectif de cette mesure consiste à soutenir la consolidation des infrastructures et la croissance des activités des pourvoiries du Québec dans une perspective de développement durable. Celle-ci permettra également :

- de servir de levier financier pour permettre des investissements dans le développement du réseau des pourvoiries;
- de générer des retombées économiques dans plusieurs localités du Québec;
- de consolider des emplois réguliers ou saisonniers et d'en créer de nouveaux dans l'ensemble des régions du Québec.

Tous les pourvoyeurs qui sont titulaires d'un permis valide sont admissibles à cette mesure, dont la mise en place, débutée en 2021-2022, se déroulera jusqu'en 2023-2024. Elle comporte les deux volets suivants :

- l'amélioration et la construction d'infrastructures d'accueil et d'hébergement à des fins de pourvoirie, en vue d'adapter l'offre aux besoins d'une nouvelle clientèle exigeante et désireuse de vivre des expériences uniques. Le plan pourra également soutenir la mise à niveau des installations en favorisant la transition vers les énergies renouvelables et une meilleure gestion des eaux usées et des matières résiduelles;
- l'adaptation, la diversification et l'amélioration de l'offre d'activités et de services, non seulement pour pallier le contexte particulier de la pandémie de COVID-19, mais également pour élargir l'offre de manière structurée et efficace en vue d'augmenter l'achalandage.

---

26. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Plan de soutien aux pourvoyeurs – Le gouvernement du Québec alloue près de 25 M\$ pour le développement et la croissance des pourvoiries*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/plan-de-soutien-aux-pourvoyeurs-le-gouvernement-du-quebec-alloue-pres-de-25-m-pour-le-developpement-et-la-croissance-des-pourvoiries-30563>].

## 2. LES RÉSULTATS

### 2.1 Plan stratégique

#### Rappel à propos du plan stratégique

C'est en s'appuyant sur son rendement des dernières années que, le 4 décembre 2019, le Ministère déposait, à l'Assemblée nationale, le Plan stratégique 2019-2023. Le dépôt de ce document important constitue une occasion renouvelée de poursuivre le travail de gestion durable des forêts, de la faune et des parcs, appuyé d'une vision actualisée des enjeux que doit affronter l'ensemble des domaines d'activités du Ministère. Ce plan stratégique s'articule autour de quatre grandes orientations :

- contribuer au développement économique des secteurs forestier et faunique;
- assurer la contribution des secteurs forestier et faunique à la qualité de l'environnement;
- miser sur une communication centrée sur les citoyens;
- miser sur l'engagement et la créativité.

#### Mise à jour de certaines cibles du Plan stratégique 2019-2023, en janvier 2021

La COVID-19 bouleverse l'environnement dans lequel le Ministère doit évoluer. Frappés par les mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19, les secteurs forestier et faunique ont dû continuer à s'adapter pour demeurer efficaces et contribuer à la relance économique du Québec. Ainsi, le Ministère a entrepris la mise à jour des cibles, en janvier 2021, pour les cinq indicateurs suivants du Plan stratégique 2019-2023, dans le but de s'adapter à ce nouvel environnement, tout en conservant l'ambition des actions visant l'atteinte des objectifs fixés<sup>27</sup>.

#### Mise à jour de certaines cibles du Plan stratégique 2019-2023 – Janvier 2021

| Indicateur  | Cible 2019-2020 | Cible 2020-2021 | Cible 2021-2022 | Cible 2022-2023 | Justification  |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--|
| 10. Taux de la réglementation faunique simplifiée | 5 %             | 10 %<br>7 %     | 20 %<br>15 %    | 30 %<br>20 %    | Compte tenu des conséquences de la pandémie de COVID-19, les dossiers réglementaires en lien avec la relance économique ou favorisant des mesures d'assouplissement pour les administrés sont traités en priorité plutôt que les dossiers liés à la simplification de la réglementation faunique ne répondant pas à ces objectifs. |

27. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Plan stratégique 2019-2023 – Édition révisée – Janvier 2021*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/plan-strategique/PS-MFFP-2019-2023.pdf>].

| Indicateur  | Cible 2019-2020                        | Cible 2020-2021   | Cible 2021-2022                     | Cible 2022-2023 | Justification   |
|---|--|---|-------------------------------------|-----------------|---|
| 12. Pourcentage de la population jointe par des initiatives de sensibilisation ayant amélioré ses connaissances à l'égard de l'utilisation de la forêt et de la faune | Réalisation d'un sondage               | Déploiement des initiatives<br>Réalisation d'un sondage | 15 %<br>Déploiement des initiatives | 20 %<br>15 %    | Le Ministère avait planifié la réalisation du sondage au cours du mois de mars 2020. Le contexte dans lequel se déroule un sondage est gage de son succès. Pour cette raison, au début de la pandémie de COVID-19, il était plus opportun de ne pas l'effectuer dans un contexte où l'attention était portée, en totalité, sur la crise sanitaire vécue au Québec.<br><br>En conséquence, l'atteinte des cibles de cet indicateur a été reportée d'une année. |
| 14. Taux d'avancement de l'élaboration de la politique ministérielle en matière de relations avec les nations et les communautés autochtones                          | 15 %                                   | 35 %<br>25 %  | 70 %<br>65 %                        | 100 %           | La consultation préliminaire des communautés autochtones relative à la politique ministérielle a été retardée en raison des mesures de confinement liées à la pandémie de COVID-19. En conséquence, la rédaction du projet de politique n'a pas pu débuter comme il avait été prévu.  |
| 15. Pourcentage d'augmentation cumulative de la satisfaction des acteurs à l'égard des mécanismes de participation  | Détermination du degré de satisfaction | 2 %<br>Détermination du degré de satisfaction           | 5 %<br>2 %                          | 10 %<br>5 %     | Le fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire ainsi que des tables régionales de la faune a subi un ralentissement en raison des conséquences de la pandémie de COVID-19.<br><br>L'atteinte des cibles de cet indicateur a été reportée d'une année.   |
| 17. Nombre de services à la clientèle dont les informations deviennent disponibles en mode numérique  | -<br>1 service                         | 1 service<br>-  | -                                   | 2 services      | Dans un contexte où le Ministère a, une année à l'avance, atteint la cible de cet indicateur prévue en 2020-2021, celle-ci a été devancée en 2019-2020.   |

## Résultats relatifs au plan stratégique

### Sommaire des résultats 2021-2022 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

#### Orientation 1 : Contribuer au développement économique des secteurs forestier et faunique

| Objectifs  | Indicateurs  | Cibles 2021-2022  | Résultats 2021-2022   | Page               |
|--|--|---|---|--------------------|
| 1.1 Stimuler l'innovation dans le secteur forestier                | 1. Taux de productivité par heure travaillée   | 58,2 \$/heure   | 47,9 \$/heure   | <a href="#">24</a> |
|  | 2. Proportion de l'aide financière accordée par le Ministère par rapport à l'investissement des promoteurs et des partenaires pour des projets industriels innovants | 1:5.3   | 1:6.1   | <a href="#">25</a> |
| 1.2 Accroître les retombées économiques dans les régions du Québec | 3. Volume total de bois récolté sur le territoire forestier  | 29,5 Mm <sup>3</sup>  | 27,6 Mm <sup>3</sup> (donnée provisoire)                          | <a href="#">26</a> |
|  | 4. Valeur des biens et services générée au PIB par le secteur forestier  | 6,7 G\$   | 5,8 G\$   | <a href="#">28</a> |
|  | 5. Valeur des biens et services générée au PIB par le secteur faunique   | Établissement de la valeur des activités d'observation de la faune en liberté | Valeur établie des activités d'observation de la faune en liberté | <a href="#">29</a> |
|  | 6. Pourcentage d'augmentation cumulative du nombre de nouveaux adeptes de chasse et de piégeage  | 3 %   | 4,6 %   | <a href="#">30</a> |
|  | 7. Pourcentage de prévisibilité de la planification forestière liée à la récolte de bois   | 300 %<br>(au 31 décembre 2021)  | 330 %<br>(au 31 décembre 2021)                                    | <a href="#">31</a> |

## Orientation 2 : Assurer la contribution des secteurs forestier et faunique à la qualité de l'environnement

| Objectifs  | Indicateurs  | Cibles 2021-2022 | Résultats 2021-2022 | Page               |
|--|--|------------------|---------------------|--------------------|
| 2.1 Bonifier l'apport des forêts pour atténuer les changements climatiques | 8. Taux d'utilisation du bois dans la construction non résidentielle de quatre étages et moins au Québec                               | 32 %             | 34 %                | <a href="#">32</a> |
|  | 9. Nombre d'hectares en travaux sylvicoles supplémentaires ayant pour but de séquestrer du carbone en forêt dans les régions du Québec | 15 000           | 17 430              | <a href="#">34</a> |
| 2.2 Consolider l'encadrement de la gestion de la faune et des parcs        | 10. Taux de la réglementation faunique simplifiée  | 15 %             | 17,7 %              | <a href="#">35</a> |
|  | 11. Proportion de plans directeurs publiés pour les parcs nationaux  | 4 sur 8          | 4 sur 8             | <a href="#">35</a> |

## Orientation 3 : Miser sur une communication centrée sur les citoyens

| Objectifs   | Indicateurs   | Cibles 2021-2022            | Résultats 2021-2022   | Page               |
|---|---|-----------------------------|-----------------------|--------------------|
| 3.1 Favoriser une meilleure perception des forêts et de la faune                                | 12. Pourcentage de la population rejointe par des initiatives de sensibilisation ayant amélioré ses connaissances à l'égard de l'utilisation de la forêt et de la faune | Déploiement des initiatives | Initiatives déployées | <a href="#">37</a> |
|   | 13. Pourcentage de l'augmentation du nombre de visiteurs du guichet <i>Forêt ouverte</i>  | 75 %                        | 654 %                 | <a href="#">38</a> |
| 3.2 Faire évoluer la participation des parties prenantes à la gestion des forêts et de la faune | 14. Taux d'avancement de l'élaboration de la politique ministérielle en matière de relations avec les nations et les communautés autochtones                            | 65 %                        | 65 %                  | <a href="#">39</a> |
|   | 15. Pourcentage d'augmentation cumulative de la satisfaction des acteurs à l'égard des mécanismes de participation  | 2 %                         | -1,7 %                | <a href="#">40</a> |

#### Orientation 4 : Miser sur l'engagement et la créativité

| Objectifs                              | Indicateurs  | Cibles 2021-2022            | Résultats 2021-2022                              | Page               |
|--|--|-----------------------------|--|--------------------|
| 4.1 Implanter des approches novatrices | 16. Taux de satisfaction à l'égard de l'expérience-employé   | Mise en œuvre de l'approche | Mise en œuvre poursuivie                         | <a href="#">41</a> |
|  | 17. Nombre de services à la clientèle dont les informations deviennent disponibles en mode numérique | -                           | 21 services au total, (16 services en 2021-2022) | <a href="#">42</a> |

## Résultats détaillés 2021-2022 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

### ENJEU 1 : DES RESSOURCES FORESTIÈRES ET FAUNIQUES GÉRÉES DE MANIÈRE DURABLE

#### Orientation 1 : Contribuer au développement économique des secteurs forestier et faunique

##### OBJECTIF 1.1 : STIMULER L'INNOVATION DANS LE SECTEUR FORESTIER

**Contexte lié à l'objectif :** L'avenir de l'industrie des produits forestiers dépend grandement de la capacité de celle-ci à innover ainsi qu'à mettre au point des produits, des activités et des technologies qui devront satisfaire à de nouveaux besoins du marché. Plus que jamais, le Québec doit miser sur l'innovation ainsi que sur la recherche de solutions d'affaires vertes et responsables dans le but de diversifier ce secteur qui occupe une place importante dans l'économie du Québec et de ses régions. L'innovation, notamment par l'automatisation et la robotisation, est également une solution au manque de main-d'œuvre, un élément récurrent des projets d'investissement présentés dans les dernières années.

Pour appuyer les entreprises dans leurs efforts, le Ministère souhaite accélérer cette transition et propulser cet important secteur d'activité économique en soutenant des projets innovateurs. Par le Programme Innovation Bois<sup>28</sup>, le Ministère appuie des projets innovants, tout en favorisant la diversification de l'approvisionnement des usines et en encourageant la transformation des bois de qualité inférieure. Ces projets sont issus de tous les secteurs de l'industrie manufacturière des produits forestiers, soit les pâtes, les papiers et les bioproduits, les panneaux, le sciage, la construction en bois et la bioénergie.

28. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Programme Innovation Bois*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/transformation-du-bois/programme-innovation-bois/>].

## Indicateur 1 : Taux de productivité par heure travaillée

(**Mesure de départ** : 51,3 \$/heure [moyenne calculée pour la période allant de 2012 à 2016]; 49,8 \$/heure [résultat obtenu pour l'exercice 2018-2019])

|                  | 2019-2020   | 2020-2021   | 2021-2022                           | 2022-2023     |
|------------------|---|---|-------------------------------------|---------------|
| <b>Cibles</b>    | 52,4 \$/heure                                     | 55,6 \$/heure                                     | 58,2 \$/heure                       | 60,4 \$/heure |
| <b>Résultats</b> | 48,8 \$/heure <sup>29</sup><br>Cible non atteinte | 51,0 \$/heure <sup>30</sup><br>Cible non atteinte | 47,9 \$/heure<br>Cible non atteinte | -             |

### Explication des résultats obtenus en 2021-2022

Le taux de productivité par heure travaillée présente la valeur ajoutée réelle des biens et services générés par rapport à chaque heure travaillée dans le secteur forestier québécois. Pour l'exercice 2021-2022, le taux de productivité par heure travaillée s'établissait à 47,9 \$/heure. Ce taux enregistrait une diminution de 6,1 % par rapport à l'exercice 2020-2021 puisque la hausse de 10,7 % du nombre d'heures travaillées a eu un effet plus significatif que la majoration de 4 % de la valeur ajoutée. Cette situation a d'ailleurs été observée pour toutes les composantes du secteur forestier lors de l'exercice 2021-2022.

#### Fabrication du papier

La fabrication du papier affiche le taux le plus élevé en matière de productivité par heure travaillée. Pour l'exercice 2021-2022, elle enregistrait un taux de 63,3 \$/heure, soit une baisse de 5,1 % par rapport aux résultats de l'exercice 2020-2021. Cette diminution est attribuable, principalement, à la diminution des revenus générés par les entreprises de deuxième transformation du papier (par exemple, carton d'emballage, papier hygiénique). Quant au segment associé à la première transformation du papier (par exemple, pâte, papier journal, papier d'impression commerciale), son rendement est demeuré comparable, et ce, malgré le recul constant de la demande mondiale pour ce type de produit.

#### Fabrication de produits du bois

Pour la fabrication de produits du bois, le taux de productivité par heure travaillée a diminué de 6,5 % entre les exercices 2020-2021 et 2021-2022 pour atteindre 37,7 \$/heure, son plus faible rendement depuis les onze dernières années. L'an dernier, l'accroissement de la demande nord-américaine pour les matériaux de construction en bois en provenance du Québec de même que la majoration des indices de prix ont eu un effet positif au Québec sur les revenus des fabricants de produits en bois. Toutefois, la performance financière des fabricants de produits en bois a été atténuée par la hausse du coût unitaire de la main-d'œuvre, ce qui entraîne une diminution globale du taux de productivité.

#### Foresterie, exploitation forestière et activité de soutien à la foresterie

La foresterie, l'exploitation forestière et les activités de soutien à la foresterie présentaient un taux de productivité par heure travaillée de 50,6 \$/heure pour l'exercice 2021-2022, soit une diminution de 2,2 % par rapport aux résultats de l'exercice 2020-2021. Ce rendement était attribuable à une augmentation des heures travaillées (+15,5 %) supérieure à celle de la valeur ajoutée (+13 %).

29. Il s'agit de la valeur indiquée dans le Rapport annuel de gestion 2019-2020 et celui de 2020-2021 révisée par Statistique Canada.

30. Il s'agit de la valeur indiquée dans le Rapport annuel de gestion 2020-2021 révisée par Statistique Canada.

Les contraintes économiques, qui se sont installées au cours de la pandémie de COVID-19, risquent de se prolonger au cours de l'exercice 2022-2023. Ainsi, le rendement global du taux de productivité par heure travaillée dépendra des efforts de l'ensemble du secteur forestier à s'ajuster, par exemple, à l'égard des augmentations salariales découlant de la rareté de la main-d'œuvre et des pressions inflationnistes, de l'augmentation des coûts de transport provenant des problèmes de logistique et de la hausse du prix de certains intrants de production. Néanmoins, la majoration prévue des indices de prix des matériaux de construction en bois et de certains produits issus des papetières demeurera favorable à l'accroissement de la valeur ajoutée du secteur forestier.

**Indicateur 2 :** Proportion de l'aide financière accordée par le Ministère par rapport à l'investissement des promoteurs et des partenaires pour des projets industriels innovants

(Mesure de départ : 1 :5.3 [2018-2019])

|                  | 2019-2020               | 2020-2021               | 2021-2022               | 2022-2023 |
|------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-----------|
| <b>Cibles</b>    | 1:5.3                   | 1:5.3                   | 1:5.3                   | 1:6       |
| <b>Résultats</b> | 1:7.9<br>Cible atteinte | 1:7.1<br>Cible atteinte | 1:6.1<br>Cible atteinte | -         |

### Explication des résultats obtenus en 2021-2022

Le Programme Innovation Bois<sup>31</sup> facilite la réalisation de projets qui améliorent la compétitivité de l'industrie québécoise des produits forestiers. La contribution du gouvernement du Québec sert de levier important pour permettre de générer des investissements stratégiques de la part de l'industrie.

Doté d'une enveloppe budgétaire de 150 M\$ jusqu'au 31 mars 2024, le Discours sur le budget 2021-2022<sup>32</sup> est venu bonifier l'enveloppe de 15 M\$.

Les subventions accordées, à même ce programme, dans la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2022, lesquelles totalisent 93,9 M\$, ont généré des investissements de plus de 662,7 M\$ de la part des promoteurs et des partenaires, pour un total de 117 projets acceptés. À partir de l'exercice 2019-2020, la méthode de calcul de cet effet de levier est cumulative. Ce dernier représente la proportion de l'aide financière accordée par le Ministère par rapport à l'investissement des promoteurs et partenaires pour des projets industriels innovants, ce qui contribue ainsi à atteindre des résultats à hauteur de 1:6.1.

Parmi les projets de grande envergure mentionnés dans le Programme Innovation Bois et qui ont contribué aux résultats de l'exercice 2021-2022, citons, en exemple, le projet de modernisation de la scierie Carrier et Bégin inc., qui comprenait, notamment, l'installation du premier écorceur à ouverture variable au Canada. Générant des investissements de près de 35 M\$, le projet est situé dans la région de la Chaudière-Appalaches. Il permettra d'optimiser l'écorçage en raison d'une vitesse de rotation très élevée et variable des bras d'écorçage et de leur positionnement préalable. De plus, cet équipement permettra d'améliorer la qualité de l'écorçage

31. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Programme Innovation Bois*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/transformation-du-bois/programme-innovation-bois/>].

32. MINISTÈRE DES FINANCES, *Discours sur le budget 2021-2022, Un Québec résilient et confiant, plan budgétaire*, [En ligne], [[http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2021-2022/fr/documents/PlanBudgetaire\\_2122.pdf](http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2021-2022/fr/documents/PlanBudgetaire_2122.pdf)].

des billes en minimisant l'arrachement de la fibre, tout en retirant le maximum d'écorce. La modernisation du complexe de sciage permettra d'augmenter la capacité de production et des ventes, d'améliorer la rentabilité, d'assurer à long terme la compétitivité de l'entreprise et de diversifier son approvisionnement en permettant la transformation de bois de plus faible diamètre.

## OBJECTIF 1.2 : ACCROÎTRE LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DANS LES RÉGIONS DU QUÉBEC

**Contexte lié à l'objectif :** Au Québec, les secteurs forestier et faunique constituent des piliers économiques importants en raison de leur contribution considérable, qui s'élève à plusieurs milliards de dollars, au produit intérieur brut (PIB), et à cause de l'emploi de plusieurs dizaines de milliers de travailleurs. En plus d'être un véritable moteur pour l'économie québécoise, ces secteurs d'activité sont des vecteurs importants de développement pour plusieurs régions du Québec. À titre d'exemple, il a été déterminé que l'ensemble de l'industrie forestière constitue une force économique importante pour 152 municipalités québécoises, puisque ce secteur d'activité y regroupe 10 % et plus de la totalité des emplois<sup>33</sup>.

Dans ce contexte, le Ministère continuera d'agir pour que ces industries progressent, tout en demeurant compétitives et créatrices de richesse au bénéfice des citoyens du Québec et de ses régions.

**Indicateur 3 :** Volume total de bois récolté sur le territoire forestier

**(Mesure de départ :** 28,3 Mm<sup>3</sup> [récolte moyenne annuelle de la période allant de 2013 à 2018 en forêt publique et de l'année 2018 en forêt privée])

|                  | 2019-2020                                  | 2020-2021  | 2021-2022   | 2022-2023            |
|------------------|--|--|---|----------------------|
| <b>Cibles</b>    | 28,5 Mm <sup>3</sup>                       | 29,0 Mm <sup>3</sup>                                     | 29,5 Mm <sup>3</sup>  | 30,3 Mm <sup>3</sup> |
| <b>Résultats</b> | 27,4 Mm <sup>3</sup><br>Cible non atteinte | 27,5 Mm <sup>3</sup> <sup>34</sup><br>Cible non atteinte | 27,6 Mm <sup>3</sup> (donnée provisoire <sup>35</sup> )<br>Cible non atteinte | -                    |

### Explication des résultats obtenus en 2021-2022

Le volume total de bois récolté en 2021-2022 est de 27,6 Mm<sup>3</sup>. Plus précisément :

- en forêt publique, le volume total récolté est de 20,9 Mm<sup>3</sup> sur une base provisoire<sup>36</sup>. Ces résultats représentent une légère diminution, soit 0,4 Mm<sup>3</sup>, par rapport à l'exercice précédent

33. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Importance du secteur forestier dans le développement économique des municipalités et des régions du Québec*, [En ligne], [[https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Etude\\_municipalites\\_2019.pdf](https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Etude_municipalites_2019.pdf)].

34. Ce résultat a été révisé puisqu'une donnée provisoire était présentée dans le Rapport annuel de gestion 2020-2021.

35. Cette information est une donnée provisoire puisque les volumes finaux récoltés en 2021-2022 seront connus en novembre 2022. Il importe de noter que le Ministère a permis le report de la facturation des volumes de bois récoltés dans la forêt publique pour l'exercice 2021-2022 dans le but d'alléger le fardeau financier des entreprises dans le contexte lié à la pandémie de COVID-19.

36. Ces résultats tiennent compte de tous les volumes récoltés autant sur unité d'aménagement que sur territoire forestier résiduel dont la gestion est déléguée. Cela inclut les volumes récoltés dans le cadre des garanties d'approvisionnement, les volumes de bois vendus de façon ponctuelle en cours d'année, y compris les volumes non récoltés de la période quinquennale précédente, les volumes récoltés dans le cadre des permis de récolte aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois, les volumes récoltés sur le marché libre des bois ainsi que les volumes provenant des ententes de délégation de gestion, des conventions de gestion territoriales, des forêts de proximité, des forêts d'enseignement et de recherche et des terres de catégorie 1b. Dans ces résultats, le volume de matière ligneuse non utilisée et abandonnée sur les parterres de récolte n'est pas comptabilisé puisque ces parterres n'approvisionnent pas les usines de transformation du bois.

dont le résultat était de 21,3 Mm<sup>3</sup>. Sur le territoire forestier public, les travaux de récolte ont pu être exécutés malgré le contexte de la pandémie de COVID-19, notamment par l'attribution d'un soutien financier pour favoriser la sécurité des travaux sylvicoles effectués sur les unités d'aménagement;

- en ce qui concerne la forêt privée, le résultat est de 6,7 Mm<sup>3</sup>, soit une augmentation de 0,5 Mm<sup>3</sup> par rapport à celui de l'exercice 2020-2021. La hausse de ce résultat peut s'expliquer par :
  - l'aide financière et technique fournie aux producteurs forestiers par le Ministère pour les activités d'aménagement forestier durable dans les forêts privées dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées<sup>37</sup>, doté d'un budget annuel de 28,5 M\$,
  - l'ajout d'un budget de 59,5 M\$, réparti sur cinq exercices, en vue de mobiliser les propriétaires forestiers pour la récolte de bois, de lutter contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette et de faire contribuer les boisés privés à la lutte contre les changements climatiques,
  - la contribution d'un budget additionnel de 7,8 M\$ attribué aux agences forestières dans le cadre du Programme 2 milliards d'arbres<sup>38</sup>, volet démarrage hâtif 2021,
  - la simplification de l'environnement d'affaires des producteurs forestiers par l'adoption d'une mesure fiscale permettant le remboursement de 85 % de leurs taxes foncières<sup>39</sup>.

Enfin, les conditions du marché du bois d'œuvre résineux ont été très favorables lors de l'exercice 2021-2022 pour la forêt autant publique que privée. À ce sujet, les indices de prix ont atteint un record historique en mai 2021, alors que l'indice Pribec a dépassé 1 855 \$ canadiens par mille pieds mesure de planche (CA/mpmp). Une autre performance exceptionnelle est également constatée en mars 2022, puisque l'indice Pribec s'élevait à 1 616 \$ CA/mpmp.

Les actions prévues dans la Stratégie nationale de production de bois<sup>40</sup> et les stratégies régionales de production de bois contribueront à l'atteinte de la cible de l'exercice subséquent. Certains moyens sont déjà mis en place à cette fin, notamment l'aide financière qu'offrent le Programme d'investissement en aménagement forestier et le nouveau Programme de remboursement des coûts pour des activités d'aménagement forestier sur des chemins multiusages<sup>41</sup>.

37. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/proprietaires-forets-privees/aide-financiere/programme-mise-en-valeur>].

38. GOUVERNEMENT DU CANADA, *Programme 2 milliards d'arbres*, [En ligne], [<https://www.canada.ca/fr/campagne/2-milliards-arbres/programme-2-milliards-darbres.html>].

39. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/proprietaires-forets-privees/aide-financiere/remboursement-taxes-foncieres>].

40. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Stratégie nationale de production de bois*, [En ligne], [[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/strategies/STR\\_production\\_bois\\_MFFP.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/strategies/STR_production_bois_MFFP.pdf)].

41. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Programme de remboursement des coûts pour des activités d'aménagement forestier sur des chemins multiusages*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/services-entreprises-et-organismes/ponts-et-chemins-en-milieu-forestier/>].

#### Indicateur 4 : Valeur des biens et services générée au PIB par le secteur forestier

(Mesure de départ : 6,1 G\$ [Moyenne allant de 2012 à 2016]; 6,3 G\$ [2018-2019])

|                  | 2019-2020                                   | 2020-2021                     | 2021-2022                     | 2022-2023 |
|------------------|---|-------------------------------|-------------------------------|-----------|
| <b>Cibles</b>    | 6,6 G\$                                     | 6,7 G\$                       | 6,7 G\$                       | 6,9 G\$   |
| <b>Résultats</b> | 5,9 G\$ <sup>42</sup><br>Cible non atteinte | 5,6 G\$<br>Cible non atteinte | 5,8 G\$<br>Cible non atteinte | -         |

#### Explication des résultats obtenus en 2021-2022

La valeur des biens et services générée au produit intérieur brut (PIB) du secteur forestier québécois s'élevait à 5,8 G\$ pour l'exercice 2021-2022. Elle enregistrait une augmentation de 3,8 % par rapport à l'exercice 2020-2021. Cette contribution du secteur forestier québécois au PIB se décline en trois catégories, soit la fabrication de produits en bois; la foresterie, l'exploitation forestière et l'activité de soutien à la foresterie; ainsi que la fabrication du papier.

##### *Fabrication de produits du bois*

La fabrication de produits du bois a retrouvé un niveau comparable à celui observé en 2019, soit avant la pandémie de COVID-19. La valeur de son PIB a augmenté de 6,7 % dans la période allant de 2020 à 2021, soit l'équivalent de 141 M\$, pour atteindre 2,2 G\$. Le rendement exceptionnel des mises en chantier, l'an dernier, au Canada et aux États-Unis, combiné à la bonne tenue des projets de rénovation domiciliaire et de projets non résidentiels, a contribué à accroître la demande pour ce type de produits. De plus, les prix historiques élevés du bois d'œuvre résineux en 2021-2022, de même que ceux des matériaux de placage et de contreplaqués, se sont révélés favorables à l'accroissement des revenus générés par la vente de ceux-ci sur le marché canadien et sur le marché international.

##### *Foresterie, exploitation forestière et activité de soutien à la foresterie*

L'amélioration des perspectives économiques à l'égard de la production des produits du bois s'est également reflétée positivement, en 2021, dans le domaine de la foresterie, de l'exploitation forestière et des activités de soutien à la foresterie. Ce segment du secteur forestier a vu son PIB augmenter de 10,7 % par rapport aux résultats de l'année 2020, soit l'équivalent d'une hausse de 135,3 M\$ pour atteindre 1,4 G\$.

##### *Fabrication du papier*

Quant à la fabrication du papier, son PIB a connu une diminution de 2,8 % en 2021 par rapport aux résultats de l'année 2020, pour atteindre 2,2 G\$. La baisse des revenus est survenue du côté des entreprises de deuxième transformation du papier (carton d'emballage, papier hygiénique, etc.). Quant aux entreprises de première transformation du papier (pâte, papier journal et papier d'impression commerciale), leur contribution au PIB est demeurée comparable à celle de 2020.

42. Il s'agit de la valeur indiquée dans le Rapport annuel de gestion 2019-2020 révisée par Statistique Canada.

L'évolution de la valeur ajoutée provenant du secteur forestier, représentée par son PIB, devrait s'ajuster au cours de la période 2022-2023 dans un contexte d'incertitude à l'égard de la performance économique nord-américaine et des contraintes découlant du conflit entre la Russie et l'Ukraine. La poursuite du déclin de la demande mondiale pour le papier journal, combinée à un ralentissement temporaire de la construction et de la rénovation résidentielle, pourrait également modérer l'accroissement de la valeur ajoutée du secteur forestier. Cependant, le maintien des indices de prix des matériaux de construction en bois et de certains produits issus des papetières à un niveau encore élevé devrait compenser les effets de ces dernières contraintes.

**Indicateur 5 :** Valeur des biens et services générée au PIB par le secteur faunique

(Mesure de départ : 946,2 M\$<sup>43</sup> provenant des activités de chasse, de pêche et de piégeage en 2018)

|                  | 2019-2020                         | 2020-2021                            | 2021-2022   | 2022-2023 |
|------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|---|-----------|
| <b>Cibles</b>    | Amorce des travaux                | Poursuite des travaux                | Établissement de la valeur des activités d'observation de la faune en liberté       | 1,0 G\$   |
| <b>Résultats</b> | Travaux amorcés<br>Cible atteinte | Travaux poursuivis<br>Cible atteinte | Valeur établie des activités d'observation de la faune en liberté<br>Cible atteinte | -         |

**Explication des résultats obtenus en 2021-2022**

Le Ministère a mené les quatre enquêtes nécessaires à l'établissement de la valeur des biens et services générée au PIB par le secteur faunique. Il s'agit de :

- l'enquête sur la chasse au Québec en 2021;
- l'enquête sur la pêche sportive au Québec en 2021;
- l'enquête sur le piégeage au Québec en 2021;
- l'enquête sur les activités d'observation de la faune en liberté au Québec en 2021.

Dans le but de disposer des résultats sur le même exercice financier des quatre enquêtes citées précédemment, le Ministère a harmonisé leur réalisation pour que, dans leur ensemble, elles se concrétisent sur la base de l'année 2021. Au total, près de 33 000 chasseurs, pêcheurs et piégeurs ainsi que 1 000 adeptes de l'observation de la faune ont été invités à répondre à ces sondages.

Rappelons qu'en ce qui concerne les retombées économiques des activités fauniques ayant trait au PIB aux prix du marché, l'information la plus récente est évaluée à 946,2 M\$, soit 459,2 M\$ provenant des activités de chasse, 473,4 M\$ provenant des activités de pêche et 13,6 M\$ provenant des activités de piégeage<sup>44</sup>. Il importe de noter

43. La mesure de départ a évolué de 945,0 M\$ à 946,2 M\$, à la suite d'une réévaluation de la valeur des biens et services générée en 2018 au PIB par le secteur faunique. Cette information diffère donc de celle présentée dans le Plan stratégique 2019-2023 – Édition révisée – Janvier 2021.

44. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Retombées économiques des activités de chasse, de pêche et de piégeage au Québec*, [En ligne], [[https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Retombees\\_economiques\\_CPP\\_Quebec\\_2018.pdf](https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Retombees_economiques_CPP_Quebec_2018.pdf)].

que cette contribution au PIB québécois a été engendrée par des dépenses courantes et par des biens durables de plus de 1,6 G\$ effectués par les adeptes des activités de chasse, de pêche et de piégeage.

**Indicateur 6 :** Pourcentage d’augmentation cumulative du nombre de nouveaux adeptes de chasse et de piégeage<sup>45</sup>

(Mesure de départ : ne s’applique pas)

|                  | 2019-2020                                  | 2020-2021                                   | 2021-2022               | 2022-2023 |
|------------------|--|---|-------------------------|-----------|
| <b>Cibles</b>    | 1 %  | 2 %   | 3 %                     | 4 %       |
| <b>Résultats</b> | -7,0 % <sup>46</sup><br>Cible non atteinte | -14,8 % <sup>47</sup><br>Cible non atteinte | 4,6 %<br>Cible atteinte | -         |

### Explication des résultats obtenus en 2021-2022

Le recrutement de nouveaux adeptes de la chasse et du piégeage a connu un important rebond lors de l’exercice 2021-2022. En effet, malgré les défis liés au vieillissement de la population québécoise, une augmentation de 4,6 % est constatée comparativement à l’exercice de référence de 2018-2019. Ces résultats positifs sont une première depuis le début du suivi de cet indicateur dans le cadre du Plan stratégique 2019-2023. La capacité à suivre les formations à distance du Programme-cadre d’éducation en sécurité et en conservation de la faune et l’engouement actuel pour les activités extérieures au Québec ont contribué à cette excellente performance.

Dans l’objectif de soutenir la clientèle de la relève, la deuxième édition de la fin de semaine de la relève à la chasse au cerf de Virginie a été organisée par le Ministère, au cours de l’automne 2021, édition à laquelle plus de 1 600 chasseurs de la relève ont participé. De ce nombre, 71 % étaient âgés de 12 à 17 ans et près de 30 % des participants venaient de la clientèle féminine. Cette activité permet de favoriser le transfert de connaissances des chasseurs expérimentés vers une relève motivée prête à être formée.

45. La méthode utilisée pour cet indicateur a été ajustée pour en simplifier le calcul et la compréhension. L’indicateur s’attarde maintenant uniquement au recrutement de la dernière année complète sans mesurer la rétention sur trois ans.

46. Ce résultat a été ajusté en fonction du changement méthodologique de cet indicateur tel que cela a été expliqué dans la référence précédente.

47. *Ibid.*

**Indicateur 7 :** Pourcentage de prévisibilité de la planification forestière liée à la récolte de bois

(Mesure de départ : ne s'applique pas)

|           | 2019-2020               | 2020-2021               | 2021-2022   | 2022-2023 |
|-----------|-------------------------|-------------------------|---|-----------|
| Cibles    | 200 %                   | 200 %                   | 300 %<br>(au<br>31 décembre 2021)                   | 300 %     |
| Résultats | 253 %<br>Cible atteinte | 314 %<br>Cible atteinte | 330 %<br>(au<br>31 décembre 2021)<br>Cible atteinte | -         |

### Explication des résultats obtenus en 2021-2022

Le 1<sup>er</sup> décembre 2021, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs annonçait l'atteinte de l'objectif qui consistait à améliorer la prévisibilité de la planification forestière au Québec<sup>48</sup>. Rappelons que cet engagement d'atteindre la cible de 300 % des besoins en volume de bois s'inscrit dans le mandat de la révision ciblée du régime forestier<sup>49</sup> et qu'il permet ainsi de favoriser la compétitivité des entreprises de ce secteur d'activité. Il permet de fournir une réserve de secteurs d'intervention prescrits et harmonisés équivalant à trois années de récolte des besoins annuels des détenteurs de droits en volume.

Bien que cette cible ait été atteinte, même dépassée, à l'échelle provinciale, l'opération demeure complexe pour certaines régions. Cela s'explique, notamment, par le temps nécessaire à la mise en place de mesures d'harmonisation avec les tiers et les communautés autochtones, par la pénurie de main-d'œuvre et par l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui obligent les équipes à revoir la planification forestière sur une base récurrente. Les efforts du Ministère se poursuivent dans le but de maintenir cet engagement pour l'ensemble des régions du Québec.

## Orientation 2 : Assurer la contribution des secteurs forestier et faunique à la qualité de l'environnement

### OBJECTIF 2.1 : BONIFIER L'APPORT DES FORÊTS POUR ATTÉNUER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

**Contexte lié à l'objectif :** Puisque les arbres en croissance captent du carbone atmosphérique, la séquestration de ce carbone en forêt et dans les produits du bois peut avoir un effet d'atténuation. En effet, les actions ayant pour but de retirer davantage de carbone de l'atmosphère contribuent à contrer les changements climatiques. L'augmentation de la productivité de la forêt et le stockage du carbone dans les produits du bois ne constituent qu'une partie du potentiel d'atténuation des changements climatiques. Lorsque le bois est utilisé comme substitut à d'autres matériaux dont la production requiert de grandes quantités d'énergie ou qui ont été fabriqués avec des

48. L'atteinte de la cible, à l'échelle provinciale, de la prévisibilité de la planification forestière liée à la récolte de bois a fait l'objet d'un fait saillant à la page 10.

49. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Révision ciblée du régime forestier – Pour favoriser la compétitivité des entreprises du secteur forestier*, [En ligne], [[https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PL-mesures\\_detaillees-revision-regime-forestier.pdf](https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PL-mesures_detaillees-revision-regime-forestier.pdf)].

ressources non renouvelables, les émissions découlant de la fabrication de ceux-ci sont évitées. Dans ce contexte, le Ministère entend encourager l'utilisation des produits forestiers.

Outre l'atténuation, le Ministère doit agir en matière d'adaptation aux changements climatiques. En effet, ceux-ci modifient déjà les écosystèmes forestiers du Québec. Entre autres choses, ils ont des effets sur la croissance des arbres ainsi que sur l'intensité et la fréquence des perturbations naturelles. Le Ministère élabore actuellement une stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques, et ce, pour mieux tenir compte de ces enjeux<sup>50</sup>.

De plus, les changements climatiques peuvent avoir des effets directs sur les caractéristiques des habitats dans lesquels évoluent certaines espèces fauniques, ce qui peut compromettre leur conservation à long terme. Les menaces et les pressions qui guettent la faune sauvage québécoise sont également variées et elles progressent. Dans un contexte où la perte et l'altération des milieux naturels et des habitats sont constatées, veiller à la conservation et à la mise en valeur des espèces et des habitats fauniques ajoute à la nécessité de poursuivre les efforts en matière de protection du territoire. Dans certains cas, ces mesures de protection peuvent préserver d'importants réservoirs de carbone liés aux arbres et aux sols forestiers et, ainsi, atténuer les effets en matière de réchauffement du climat.

Le Ministère entend mettre en place des suivis dont le but consiste à évaluer les effets des changements climatiques sur les écosystèmes, les communautés et les populations des espèces fauniques. De plus, diverses mesures seront prises, notamment en matière de connectivité écologique, pour favoriser l'adaptation de la faune québécoise aux changements climatiques. Une meilleure compréhension des répercussions de ces derniers sur les espèces ainsi que l'établissement de collaborations avec diverses parties prenantes à cet égard contribueront également à assurer une saine gestion des ressources fauniques.

**Indicateur 8 :** Taux d'utilisation du bois dans la construction non résidentielle de quatre étages et moins au Québec

(**Mesure de départ :** 28 % [2016])

|                  | 2019-2020              | 2020-2021              | 2021-2022              | 2022-2023 |
|------------------|------------------------|------------------------|------------------------|-----------|
| <b>Cibles</b>    | 30 %                   | 32 %                   | 32 %                   | 34 %      |
| <b>Résultats</b> | 31 %<br>Cible atteinte | 34 %<br>Cible atteinte | 34 %<br>Cible atteinte | -         |

### Explication des résultats obtenus en 2021-2022

Depuis 2006, un suivi est fait aux deux ans à propos du pourcentage de bâtiments non résidentiels de quatre étages et moins, publics et privés, dont la structure principale est construite entièrement en bois. Bien qu'aucune enquête n'ait été menée lors de l'exercice 2021-2022, il est constaté que ce taux a plus que doublé dans la période allant de 2006 à 2020, puisqu'il est passé de 15 % à 34 %.

50. La consultation publique sur le projet de stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques a fait l'objet d'un fait saillant à la page 14.

Pour contribuer à cet essor, des actions concrètes sont mises en œuvre par le gouvernement du Québec depuis plusieurs années, notamment au moyen de la Politique d'intégration du bois dans la construction<sup>51</sup>. Le Ministère a poursuivi ses efforts pour favoriser la construction en bois, parmi lesquels les dix actions suivantes mises en œuvre lors de l'exercice 2021-2022 :

- 1- l'annonce du Plan de mise en œuvre 2021-2026 de la Politique d'intégration du bois dans la construction<sup>52</sup> en février 2022. Ce plan présente dix-huit mesures concrètes pour augmenter l'utilisation du bois dans les bâtiments et ouvrages de génie civil publics, parapublics et privés du secteur de la construction résidentielle et non résidentielle en vue de favoriser la réduction de l'empreinte carbone des bâtiments et le développement durable de toutes les régions du Québec;
- 2- la poursuite de l'initiative « Apprenons sur les bancs d'école » en vue d'améliorer la formation des futurs professionnels et technologues de la construction de bâtiments quant à l'utilisation du bois dans la construction non résidentielle;
- 3- la poursuite du développement de l'outil Gestimat<sup>53</sup> par l'ajout de bâtiments types ainsi que par l'ajout de matériaux;
- 4- la poursuite de l'acquisition des connaissances sur la construction en bois par l'élaboration de fiches pour la Régie du bâtiment du Québec, au moyen de modélisations d'incendie dans des écoles;
- 5- la poursuite de l'appui au Cecobois qui offre du soutien technique et diffuse du savoir-faire, en vue :
  - a- de la conception et de la diffusion d'outils et de formations sur la construction en bois,
  - b- de la réalisation d'études techniques et de marché,
  - c- du maintien du Réseau Cecobois,
  - d- de la réalisation de projets liés à la Politique d'intégration du bois dans la construction;
- 6- la poursuite du financement des travaux de la Chaire industrielle de recherche sur la construction écoresponsable en bois;
- 7- la poursuite, par le Bureau de promotion des produits du bois du Québec, de la mesure de réalisation de déclarations environnementales de produits de type spécifique destinée aux entreprises québécoises de l'industrie des produits du bois;
- 8- la poursuite du déploiement d'une stratégie pour développer une industrie québécoise de la construction préfabriquée performante en ce qui a trait à l'exportation, par l'initiative « Vision 2030 »;
- 9- l'organisation d'une rencontre du Comité interministériel de haut niveau sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois;
- 10- l'organisation d'une rencontre du Comité consultatif sur la construction bois ayant pour but de proposer des actions en vue de faire évoluer la réglementation en matière de conception, de construction et de sécurité des bâtiments et des infrastructures en bois.

---

51. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Politique d'intégration du bois dans la construction*, [En ligne], [[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/politiques/PO\\_Construction\\_bois\\_MFFP.pdf?1608213707](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/politiques/PO_Construction_bois_MFFP.pdf?1608213707)].

52. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Plan de mise en œuvre 2021-2026 de la Politique d'intégration du bois dans la construction*, [En ligne], [[https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PL\\_MiseOeuvre\\_PIBC.pdf](https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PL_MiseOeuvre_PIBC.pdf)].

53. GESTIMAT, *Portail d'accueil*, [En ligne], [<https://gestimat.ca/>].

**Indicateur 9 :** Nombre d’hectares en travaux sylvicoles supplémentaires ayant pour but de séquestrer du carbone en forêt dans les régions du Québec

(Mesure de départ : ne s’applique pas)

|                  | 2019-2020           | 2020-2021                   | 2021-2022                | 2022-2023 |
|------------------|---------------------|-----------------------------|--------------------------|-----------|
| <b>Cibles</b>    | 0                   | 15 000                      | 15 000                   | 7 000     |
| <b>Résultats</b> | 0<br>Cible atteinte | 9 682<br>Cible non atteinte | 17 430<br>Cible atteinte | -         |

### Explication des résultats obtenus en 2021-2022

En vue d’atténuer les effets des changements climatiques, cet indicateur présente l’exécution des travaux sylvicoles effectués en plus de ceux qui avaient été planifiés dans les forêts du domaine de l’État et en forêt privée, qui permettront une plus grande séquestration de CO<sub>2</sub> par les forêts. Selon les différents programmes de financement, un total d’environ 17 430 hectares ont été reboisés (13 639 hectares en forêt publique et 3 791 hectares en forêt privée) en 2021-2022. En vertu du :

- Fonds pour une économie à faibles émissions en carbone<sup>54</sup>, environ 5 729 hectares ont été reboisés, soit 4 393 hectares en forêt publique et 1 336 hectares en forêt privée. Étant donné que l’entente de financement a été prolongée de deux années, soit jusqu’en 2023-2024, d’autres superficies seront reboisées d’ici la fin de l’entente;
- Plan de mise en œuvre 2021-2026 du Plan pour une économie verte 2030<sup>55</sup>, environ 4 310 hectares ont été reboisés en forêt publique. Le reboisement des superficies non traitées en 2021-2022 sera reporté au cours des années subséquentes d’ici la fin de l’entente;
- Programme 2 milliards d’arbres du gouvernement du Canada<sup>56</sup> (volet hâtif), environ 7 391 hectares ont été reboisés, soit 4 936 hectares en forêt publique et 2 455 hectares en forêt privée.

### OBJECTIF 2.2 : CONSOLIDER L’ENCADREMENT DE LA GESTION DE LA FAUNE ET DES PARCS

**Contexte lié à l’objectif :** Dans la poursuite des engagements visant la conservation et la mise en valeur de la faune, le Ministère gère une réglementation dont l’objectif consiste à assurer la pérennité de cette faune. Bien que complexe, cette réglementation est essentielle pour faire respecter les modalités de gestion des ressources fauniques pouvant faire l’objet de chasse, de pêche ou de piégeage et celles dont le statut est précaire. Le Ministère entend revoir cette réglementation pour la simplifier davantage et la vulgariser au bénéfice de la population.

En outre, en raison du statut qui leur permet d’être considérés comme des aires protégées, les parcs nationaux sont encadrés dans le but de définir les aires de récréation, de maintenir la diversité biologique, de protéger

54. GOUVERNEMENT DU CANADA, *Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone*, [En ligne], [<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/fonds-economie-faibles-emissions-carbone.html>].

55. MINISTÈRE DE L’ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, *Plan de mise en œuvre 2021-2026 du Plan pour une économie verte 2030*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-mise-oeuvre-2021-2026.pdf?1608760053>].

56. GOUVERNEMENT DU CANADA, *Programme 2 milliards d’arbres*, [En ligne], [<https://www.canada.ca/fr/campagne/2-milliards-arbres/programme-2-milliards-darbres.html>].

les écosystèmes exceptionnels, les espèces en situation précaire ou encore d'autres éléments rares ou fragiles, et dans le but de veiller à la connectivité entre les habitats naturels. L'établissement des limites et la gestion des parcs nationaux sont encadrés et mis à jour selon le degré de préservation, en fonction des patrimoines naturel, culturel et paysager qui s'y trouvent.

Par conséquent, puisque la gestion de la faune et des parcs requiert une attention constante, le Ministère devra continuer à déployer des efforts soutenus pour consolider son encadrement.

**Indicateur 10 :** Taux de la réglementation faunique simplifiée

(Mesure de départ : ne s'applique pas)

|                            | 2019-2020                   | 2020-2021                | 2021-2022                | 2022-2023 |
|----------------------------|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------|
| <b>Cibles<sup>57</sup></b> | 5 %                         | 7 %                      | 15 %                     | 20 %      |
| <b>Résultats</b>           | 1,5 %<br>Cible non atteinte | 17,7 %<br>Cible atteinte | 17,7 %<br>Cible atteinte | -         |

**Explication des résultats obtenus en 2021-2022**

Les résultats présentés portent sur toute forme de simplification réglementaire découlant de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF). Ces simplifications peuvent inclure une réglementation vulgarisée au bénéfice des citoyens, le nombre de règlements simplifiés, les changements d'habilitation, la diminution du nombre de permis ou la récurrence des modifications apportées à chacun des règlements.

Bien qu'aucune simplification réglementaire faunique découlant de la LCMVF n'ait été entérinée en 2021-2022, la cible établie pour 2021-2022 à hauteur de 15 % a été atteinte en 2020-2021.

**Indicateur 11 :** Proportion de plans directeurs publiés pour les parcs nationaux

(Mesure de départ : ne s'applique pas)

|                  | 2019-2020                 | 2020-2021                 | 2021-2022                 | 2022-2023 |
|------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|-----------|
| <b>Cibles</b>    | 1 sur 8                   | 2 sur 8                   | 4 sur 8                   | 6 sur 8   |
| <b>Résultats</b> | 1 sur 8<br>Cible atteinte | 2 sur 8<br>Cible atteinte | 4 sur 8<br>Cible atteinte | -         |

57. Les cibles 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 de cet indicateur ont fait l'objet d'une mise à jour en janvier 2021. De l'information supplémentaire est fournie à la page 19.

## Explication des résultats obtenus en 2021-2022

Les plans directeurs des parcs nationaux Ulittaniujalik<sup>58</sup> et de la Pointe-Taillon<sup>59</sup> ont été révisés et publiés le 31 mars 2022, ce qui reflète l'atteinte de la cible établie pour 2021-2022. Préparés par le Ministère en collaboration avec l'Administration régionale Kativik (ARK) et la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), ces documents dressent une vue d'ensemble du territoire et fixent les lignes directrices en matière de développement et de gestion de ces parcs nationaux. La carte de zonage constitue l'élément central de ceux-ci. Tous les projets d'aménagement doivent concorder avec ces plans directeurs dans le respect du degré de préservation requis par zone.

Le plan directeur demeure l'outil privilégié pour refléter les responsabilités respectives du Ministère et, selon le cas, de l'ARK ou de la Sépaq, à l'égard de la protection et de la préservation du territoire des parcs nationaux Ulittaniujalik et de la Pointe-Taillon de même que leur accessibilité. Ces plans directeurs mettent également en application les principes et les orientations découlant de la Loi sur les parcs<sup>60</sup> et de la Politique sur les parcs nationaux du Québec<sup>61</sup>.

## ENJEU 2 : UNE ACCEPTABILITÉ SOCIALE RENOUVELÉE

### Orientation 3 : Miser sur une communication centrée sur les citoyens

#### OBJECTIF 3.1 : FAVORISER UNE MEILLEURE PERCEPTION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE

**Contexte lié à l'objectif :** Le Ministère considère comme essentiel de favoriser la consultation auprès des citoyens pour connaître leurs valeurs, leurs connaissances, leurs attentes et leurs préoccupations à l'égard de la gestion des forêts et de la faune. Une communication plus efficace axée sur les questions importantes que se posent les citoyens contribuera à mieux faire connaître les actions accomplies par le Ministère et d'en favoriser la compréhension. L'augmentation des efforts de sensibilisation que le Ministère a déployés pourra également agir sur les risques perçus, soit l'un des facteurs influençant l'acceptabilité sociale, ainsi que contribuer à renforcer le lien entre le Ministère et les citoyens.

La transparence et la diffusion de l'information sont des éléments clés qui favorisent l'acceptabilité sociale. Le gouvernement s'est donné les objectifs suivants : améliorer l'accès aux données ouvertes d'intérêt public, accorder aux citoyens la possibilité d'interagir avec les organisations et mettre en valeur le potentiel des données ouvertes. La Politique de diffusion de données dont s'est doté le Ministère s'inscrit donc directement dans les orientations qui découlent de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023<sup>62</sup>. À ce jour, le Ministère offre le plus grand nombre de jeux de données ouvertes dans le site de Données Québec<sup>63</sup>. D'ailleurs,

58. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Plan directeur – Parc national d'Ulittaniujalik*, [En ligne], [[https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PL\\_directeur\\_Ulittaniujalik\\_MFFP.pdf](https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PL_directeur_Ulittaniujalik_MFFP.pdf)].

59. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Plan directeur – Parc national de la Pointe-Taillon*, [En ligne], [[https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PL\\_directeur\\_PointeTaillon\\_MFFP.pdf](https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PL_directeur_PointeTaillon_MFFP.pdf)].

60. PUBLICATIONS DU QUÉBEC, *Loi sur les parcs*, [En ligne], [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P-9>].

61. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Politique sur les parcs nationaux du Québec*, [En ligne], [[https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PolitiqueParcNationaux\\_fr.pdf](https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PolitiqueParcNationaux_fr.pdf)].

62. SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, *Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/secretariat-du-conseil-du-tresor/publications-adm/strategie/StrategieTNG.pdf?1559512998>].

63. DONNÉES QUÉBEC, *Portail de recherche*, [En ligne], [<https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/group/d61e0cae-e722-4000-8fb1-88b28399e20c?organization=mffp>].

il continue d'améliorer sa contribution à l'offre de ce type de données pour appuyer cette importante orientation technologique gouvernementale.

**Indicateur 12 :** Pourcentage de la population rejointe par des initiatives de sensibilisation ayant amélioré ses connaissances à l'égard de l'utilisation de la forêt et de la faune

(Mesure de départ : ne s'applique pas)

|                            | 2019-2020   | 2020-2021                         | 2021-2022                               | 2022-2023 |
|----------------------------|---|-----------------------------------|---|-----------|
| <b>Cibles<sup>64</sup></b> | Réalisation d'un sondage                                | Réalisation d'un sondage          | Déploiement des initiatives             | 15 %      |
| <b>Résultats</b>           | Réalisation d'un sondage en cours<br>Cible non atteinte | Sondage réalisé<br>Cible atteinte | Initiatives déployées<br>Cible atteinte | -         |

### Explication des résultats obtenus en 2021-2022

À la suite du sondage sur la perception sociale de la gestion de la faune et de la forêt réalisé en 2020-2021, le Ministère a déployé diverses initiatives de communication ayant pour objectif de répondre aux grandes constatations qui en découlent. Ces initiatives ont non seulement pour but d'accroître les connaissances des citoyens face aux actions du Ministère en matière de gestion de la forêt et de la faune au Québec, mais également de fournir de plus amples renseignements sur des sujets jugés d'intérêt par ces derniers. Ces renseignements ont également contribué à réduire les fausses croyances et à accroître davantage le degré de confiance envers l'organisation.

Au cours de l'exercice 2021-2022, le Ministère a notamment :

- poursuivi la publication de deux vidéos éducatives sur le thème « Le Québec est riche de sa nature »<sup>65</sup> dont le but consiste à informer les citoyens sur la conservation des espèces fauniques et de leurs habitats, et à les sensibiliser à ce sujet. Ainsi, ces vidéos mettent en valeur le rôle du Ministère dans la protection des espèces menacées ou vulnérables;
- poursuivi les campagnes de sensibilisation « Une forêt de possibilités »<sup>66</sup> et « La forêt démystifiée »<sup>67</sup>, dont les orientations avaient notamment pour but de briser les mythes et de changer les perceptions face au secteur forestier, en bâtissant une image forte et en suscitant l'intérêt envers les métiers d'avenir et la relève entrepreneuriale. De ce fait, ces campagnes positionnent le secteur forestier comme un acteur clé dans la lutte contre les changements climatiques et mettent en valeur l'utilisation du bois comme matériau durable qui contribue à la réduction des gaz à effet de serre;

64. Les cibles 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 de cet indicateur ont fait l'objet d'une mise à jour en janvier 2021. De l'information supplémentaire est fournie à la page 19.

65. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Le Québec est riche de sa nature – Les espèces menacées ou vulnérables*, [En ligne], [<https://www.youtube.com/watch?v=9ssythGH4QY>; <https://www.youtube.com/watch?v=enVtiHhANbs>].

66. COLLECTIF POUR UNE FORÊT DURABLE, *Une forêt de possibilités*, [En ligne], [<https://www.uneforetdepossibilites.com/>].

67. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *La forêt démystifiée : mieux comprendre la forêt*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/foret-demystifiee>].

- participé à l'émission « Vivre de la mer »<sup>68</sup>, une série visant à faire connaître les communautés maritimes, pour la démocratisation de la pêche à l'éperlan en vue d'attiser l'intérêt des publics cibles, en plus de promouvoir cette activité régionale.

D'autres initiatives ont également été déployées à l'échelle du Québec tant pour le secteur faunique que pour le secteur forestier. Toutes ces actions, publications ou activités de sensibilisation ont pour objectifs de favoriser une meilleure prise en considération et une meilleure compréhension des citoyens sur les ressources de la province, en plus de mettre en lumière la gestion du Ministère à cet égard.

**Indicateur 13 :** Pourcentage de l'augmentation du nombre de visiteurs du guichet *Forêt ouverte*

(**Mesure de départ :** ne s'applique pas)

|                  | 2019-2020              | 2020-2021               | 2021-2022               | 2022-2023 |
|------------------|------------------------|-------------------------|-------------------------|-----------|
| <b>Cibles</b>    | 25 %                   | 50 %                    | 75 %                    | 100 %     |
| <b>Résultats</b> | 29 %<br>Cible atteinte | 263 %<br>Cible atteinte | 654 %<br>Cible atteinte | -         |

### Explication des résultats obtenus en 2021-2022

La carte interactive *Forêt ouverte*<sup>69</sup> permet de visualiser, d'interroger et de télécharger des données écoforestières sans devoir recourir à un logiciel de géomatique spécialisé.

Pour l'exercice 2021-2022, 347 014 visiteurs uniques ont visité *Forêt ouverte*. L'objectif à atteindre au cours de cette période était de 80 500 visiteurs uniques, soit un pourcentage d'augmentation de 75 % par rapport à l'exercice 2018-2019 (46 000 visiteurs uniques). Le pourcentage d'augmentation atteint est donc de 654,4 % en 2021-2022, soit un achalandage 4,3 fois plus élevé que la cible établie.

Cette popularité démontre que les efforts consentis en matière de promotion et de formation auprès des groupes de clientèle cibles donnent d'excellents résultats. Les nombreuses présentations, les publications dans les médias sociaux, le support didactique et le bouche-à-oreille entre les différents utilisateurs ont assurément contribué à l'atteinte des résultats très élevés. Ceux-ci s'expliquent aussi par la nature des produits diffusés, notamment les données de la faune (zones de chasse, territoires fauniques structurés, etc.) ainsi que les produits hydrographiques issus du LiDAR, qui étaient très attendus par plusieurs groupes de clientèle.

### OBJECTIF 3.2 : FAIRE ÉVOLUER LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES À LA GESTION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE

**Contexte lié à l'objectif :** Le Ministère s'est donné de nombreux moyens pour favoriser la participation de la population à la gestion et à la mise en valeur des ressources forestières et fauniques de même qu'à celles des parcs nationaux. Différents mécanismes de participation mis en place par le Ministère sont essentiels pour que ses décisions reflètent davantage les valeurs véhiculées ainsi que les préoccupations et les besoins des

68. VIVRE DE LA MER, *Pêche de l'éperlan*, [En ligne], [<https://www.youtube.com/watch?v=w4JiOy74oF0>].

69. La carte interactive *Forêt ouverte* a fait l'objet d'un fait saillant à la page 13 pour l'obtention du Prix de l'accessibilité aux données ouvertes.

citoyens et des parties prenantes. En effet, plusieurs plateformes, comme la Table des partenaires de la forêt, la Table nationale de la faune, les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire, de même que les tables régionales de la faune, facilitent la représentativité des citoyens et des différents groupes. À titre d'exemple, le Ministère effectue des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré ainsi que sur les grandes orientations forestières. Celles-ci sont encadrées par la Politique de consultation en matière d'aménagement et de gestion du milieu forestier<sup>70</sup>, dont une nouvelle version a été diffusée à l'été 2021. Cette dernière présente notamment les principes reflétant les particularités des consultations propres à l'aménagement et à la gestion du milieu forestier ainsi que les modalités des différents types de consultations.

En vue de favoriser l'établissement et le maintien de relations fondées sur la collaboration, la confiance et le respect mutuels, le Ministère voit, notamment, à négocier et à conclure des ententes relatives à la gestion, à la conservation et à la mise en valeur des forêts, de la faune et des parcs nationaux. Dans l'accomplissement de ses activités, il veille également à procéder à des consultations distinctes. Les modalités de consultation sont propres à celles-ci, et ces modalités peuvent être adaptées pour tenir compte des spécificités de chacune d'elles.

Pour favoriser l'acceptabilité sociale de ses interventions, le Ministère bonifie continuellement ses processus de participation et encourage une participation accrue, complète et éclairée. Dans un objectif d'amélioration continue, il entend faire évoluer la participation des parties prenantes à la gestion des forêts et de la faune. Le but consiste à favoriser l'acceptabilité sociale à l'égard de la gestion de ces ressources et des parcs nationaux auprès de la population de même qu'à assurer la prise en considération des droits et intérêts des nations et des communautés autochtones.

**Indicateur 14 :** Taux d'avancement de l'élaboration de la politique ministérielle en matière de relations avec les nations et les communautés autochtones

**(Mesure de départ :** ne s'applique pas)

|                            | 2019-2020              | 2020-2021              | 2021-2022              | 2022-2023 |
|----------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|-----------|
| <b>Cibles<sup>71</sup></b> | 15 %                   | 25 %                   | 65 %                   | 100 %     |
| <b>Résultats</b>           | 15 %<br>Cible atteinte | 25 %<br>Cible atteinte | 65 %<br>Cible atteinte | -         |

### Explication des résultats obtenus en 2021-2022

Les travaux menant à l'élaboration d'une politique ministérielle en matière de relations avec les nations et les communautés autochtones se poursuivent depuis l'exercice 2019-2020. Rappelons que l'objectif visé par l'élaboration de cette politique est de renforcer les liens avec les communautés autochtones, en favorisant et en soutenant leur participation à la gestion, à la conservation et à la mise en valeur des forêts, de la faune et des parcs nationaux.

70. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Politique de consultation en matière d'aménagement et de gestion du milieu forestier*, [En ligne], [[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/politiques/PO\\_consultation.pdf?1625507946](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/politiques/PO_consultation.pdf?1625507946)].

71. Les cibles 2020-2021 et 2021-2022 de cet indicateur ont fait l'objet d'une mise à jour en janvier 2021. De l'information supplémentaire est fournie à la page [19](#).

En mai 2021, le Ministère entreprenait, au moyen de la tenue de rencontres avec les représentants des communautés autochtones, la première étape de l'élaboration de la politique à caractère participatif, pour mieux connaître leurs enjeux, leurs attentes et leurs besoins au regard de la gestion durable et de la mise en valeur des forêts, de la faune et des parcs nationaux ainsi que de l'état de leurs relations avec le Ministère. Ces rencontres ont permis d'expliquer la démarche entourant l'élaboration de la politique et de présenter le document de consultation, lequel expose diverses mesures mises de l'avant par le Ministère dans le contexte de ses relations avec les communautés autochtones. Ce document de consultation propose également une série de questions pour alimenter la démarche.

Par la suite, sur la base du document de consultation, plusieurs communautés autochtones ont formulé des commentaires à l'intention du Ministère. L'information recueillie a été consignée dans un rapport de consultation, rendu disponible pour les communautés autochtones. Les commentaires reçus ont permis d'élaborer une version préliminaire de politique.

**Indicateur 15 :** Pourcentage d'augmentation cumulative de la satisfaction des acteurs à l'égard des mécanismes de participation

(**Mesure de départ :** ne s'applique pas)

|                             | 2019-2020   | 2020-2021   | 2021-2022                    | 2022-2023 |
|-----------------------------|---|---|------------------------------|-----------|
| <b>Cibles</b> <sup>72</sup> | Détermination du degré de satisfaction                                | Détermination du degré de satisfaction            | 2 %                          | 5 %       |
| <b>Résultats</b>            | Détermination en cours du degré de satisfaction<br>Cible non atteinte | Degré de satisfaction déterminé<br>Cible atteinte | -1,7 %<br>Cible non atteinte | -         |

### Explication des résultats obtenus en 2021-2022

En 2020-2021, un sondage a été conçu pour déterminer le degré de satisfaction relativement aux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) et aux tables régionales de la faune (TRF). La moyenne obtenue du degré de satisfaction générale des répondants à l'égard de leur participation au processus participatif était de 69,4 %. Pour l'exercice 2021-2022, la cible consistait à augmenter cette moyenne de 2 %, pour atteindre, par conséquent, 71,4 % de satisfaction générale.

Bien que des pistes d'amélioration aient été mises en œuvre, leurs bénéfices ne peuvent pas encore être constatés puisque la moyenne pondérée du degré de satisfaction générale a connu une légère diminution de 1,7 % pour s'établir à 67,7 % pour l'exercice 2021-2022. Plusieurs éléments exercent une influence sur le degré de satisfaction des participants, comme les décisions récentes que le Ministère a prises ou les dernières orientations qu'il a adoptées en ce qui concerne l'aménagement sur les terres du domaine de l'État.

72. Les cibles 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 de cet indicateur ont fait l'objet d'une mise à jour en janvier 2021. De l'information supplémentaire est fournie à la page [19](#).

Sur une base plus précise, il est constaté que les participants :

- aux TLGIRT sont satisfaits du fonctionnement de la table, des discussions et échanges, ainsi que du partage d'information. En contrepartie, certains participants aimeraient que le Ministère vulgarise davantage l'information présentée à l'occasion des consultations de ces tables;
- aux TRF sont également satisfaits du fonctionnement de ces tables, de l'information divulguée et de la qualité des échanges. Les répondants auraient toutefois apprécié un nombre plus élevé de rencontres.

Un groupe de travail déterminera quelles sont les pistes d'amélioration en ce qui concerne le fonctionnement des TLGIRT par la mise en place de solutions qui contribueront à améliorer la satisfaction des acteurs en cause à l'égard des mécanismes de participation.

À l'égard des TRF, il est prévu de tenir davantage de consultations, en 2022-2023, en fonction des nouvelles orientations ministérielles et des plans de gestion.

## ENJEU 3 : UNE ORGANISATION PERFORMANTE

### Orientation 4 : Miser sur l'engagement et la créativité

#### OBJECTIF 4.1 : IMPLANTER DES APPROCHES NOVATRICES

**Contexte lié à l'objectif :** Le Ministère entend mettre sur pied de nouvelles approches ayant pour but de renforcer la mobilisation des employés et la participation des citoyens quant à l'évolution de ses services. En mettant en œuvre des projets novateurs, le Ministère croit que ceux-ci deviendront des leviers puissants d'efficacité, en vue de se démarquer en tant qu'employeur et de renforcer sa capacité à offrir des services à la population et à remplir sa mission. La capacité du Ministère à innover servira d'assise pour construire l'avenir des forêts, de la faune et des parcs, en collaboration avec des employés mobilisés et fiers de servir l'intérêt de l'ensemble de la population québécoise.

**Indicateur 16 :** Taux de satisfaction à l'égard de l'expérience employé

(Mesure de départ : ne s'applique pas)

|                  | 2019-2020                             | 2020-2021                               | 2021-2022                                  | 2022-2023 |
|------------------|---------------------------------------|---|--|-----------|
| <b>Cibles</b>    | Développement de l'approche           | Mise en œuvre de l'approche             | Mise en œuvre de l'approche                | 70 %      |
| <b>Résultats</b> | Approche développée<br>Cible atteinte | Mise en œuvre débutée<br>Cible atteinte | Mise en œuvre poursuivie<br>Cible atteinte | -         |

#### Explication des résultats obtenus en 2021-2022

L'approche de l'expérience employé a pour objectif de mettre l'employé au cœur des préoccupations ministérielles pour lui faire vivre une expérience positive avant, pendant et après son passage au Ministère.

Cette approche s'appuie sur l'élaboration d'actions portant sur trois principaux leviers, soit le style de gestion, les pratiques internes en matière de ressources humaines et les conditions d'exercice de l'emploi.

Au cours de l'exercice 2021-2022, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de l'approche ministérielle en matière d'expérience-employé, en franchissant les étapes suivantes :

- diagnostic de l'expérience gestionnaire présentant les résultats en lien avec les consultations tenues auprès de l'équipe de gestion;
- tenue d'une réflexion stratégique avec le comité de direction dans le but de présenter les résultats de la consultation et de repérer les actions prioritaires à mettre en place;
- élaboration d'un plan d'action ministériel triennal.

**Indicateur 17 :** Nombre de services à la clientèle dont les informations deviennent disponibles en mode numérique

(**Mesure de départ :** ne s'applique pas)

|                             | 2019-2020                   | 2020-2021   | 2021-2022   | 2022-2023  |
|-----------------------------|-----------------------------|---|---|------------|
| <b>Cibles</b> <sup>73</sup> | 1 service                   | -   | -   | 2 services |
| <b>Résultats</b>            | 1 service<br>Cible atteinte | 5 services au total<br>(4 services en<br>2020-2021)<br><br>Cible atteinte | 21 services au total<br>(16 services en<br>2021-2022)<br><br>Cible atteinte | -          |

### Explication des résultats obtenus en 2021-2022

Dès le moment de la publication de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023<sup>74</sup>, soit le 3 juin 2019, le Ministère s'est assuré de la mise en place graduelle de ses exigences, notamment par l'augmentation de l'offre de nouveaux services numériques. Bien qu'aucune cible n'ait été déterminée pour l'exercice 2021-2022, le Ministère a poursuivi ses efforts en créant seize nouveaux services offerts aux citoyens, soit :

- 1- la plateforme de vente de permis en ligne Mon dossier chasse et pêche<sup>75</sup>;
- 2- la carte interactive des occurrences d'espèces en situation précaire du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec<sup>76</sup>;
- 3- l'application Web pour la gestion des permis d'ensemencement de poissons<sup>77</sup>;

73. Les cibles 2019-2020 et 2020-2021 de cet indicateur ont fait l'objet d'une mise à jour en janvier 2021. De l'information supplémentaire est fournie à la page 19.

74. SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, *Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023*, [En ligne], [[https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/ressources\\_informatiionnelles/Strategie\\_TNG.pdf](https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/ressources_informatiionnelles/Strategie_TNG.pdf)].

75. La mise en ligne de la nouvelle plateforme de vente de permis en ligne Mon dossier chasse et pêche a fait l'objet d'un fait saillant à la page 16.

76. CENTRE DE DONNÉES SUR LA PATRIMOINE NATUREL DU QUÉBEC, *Carte interactive des occurrences d'espèces en situation précaire*, [En ligne], [<https://services-mddelcc.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=2d32025cac174712a8261b7d94a45ac2>].

77. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Application Web pour la gestion des permis d'ensemencement de poissons*, [En ligne], [<https://permismffp.ensemencements.ca/auth/login>].

- 4- la carte interactive d'informations fauniques diffusée sur Forêt ouverte<sup>78</sup> qui comprend l'ajout des couches d'information suivantes à la carte interactive :
  - 5- stations de lavage des embarcations,
  - 6- bureaux locaux et régionaux de la protection de la faune,
  - 7- limites territoriales des directions régionales de la protection de la faune,
  - 8- habitats fauniques,
  - 9- territoires fauniques structurés,
  - 10- zone et parties de zone de chasse,
  - 11- unités de gestion des animaux à fourrure,
  - 12- statistiques de chasse 2020 et 2021;
- 13- le service Web d'information faunique de référence<sup>79</sup>;
- 14- le service Web sur les « stations de lavage des embarcations » et les « statistiques de chasse »<sup>80</sup>;
- 15- la cartographie de la localisation du potentiel acéricole pour les volets Agrandissement et Démarrage<sup>81</sup>;
- 16- la demande des permis de bois de chauffage à des fins domestiques<sup>82</sup>.

Le Ministère surpasse donc l'atteinte de la cible finale de 2022-2023 par l'ajout de 21 nouveaux services numériques mis en place depuis l'exercice 2019-2020.

## 2.2 Déclaration de services aux citoyens

### Fonctionnement du service à la clientèle

En matière de services à la clientèle, le Ministère :

- répond aux questions les plus souvent posées par les citoyens, les municipalités, les organismes et les entreprises;
- répond aux questions plus complexes sur les programmes les plus populaires;
- transfère, au réseau de répondants, les autres demandes en deuxième ligne;
- vulgarise l'information réglementaire à l'intention des citoyens;
- assiste les citoyens, les municipalités, les organismes et les entreprises dans leurs recherches d'information au moyen d'Internet.

78. La carte interactive *Forêt ouverte* a fait l'objet d'un fait saillant à la page 13 pour l'obtention du Prix de l'accessibilité aux données ouvertes.

79. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Service Web d'information faunique de référence*, [En ligne], [<https://servicesvecto3.mern.gouv.qc.ca/geoserver/SmartFaunePub/ows?>]. La consultation de ce service numérique requiert un système d'information géographique.

80. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Service Web sur les « stations de lavage des embarcations » et les « statistiques de chasse »*, [En ligne], [<https://servicesvecto3.mern.gouv.qc.ca/geoserver/ForetOuvvertePub/ows>]. La consultation de ce service numérique requiert un système d'information géographique.

81. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/services-entreprises-et-organismes/permis-d'intervention-et-autorisations/permis-d'intervention-pour-la-culture-et-l'exploitation-d'une-erabliere-a-des-fins-acericoles/>].

82. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Permis d'intervention pour la récolte de bois de chauffage à des fins domestiques ou commerciales*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/services-entreprises-et-organismes/permis-d'intervention-et-autorisations/bois-chauffage-domestiques-commerciales/>].

## Demande de renseignements

Après une hausse substantielle de 51 % des contacts lors du dernier exercice, le nombre de demandes de renseignements est revenu à un seuil comparable à celui des exercices précédents. Rappelons que la hausse connue en 2020-2021 résultait, notamment, non seulement de l'importance des modifications réglementaires liées à la gestion de la faune, mais aussi de l'implantation de nouveaux services en ligne dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Lancée en juin 2021, la nouvelle plateforme de vente de permis en ligne Mon dossier chasse et pêche<sup>83</sup> a contribué, notamment, à diminuer le nombre de demandes de renseignements adressées au Ministère.

### Nombre de contacts qui ont été faits avec la clientèle, selon le mode de communication

| Mode de communication | Nombre de contacts effectués |               |                      |
|-----------------------|------------------------------|---------------|----------------------|
|                       | 2019-2020                    | 2020-2021     | 2021-2022            |
| Téléphone             | 21 944                       | 33 739        | 21 621 <sup>84</sup> |
| Courriel              | 6 794                        | 9 807         | 9 501                |
| Courrier              | 20 <sup>85</sup>             | 0             | s. o.                |
| <b>Total</b>          | <b>28 758</b>                | <b>43 546</b> | <b>31 122</b>        |

## Résultats relatifs aux engagements portant sur la qualité des services

En vue d'associer l'atteinte des résultats au sujet des engagements contenus dans la Déclaration de services aux citoyens (DSC) avec les services offerts, le Ministère mesure le taux de satisfaction de la clientèle. Pour ce faire, les clients peuvent remplir un court sondage publié dans le site Web du Ministère<sup>86</sup> et, ainsi, donner une rétroaction sur les différents services reçus.

### Résultats du sondage en ligne sur les engagements de la DSC<sup>87</sup>

| Questions du sondage                             | Résultats (en %) |           |
|--|------------------|-----------|
|  | 2020-2021        | 2021-2022 |
| La réponse reçue était en lien avec ma question. | 77,6             | 84,5      |
| Ma démarche a été facile.                        | 77,2             | 83,9      |
| J'ai reçu une réponse rapidement.                | 82,6             | 86,8      |
| La qualité du français était excellente.         | 88,6             | 92,0      |

83. La mise en ligne de la nouvelle plateforme de vente de permis en ligne Mon dossier chasse et pêche a fait l'objet d'un fait saillant à la page 16.

84. Le résultat est partiel. Les données s'échelonnant du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 17 mai 2021 n'ont pas été comptabilisées.

85. Le résultat est partiel. Les données des mois s'échelonnant d'avril à octobre 2019 n'ont pas été comptabilisées.

86. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Déclaration de services aux citoyens – Votre opinion*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/formulaires/declaration-services-citoyens-votre-opinion/>].

87. Les résultats de ce sondage sont établis en fonction d'une marge d'erreur de  $\pm 7\%$ , et ce, dans un intervalle de confiance de 95 %.

| Questions du sondage   | Résultats (en %) |             |
|--|------------------|-------------|
|  | 2020-2021        | 2021-2022   |
| J'ai été traité respectueusement.  | 88,4             | 90,4        |
| Les renseignements reçus étaient clairs.   | 79,9             | 84,5        |
| Les services, formulaires et boutiques Web étaient faciles d'utilisation.  | 77,1             | 80,7        |
| Je suis confiant que les renseignements personnels que j'ai donnés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sont traités de manière confidentielle. | 88,0             | 93,1        |
| Lors de votre démarche, avez-vous obtenu ce que vous recherchez?   | 74,4             | 79,8        |
| <b>Taux global de satisfaction</b>   | <b>81,6</b>      | <b>86,1</b> |

### Explication des résultats obtenus et suivi des plaintes

Les aspects qui ont obtenu les résultats les plus élevés quant à la satisfaction sont la confidentialité des renseignements personnels (93,1 %), la qualité du français (92,0 %) et le respect (90,4 %). D'un autre côté, la facilité de la démarche (83,9 %), la facilité dans l'utilisation des services, formulaires et boutiques Web (80,7 %) et l'obtention de ce qui était recherché (79,8 %) ont obtenu les taux de satisfaction les plus faibles.

De façon globale, le taux global de satisfaction a atteint 86,1 %, soit une hausse de 4,5 % en comparaison avec les résultats de 2020-2021. Une amélioration dans toutes les catégories doit être notée par rapport à l'exercice précédent et démontre que le service offert par les préposés aux renseignements répond aux attentes de la majorité des citoyens.

## Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

Le Ministère a adopté sa première DSC en 2014. Celle-ci avait pour objet de faire connaître la nature des produits et des services offerts par le Ministère ainsi que les moyens mis à la disposition de sa clientèle pour entrer en communication avec lui. La déclaration présentait cinq engagements particuliers envers les citoyens, soit :

- vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes;
- répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins;
- répondre à votre courriel en 3 jours ouvrables ou moins;
- répondre à votre plainte écrite ou verbale dans les 15 jours ouvrables ou moins;
- répondre à votre appel fait au 1 844 LAFORET en moins de 3 minutes.

Par ailleurs, une nouvelle version de la DSC<sup>88</sup> a été publiée le 25 mars 2022. Cette nouvelle DSC est le résultat d'une démarche ayant pour objectif de mieux connaître sa clientèle, les attentes de celle-ci et les pistes d'amélioration de l'expérience client. Le respect des nouveaux engagements de cette nouvelle DSC contribuera à accroître la satisfaction de la clientèle à l'égard des services offerts par le Ministère.

88. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Déclaration de services aux citoyens*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/DE-services-citoyen-MFFP.pdf?1648213466>].

## Sommaire des résultats des engagements de la DSC

Année de l'entrée en vigueur de la Déclaration de services aux citoyens : (du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 24 mars 2022 : 2014; du 25 mars 2022 au 31 mars 2022 : 2022).

| Engagement <sup>89</sup>  | Résultats 2020-2021                           | Résultats 2021-2022                           |
|---|---|---|
| Vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes                           | S. O.   | S. O.   |
| Répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins                          | S. O.   | S. O.   |
| Répondre à votre courriel en 3 jours ouvrables ou moins                         | 97,8 % (délai moyen : 0,8 jour)               | 98,2 % (délai moyen : 0,7 jour)               |
| Répondre à votre plainte écrite ou verbale dans les 15 jours ouvrables ou moins | 82,6 % (délai moyen : 10,9 jours)             | 90,9 % (délai moyen : 11,0 jours)             |
| Répondre à votre appel fait au 1 844 LAFORET en moins de 3 minutes              | 72,9 % (délai moyen : 6 min 53) <sup>90</sup> | 66,0 % (délai moyen : 7 min 18) <sup>91</sup> |

### Explication des résultats obtenus et suivi des plaintes

D'entrée de jeu, le résultat de l'engagement « Vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes » n'a pas été mesuré, à l'instar des années précédentes, puisque les installations du Ministère rendent impossible l'offre d'un service du type « comptoir ».

Le résultat de l'engagement « Répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins » n'a pas été mesuré également, puisque les données à l'égard de celui-ci n'ont pas été comptabilisées systématiquement dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

L'engagement « Répondre à votre courriel en 3 jours ouvrables ou moins » a de nouveau obtenu un excellent résultat, soit 98,2 %, ce qui représente une légère augmentation de 0,4 % par rapport aux résultats de l'exercice précédent.

Soucieux de l'amélioration constante des services offerts à la population, le Ministère est sensible et attentif aux communications que les citoyens formulent à son intention par l'engagement « Répondre à votre plainte écrite ou verbale dans les 15 jours ouvrables ou moins ». Pour l'exercice 2021-2022, le Bureau de la gestion des plaintes du Ministère a respecté cet engagement à hauteur de 90,9 %, une hausse de 8,3 % par rapport aux résultats de l'exercice précédent, et il a reçu un total de 7 562 communications. Au sens de la Politique ministérielle de gestion des plaintes<sup>92</sup> :

- 44 communications constituaient des plaintes et, parmi celles-ci, 12 étaient fondées;
- 7 244, des commentaires;
- 82, des dénonciations;
- 96 ont été transférées au Service à la clientèle ou à différents secteurs du Ministère, car il s'agissait, en grande partie, de demandes d'information;

89. Les engagements présentés sont ceux de la DSC, adoptée en 2014, en vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 24 mars 2022.

90. Le résultat est partiel. Il est présenté en fonction du 12 mars 2021.

91. Le résultat est partiel. Il est présenté en fonction des résultats compris dans la période allant du 18 mai 2021 au 24 mars 2022.

92. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Politique ministérielle de la gestion des plaintes*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/politiques/PO-ministerielle-plaintes-MFFP.pdf?1544541767>].

- 96 ont été transmises à un autre ministère ou à un organisme puisqu'elles ne concernaient pas les services offerts par le Ministère ou les responsabilités relatives à sa mission.

Enfin, une diminution de 6,9 % quant à l'engagement « Répondre à votre appel fait au 1 844 LAFORET en moins de 3 minutes » est remarquée par rapport aux résultats de 2020-2021, pour s'établir à 66,0 %. Le renouvellement du personnel et le temps nécessaire aux nouveaux employés du Service à la clientèle pour maîtriser la réglementation du Ministère expliquent ce résultat.

# 3. LES RESSOURCES UTILISÉES

## 3.1 Utilisation des ressources humaines

### Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Pour mener à bien sa mission et répondre adéquatement aux besoins de sa clientèle et de ses partenaires, le Ministère compte sur des ressources humaines compétentes réparties dans quatre secteurs d'activité, soit les Forêts, la Faune et les Parcs, les Opérations régionales, et le Forestier en chef, de même que sur des ressources rattachées à la Direction du bureau du sous-ministre et du secrétariat et à la Direction générale des mandats stratégiques.

Au 31 mars 2022, l'effectif en poste du Ministère totalisait 2 629 employés, alors qu'il y avait 2 620 employés au 31 mars 2021.

**Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes qui occupent un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires**

| Secteur d'activité   | 2021-2022    | 2020-2021    | Écart    |
|--|--------------|--------------|----------|
| Bureau du sous-ministre et Direction générale des mandats stratégiques | 37           | 37           | 0        |
| Faune et Parcs   | 703          | 729          | -26      |
| Forêts   | 422          | 440          | -18      |
| Forestier en chef  | 53           | 50           | 3        |
| Opérations régionales  | 1 414        | 1 364        | 50       |
| <b>Total</b>   | <b>2 629</b> | <b>2 620</b> | <b>9</b> |

Bien que la région de la Capitale-Nationale soit la région administrative qui regroupe le plus grand nombre de personnes dans l'effectif en poste, le Ministère, en raison de ses activités, est bien représenté en région, notamment en Abitibi-Témiscamingue, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans le Bas-Saint-Laurent. La distribution de l'effectif à travers les régions administratives reste semblable par rapport aux résultats de l'exercice précédent.

**Effectif au 31 mars, par région administrative**

| Région administrative        | 2021-2022 |             | 2020-2021 |             |
|------------------------------|-----------|-------------|-----------|-------------|
|                              | Nombre    | Pourcentage | Nombre    | Pourcentage |
| Bas-Saint-Laurent (01)       | 242       | 9,2         | 242       | 9,2         |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean (02) | 251       | 9,5         | 210       | 8,0         |
| Capitale-Nationale (03)      | 898       | 34,2        | 909       | 34,7        |
| Mauricie (04)                | 146       | 5,6         | 144       | 5,5         |

| Région administrative              | 2021-2022    |              | 2020-2021    |              |
|------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
|                                    | Nombre       | Pourcentage  | Nombre       | Pourcentage  |
| Estrie (05)                        | 56           | 2,1          | 51           | 1,9          |
| Montréal (06)                      | 23           | 0,9          | 25           | 1,0          |
| Outaouais (07)                     | 147          | 5,6          | 147          | 5,6          |
| Abitibi-Témiscamingue (08)         | 213          | 8,1          | 218          | 8,3          |
| Côte-Nord (09)                     | 124          | 4,7          | 127          | 4,8          |
| Nord-du-Québec (10)                | 104          | 4,0          | 108          | 4,1          |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11) | 117          | 4,5          | 122          | 4,7          |
| Chaudière-Appalaches (12)          | 52           | 2,0          | 62           | 2,4          |
| Laval (13)                         | 0            | 0,0          | 0            | 0,0          |
| Lanaudière (14)                    | 89           | 3,4          | 80           | 3,1          |
| Laurentides (15)                   | 101          | 3,8          | 102          | 3,9          |
| Montérégie (16)                    | 55           | 2,1          | 61           | 2,3          |
| Centre-du-Québec (17)              | 11           | 0,4          | 12           | 0,5          |
| <b>Total</b>                       | <b>2 629</b> | <b>100,0</b> | <b>2 620</b> | <b>100,0</b> |

## Formation et perfectionnement du personnel

Au cours de l'année 2021, le Ministère a consacré plus de 1 M\$ à la formation et au développement de son personnel, ce qui correspond à 0,54 % de sa masse salariale, un total comparable à celui de l'année civile précédente. La Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre<sup>93</sup> prévoit investir en activités de formation, par année civile, 1 % de la masse salariale.

Par rapport à la cible fixée par la Loi, cet écart s'explique, principalement, par le contexte de la pandémie de COVID-19 et par celui du télétravail obligatoire, lesquels contextes ont provoqué une période de réajustement de l'offre de service de formation. Néanmoins, le report des montants inutilisés au cours des années précédentes, quand la cible était dépassée, a contribué à compenser cet écart et à respecter les exigences de la Loi.

### Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel, par champ d'activité<sup>94</sup>

| Champ d'activité   | 2021                | 2020                |
|--|---------------------|---------------------|
| Favoriser le perfectionnement des compétences                      | 503 500 \$          | 540 530 \$          |
| Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion                    | 144 384 \$          | 147 590 \$          |
| Acquérir de nouvelles connaissances technologiques                 | 46 214 \$           | 115 090 \$          |
| Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière | 17 095 \$           | 30 491 \$           |
| Développer les connaissances relatives à la santé et à la sécurité | 313 781 \$          | 189 767 \$          |
| <b>Total</b>   | <b>1 024 974 \$</b> | <b>1 023 468 \$</b> |

93. PUBLICATIONS DU QUÉBEC, *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*, [En ligne], [<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/D-8.3>].

94. La reddition de comptes s'effectue relativement à l'année civile.

## Évolution des dépenses en formation <sup>95</sup>

| Répartition des dépenses en formation           | 2021             | 2020             |
|---|------------------|------------------|
| Proportion de la masse salariale (en %)         | 0,54 %           | 0,56 %           |
| Nombre moyen de jours de formation par personne |                  |                  |
| Cadre   | 0,06 jour        | 0,04 jour        |
| Professionnel                                   | 0,27 jour        | 0,26 jour        |
| Fonctionnaire                                   | 0,28 jour        | 0,30 jour        |
| Agent de la paix                                | 0,09 jour        | 0,13 jour        |
| Ouvrier   | 0,07 jour        | 0,03 jour        |
| Étudiants et stagiaires                         | 0,004 jour       | 0,003 jour       |
| <b>Total</b>                                    | <b>0,77 jour</b> | <b>0,76 jour</b> |
| <b>Somme allouée par personne</b>               | <b>246 \$</b>    | <b>208 \$</b>    |

## Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Pour l'année 2021-2022, le taux de départ volontaire du personnel régulier s'est établi à 12,4 % comparativement à un taux de 8,0 % lors de l'exercice précédent. Ce résultat s'explique, notamment, par une augmentation de chaque type de départs calculés mais, principalement, en ce qui concerne les départs en mutation.

### Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

|                           | 2021-2022 | 2020-2021 | 2019-2020 |
|---------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Taux de départ volontaire | 12,4 %    | 8,0 %     | 8,6 %     |

### Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

|  | 2021-2022 | 2020-2021 | 2019-2020 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier | 119       | 92        | 114       |

## Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

Dans le contexte de la mise en œuvre du Plan gouvernemental de régionalisation <sup>96</sup> de 5 000 emplois de l'administration publique, le Ministère s'est vu attribuer une cible de 23 emplois régionalisés au 30 septembre 2022. Au 30 septembre 2028, il devra avoir régionalisé 79 postes.

Dans ce contexte, pour la période allant du 1<sup>er</sup> février 2021 au 31 janvier 2022, quatre postes ont été régionalisés.

95. La reddition de comptes s'effectue relativement à l'année civile.

96. SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, *Plan gouvernemental de régionalisation*, [En ligne], [[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/gouvernement/SCT/SSPFPRGI/plan\\_regionalisation.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/gouvernement/SCT/SSPFPRGI/plan_regionalisation.pdf)].

### Emplois régionalisés au 31 janvier 2022

| Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028 | Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 <sup>er</sup> octobre 2018 au 31 janvier 2022 |
|--|--|
| 79   | 4  |

## 3.2 Utilisation des ressources financières

### Bilan financier

Les revenus sont présentés en fonction des différents domaines d'activité placés sous la responsabilité du Ministère. Les dépenses comprennent la totalité des ressources utilisées, autant par le Ministère que par le Fonds des ressources naturelles, dans le cadre du volet Aménagement durable du territoire forestier, en vue d'accomplir la mission ministérielle.

### Revenus par secteur d'activité

Les revenus de l'exercice 2021-2022 en ce qui concerne le portefeuille ministériel totalisent 513,3 M\$. Ils proviennent principalement des ventes de volumes de bois, de la redevance annuelle forestière ainsi que des ventes de permis de chasse, de pêche et de piégeage.

#### Revenus et évolution par secteur d'activité

| Secteur d'activité | Revenus au 31 mars 2022 <sup>97</sup><br>(en M\$)<br>(1) | Revenus réels au 31 mars 2021<br>(en M\$)<br>(2) | Écart<br>(en M\$)<br>(3) = (1) - (2) | Variation<br>(en %)<br>(4) = (3) / (2) |
|--------------------|--|--|--------------------------------------|--|
| Forêts             | 472,4  | 364,0  | 108,4                                | 29,8                                   |
| Faune              | 39,8   | 38,2   | 1,6                                  | 4,2                                    |
| Parcs              | 1,1  | 0,1  | 1,0                                  | 757,3                                  |
| <b>Total</b>       | <b>513,3</b>   | <b>402,3</b>                                     | <b>111,0</b>                         | <b>27,6</b>                            |

L'augmentation nette des revenus s'explique principalement par la variation des taux de facturation des volumes de bois récoltés, qui ont augmenté en 2021-2022 par rapport à ceux de 2020-2021.

97. Ces données étant provisoires, elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2021-2022 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

## Dépenses par secteur d'activité

Les dépenses de l'exercice 2021-2022 totalisent 1 014,1 M\$.

### Dépenses et évolution par secteur d'activité

| Secteur d'activité   | Budget de dépenses 2021-2022 <sup>98, 99</sup> (en M\$)<br>(1) | Dépenses au 31 mars 2022 <sup>100, 101</sup> (en M\$)<br>(2) | Écart (en M\$)<br>(3) = (2) - (1) | Variation (en %)<br>(4) = (3) / (1) | Dépenses réelles 2020-2021 <sup>102</sup> (en M\$) |
|--|--|--|-----------------------------------|-------------------------------------|--|
| Direction et administration                                      | 7,8  | 7,6  | (0,2)                             | (2,7)                               | 7,2  |
| Aménagement durable du territoire forestier                      | 575,3  | 599,6  | 24,3                              | 4,2                                 | 678,8  |
| Suppression des feux de forêt                                    | 25,0   | 49,5   | 24,5                              | 98,1                                | 48,8   |
| Forestier en chef  | 5,4  | 5,6  | 0,2                               | 4,6                                 | 5,2  |
| Opérations régionales  | 127,6  | 127,9  | 0,3                               | 0,2                                 | 127,7  |
| Protection de la faune   | 56,8   | 54,9   | (1,9)                             | (3,3)                               | 54,0   |
| Conservation, gestion et mise en valeur de la faune et des parcs | 33,2   | 53,7   | 20,5                              | 61,8                                | 68,7   |
| Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)        | 55,2   | 115,3  | 60,1                              | 108,9                               | 103,6  |
| <b>Total</b>   | <b>886,3</b>   | <b>1 014,1</b>   | <b>127,8</b>                      | <b>14,4</b>                         | <b>1 094,0</b>                                     |

Le dépassement des dépenses du Ministère de 127,8 M\$ par rapport au budget de dépenses s'explique principalement par les éléments suivants :

- l'effet du changement d'application de la norme sur les paiements de transfert pour les projets de la Sépaq pour plus de 53,0 M\$;
- les coûts liés à la suppression des feux de forêt excédant de 24,5 M\$ le budget de base prévu pour l'exercice 2021-2022;
- des dépenses engagées afin de mettre en œuvre les mesures annoncées dans le Plan budgétaire 2021-2022<sup>103</sup> présenté en mars 2021 pour plus de 28,1 M\$, dont pour les mesures

98. Comprend un devancement de 1,5 M\$ des budgets de 2021-2022 à l'exercice financier 2020-2021, en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de COVID-19 de même que les mesures de relance de l'économie.

99. Le budget total exclut un montant de 242,9 M\$ pour de l'affectation à un fonds spécial. Cette somme a été uniquement considérée dans le budget de dépenses du volet – Aménagement durable du territoire forestier.

100. Comprend 77,3 M\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

101. Ces données étant provisoires, elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2021-2022 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

102. Comprend 43,6 M\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

103. MINISTÈRE DES FINANCES, *Budget 2021-2022 – Plan budgétaire*, [En ligne], [[http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2021-2022/fr/documents/PlanBudgetaire\\_2122.pdf](http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2021-2022/fr/documents/PlanBudgetaire_2122.pdf)].

suivantes : sécuriser la production de semences et de plants forestiers, encourager l'innovation dans l'industrie forestière, favoriser la compétitivité de l'industrie forestière par les données LiDAR et protéger le capital faunique québécois;

- des dépenses effectuées dans le contexte de l'assouplissement budgétaire crédit au net associées aux activités de protection et de mise en valeur de la ressource faunique pour plus de 13,1 M\$;
- une subvention de 5,0 M\$ à la Sépaq afin de financer les dépenses qui sont liées à sa mission;
- des dépenses effectuées pour le Programme exceptionnel d'écoulement des bois feuillus de faible qualité des régions de l'Outaouais et des Laurentides<sup>104</sup> lors de l'année de récolte 2021-2022 pour plus de 4,5 M\$.

## Investissements par secteur d'activité

Les investissements de l'exercice 2021-2022 totalisent 36,9 M\$ comparativement à ceux de l'exercice 2020-2021, qui s'élevaient à 35,5 M\$. Ils ont principalement été réalisés dans la catégorie « Aménagement », qui comprend des ponts, des ponceaux, des enclos et des projets de modernisation d'installations, ainsi que dans la catégorie « Matériel et équipement », qui regroupe l'acquisition de véhicules et d'équipement spécialisé pour les pépinières et les piscicultures. La répartition des investissements selon la catégorie d'immobilisations est présentée dans le tableau suivant.

### Investissements et évolution par catégorie d'immobilisations

| Catégorie d'immobilisations            | Investissements au 31 mars 2022 <sup>105</sup> (en M\$)<br>(1) | Investissements réels au 31 mars 2021 (en M\$)<br>(2) | Écart (en M\$)<br>(3) = (1) - (2) | Variation (en %)<br>(4) = (3) / (2) |
|--|--|---|-----------------------------------|-------------------------------------|
| Terrains                               | 0,8  | 3,8   | (3,0)                             | (78,7)                              |
| Bâtiments                              | 1,2  | 2,5   | (1,3)                             | (50,7)                              |
| Aménagement                            | 16,0   | 15,7  | 0,3                               | 1,7                                 |
| Matériel et équipement                 | 16,3   | 7,2   | 9,1                               | 126,0                               |
| Équipement informatique et bureautique | 1,0  | 4,6   | (3,6)                             | (79,2)                              |
| Développement informatique             | 1,6  | 1,7   | (0,1)                             | (4,1)                               |
| <b>Total</b>                           | <b>36,9</b>  | <b>35,5</b>   | <b>1,4</b>                        | <b>3,9</b>                          |

104. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Programme exceptionnel d'écoulement des bois feuillus de faible qualité des régions de l'Outaouais et des Laurentides*, [En ligne], [\[https://bmmmb.gouv.qc.ca/publications-et-reglements/valeur-des-traitements-sylvicoles/peeol/\]](https://bmmmb.gouv.qc.ca/publications-et-reglements/valeur-des-traitements-sylvicoles/peeol/).

105. Ces données étant provisoires, elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2021-2022 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

### 3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Le Plan directeur en ressources informationnelles (PDRI) est un document de vision qui guide les décisions et les actions en matière de gestion des ressources informationnelles tout au long de la mise en œuvre du Plan stratégique 2019-2023<sup>106</sup>. Le Ministère a déterminé trois enjeux dans le PDRI sur le plan de ses ressources informationnelles :

- 1- Capacité à réaliser le virage numérique et à répondre à de nouveaux besoins de mission;
- 2- Valorisation et gestion efficace et efficiente de l'information et des données;
- 3- Aptitude de l'organisation à réagir rapidement aux exigences changeantes de l'environnement externe.

En phase avec les grandes orientations gouvernementales et pour répondre à ces enjeux, le Ministère a articulé l'exécution des travaux en matière de ressources informationnelles autour du PDRI et de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023<sup>107</sup> (STNG 2019-2023).

En effet, la STNG 2019-2023 constitue un levier pour faire évoluer les pratiques organisationnelles ainsi que pour accroître l'utilisation du numérique dans l'offre de services ministérielle. Au cours de l'exercice 2021-2022, le Ministère a travaillé à différentes initiatives permettant de répondre à terme aux ambitions de la stratégie et aux enjeux du PDRI et d'augmenter sa performance organisationnelle. Il a déployé, notamment, la nouvelle plateforme de vente de permis en ligne Mon dossier chasse et pêche<sup>108</sup> qui répond à la cinquième ambition « Les services publics sont numériques de bout en bout » de la STNG 2019-2023. Ce service a permis de poursuivre la transformation numérique du Ministère par la vente en ligne des permis de chasse et de pêche ne nécessitant aucun coupon de transport.

Des efforts ont également été déployés en vue d'assurer la pérennité des actifs essentiels au maintien des services des secteurs d'activité ainsi qu'à la mise en place des fondations qui soutiennent la modernisation des actifs et la conception de nouveaux services numériques<sup>109</sup>. Les travaux portant sur la migration du Centre de traitement informatique ayant été exécutés à l'intérieur du projet gouvernemental de consolidation des centres de traitement informatique ainsi que les interventions liées à la transformation technologique requise au Ministère en font notamment état.

Au cours de l'exercice 2021-2022, à l'égard de ses ressources informationnelles, le Ministère entre autres<sup>110</sup> :

- terminé quatre projets;
- travaillé à l'avancement de dix projets;
- traité plus de 750 demandes d'amélioration ou de maintien des systèmes en place.

---

106. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Plan stratégique 2019-2023 – Édition révisée – Janvier 2021*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/plan-strategique/PS-MFFP-2019-2023.pdf>].

107. SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, *Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/secretariat-du-conseil-du-tresor/publications-adm/strategie/StrategieTNG.pdf?1559512998>].

108. La mise en ligne de la nouvelle plateforme de vente de permis en ligne Mon dossier chasse et pêche a fait l'objet d'un fait saillant à la page 16.

109. Les nouveaux services à la clientèle dont les informations deviennent disponibles en mode numérique sont détaillés à l'indicateur 17 du Plan stratégique 2019-2023, à la page 42.

110. Dans un contexte où les ressources informationnelles sont desservies par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, certains projets sont réalisés conjointement avec le Ministère.

Par conséquent, les actions mises en œuvre au cours du dernier exercice démontrent la volonté du Ministère de poursuivre la transformation de ses ressources informationnelles au bénéfice des citoyens et des entreprises.

#### Dépenses et investissements réels en matière de ressources informationnelles 2021-2022

| Type d'intervention      | Investissements<br>(en M\$) | Dépenses<br>(en M\$) |
|--------------------------|-----------------------------|----------------------|
| Projets <sup>111</sup>   | 2,1                         | 2,2                  |
| Activités <sup>112</sup> | 0,5                         | 15,6                 |
| <b>Total</b>             | <b>2,6</b>                  | <b>17,8</b>          |

111. Interventions constituant des projets dans le domaine des ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

112. Toutes les autres interventions, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets dans le domaine des ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

# 4. ANNEXES — AUTRES EXIGENCES

## 4.1 Gestion et contrôle des effectifs

### Heures rémunérées

Pour les organismes publics ayant à leur service du personnel assujéti à la Loi sur la fonction publique<sup>113</sup>, le Conseil du trésor fixe, annuellement, une cible en ce qui concerne l'effectif utilisé.

Pour l'exercice 2021-2022, la cible du Ministère a été fixée à 5 326 680 heures, alors que la consommation réelle du Ministère s'est élevée à 5 099 444 heures. La cible d'heures rémunérées a donc été respectée.

#### Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022

| Catégorie   | Heures travaillées<br>(en milliers)<br>(1) | Heures<br>supplémentaires<br>(en milliers)<br>(2) | Total des<br>heures<br>rémunérées<br>(en milliers)<br>(3) = (1) + (2) | Total en ETC<br>transposés<br>(4) = (3) /<br>1 826,3 |
|---|--|---|---|--|
| 1. Personnel d'encadrement                          | 329,4                                      | 0,3   | 329,7   | 180,5  |
| 2. Personnel professionnel                          | 1 661,2                                    | 13,5  | 1 674,7   | 917,0  |
| 3. Personnel de bureau,<br>techniciens et assimilés | 1 812,7                                    | 20,1  | 1 832,8   | 1 003,6  |
| 4. Agents de la paix                                | 665,3                                      | 18,5  | 683,8   | 374,4  |
| 5. Ouvriers, personnel d'entretien<br>et de service | 577,1                                      | 1,4   | 578,4   | 316,7  |
| <b>Total 2021-2022</b>                              | <b>5 045,7</b>                             | <b>53,8</b>                                       | <b>5 099,4</b>  | <b>2 792,2</b>                                       |
| <b>Total 2020-2021</b>                              | <b>5 086,7</b>                             | <b>45,5</b>                                       | <b>5 132,2</b>  | <b>2 810,2</b>                                       |

113. PUBLICATIONS DU QUÉBEC, *Loi sur la fonction publique*, [En ligne], [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/F-3.1.1>].

## Contrats de service

Le tableau ci-après présente les contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus dans la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022. Les contrats de service concernent les personnes physiques et les contractants autres que les personnes physiques, c'est-à-dire les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

### Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus dans la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022

|  | Nombre     | Valeur (en \$)    |
|--|------------|-------------------|
| Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)    | 10         | 594 898           |
| Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique | 132        | 49 691 209        |
| <b>Total des contrats de service</b>                                   | <b>142</b> | <b>50 286 107</b> |

Le Ministère attribue plus de 30 M\$ (62 % de la valeur totale) pour des contrats de production de plants forestiers accordés de gré à gré en vertu de l'article 42.0.1 du Règlement sur les contrats de service des organismes publics<sup>114</sup>. Cet article prévoit qu'un contrat relatif à la production de plants forestiers peut être conclu de gré à gré avec un producteur de plants forestiers visé par un plan conjoint, établi conformément à la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche<sup>115</sup>.

## 4.2 Développement durable

Au printemps 2021, le Ministère rendait public son Plan d'action de développement durable (PADD) 2021-2022<sup>116</sup>, dans la foulée de la prolongation de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2015-2020 jusqu'au 31 mars 2022<sup>117</sup>. Ce faisant, le Ministère renouvelait son engagement en vue de contribuer à l'effort gouvernemental en tenant compte de la directive gouvernementale publiée à cette fin. Cette dernière détermine les thèmes prioritaires en cette année de transition, thèmes qui serviront également dans la préparation de la prochaine SGDD prévue pour 2023-2028 en vertu de la nouvelle directive, soit la Directive visant la mise à jour des plans d'action de développement durable, Année de prolongation 2022-2023<sup>118</sup>, qui accompagne

114. PUBLICATIONS DU QUÉBEC, *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, [En ligne], [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/C-65.1.%20r.%204/>].

115. PUBLICATIONS DU QUÉBEC, *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*, [En ligne], [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/m-35.1>].

116. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Plan d'action de développement durable 2016-2020 – Mise à jour 2021-2022*, [En ligne], [[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/documents-ministeriels/PL-action-developpement-durable-31mars2021\\_MFFP.pdf?1618853805](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/documents-ministeriels/PL-action-developpement-durable-31mars2021_MFFP.pdf?1618853805)].

117. PUBLICATIONS DU QUÉBEC, *Décret 512-2021 du 31 mars 2021*, [En ligne], [<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=74575.pdf>].

118. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, *Directive visant la mise à jour des plans d'action de développement durable, Année de prolongation 2022-2023*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/developpement-durable/directive-prolongation-padd-2022-2023.pdf?1650477526>].

le décret 626-2022 du 30 mars 2022<sup>119</sup>. Ce décret a pour effet de reporter au 27 octobre 2022 l'exercice de révision générale de la SGDD 2015-2020.

La présente section fait état des résultats obtenus dans le PADD 2021-2022. En marge de ces réalisations, le Ministère a également collaboré, durant la dernière année, avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en prenant part aux travaux d'élaboration de la prochaine SGDD. Enfin, il a aussi amorcé une réflexion en vue de son prochain PADD pour la période 2022-2023.

## Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable pour la période 2021-2022

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1 - RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

| Actions   | Indicateurs  | Cibles 2021-2022   | Résultats 2021-2022 | Atteinte de la cible                 |
|---|--|--------------------|---------------------|--------------------------------------|
| 1. Collaborer à la réalisation de l'inventaire des exigences concernant le bâtiment durable | Inventaire des exigences du Ministère concernant le bâtiment durable | Inventaire produit | Inventaire produit  | Atteinte – Avant ou à la date prévue |

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2 - RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS

| Actions   | Indicateurs  | Cibles 2021-2022 | Résultats 2021-2022 | Atteinte de la cible                 |
|---|--|------------------|---------------------|--------------------------------------|
| 2. S'assurer de la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers structurants du Ministère | Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable | 3                | 3                   | Atteinte – Avant ou à la date prévue |

119. PUBLICATIONS DU QUÉBEC, *Décret 626-2022 du 30 mars 2022*, [En ligne], [<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=77055.pdf>].

**OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.2 - APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES VERTES ET DES BIENS ET SERVICES ÉCORESPONSABLES PRODUITS AU QUÉBEC**

| Actions  | Indicateurs  | Cibles 2021-2022 | Résultats 2021-2022 | Atteinte de la cible                 |
|--|--|------------------|---------------------|--------------------------------------|
| 3. Soutenir la construction en bois                              | Nombre de projets soutenus<br><i>Y compris la bonification du Gestimat</i> | 3                | 10                  | Atteinte – Avant ou à la date prévue |
| 4. Soutenir des projets de développement de nouveaux bioproduits | Nombre de projets terminés   | 4                | 4                   | Atteinte – Avant ou à la date prévue |

**OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.3 - FAVORISER L'INVESTISSEMENT ET LE SOUTIEN FINANCIER POUR APPUYER LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE VERTE ET RESPONSABLE**

| Actions  | Indicateurs   | Cibles 2021-2022 | Résultats 2021-2022 | Atteinte de la cible                 |
|--|---|------------------|---------------------|--------------------------------------|
| 5. Établir un processus organisationnel visant à évaluer l'effet de l'intégration de critères d'écoresponsabilité <sup>120</sup> aux programmes de soutien financier | Processus établi pour évaluer l'effet de l'intégration de critères d'écoresponsabilité <sup>121</sup> | Processus établi | Processus établi    | Atteinte – Avant ou à la date prévue |
| 6. Colliger l'information concernant l'utilisation de critères d'écoresponsabilité <sup>122</sup> dans les programmes de soutien financier                           | Pourcentage des programmes inscrits dans la base de données   | 100 %            | 100 %               | Atteinte – Avant ou à la date prévue |

120. Ou de mesures d'écoconditionnalité.

121. *Idem.*

122. *Idem.*

**OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3.1 - GÉRER LES RESSOURCES NATURELLES DE FAÇON EFFICIENTE ET CONCERTÉE AFIN DE SOUTENIR LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE ET DE MAINTENIR LA BIODIVERSITÉ**

| Actions   | Indicateurs   | Cibles 2021-2022 | Résultats 2021-2022 | Atteinte de la cible            |
|---|---|------------------|---------------------|---------------------------------|
| 7. Mettre en œuvre la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) | Pourcentage des actions de la SADF mises en œuvre<br><br><i>Indice de référence : 139 actions</i> | 100 %            | 100 %               | Atteinte – Après la date prévue |

**OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3.2 - CONSERVER ET METTRE EN VALEUR LA BIODIVERSITÉ, LES ÉCOSYSTÈMES ET LES SERVICES ÉCOLOGIQUES EN AMÉLIORANT LES INTERVENTIONS ET LES PRATIQUES DE LA SOCIÉTÉ**

| Actions   | Indicateurs  | Cibles 2021-2022  | Résultats 2021-2022 | Atteinte de la cible                 |
|---|--|-------------------|---------------------|--------------------------------------|
| 8. Sensibiliser la population québécoise à l'égard d'enjeux déterminants de préservation de la biodiversité | Nombre de moyens de communication déployés   | 5                 | 5                   | Atteinte – Avant ou à la date prévue |
| 9. Lutter contre les espèces aquatiques envahissantes   | Nombre de stations de nettoyage d'embarcations mises en place  | 10                | 11                  | Atteinte – Avant ou à la date prévue |
| 10. Soutenir les initiatives d'éducation forestière des partenaires du Ministère à l'échelle du Québec      | Pourcentage de régions où des initiatives d'éducation forestière sont soutenues<br><br><i>Indice de référence : 17 régions administratives</i> | 100 % des régions | 100 % des régions   | Atteinte – Avant ou à la date prévue |

**OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 8.2 - OPTIMISER LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES AU BÉNÉFICE DE L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE**

| Actions  | Indicateurs   | Cibles 2021-2022 | Résultats 2021-2022 | Atteinte de la cible   |
|--|---|------------------|---------------------|------------------------|
| 11. Favoriser l'émergence de la filière bioénergétique | Nombre de projets en bioénergie ayant bénéficié d'un accompagnement ou d'un suivi | 12               | 11                  | Non atteinte – Débutée |

# Recommandations du commissaire au développement durable du Vérificateur général du Québec et de la Commission de l'administration publique

## Rapport du commissaire au développement durable, printemps 2016, chapitre 2, conservation et mise en valeur de la faune

Le 2 juin 2016, le commissaire au développement durable (CDD) du Vérificateur général du Québec (VGQ) a déposé son rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017, printemps 2016<sup>123</sup>. Le chapitre 2 porte sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Neuf recommandations ont été formulées. Le Ministère a adhéré à toutes les recommandations et, pour y répondre, il a mis en place un plan d'action qui a été présenté à la Commission de l'administration publique.

En août 2021, le Ministère a déposé l'état de situation pour la dernière année de mise en œuvre du plan d'action. Il est toujours en attente de l'appréciation finale du VGQ. Par ailleurs, le Ministère poursuit la mise en œuvre des actions s'échelonnant à plus long terme afin de répondre complètement aux recommandations formulées par le VGQ. Le tableau qui suit présente les principales actions entreprises en 2021-2022.

### Actions entreprises par le Ministère pour mettre en œuvre les recommandations du CDD faites au printemps 2016 à l'égard de la conservation et de la mise en valeur de la faune – Conclusion à l'égard de leur application et mesures prises en 2021-2022

| Recommandations   | Mesures prises   |
|---|--|
| 1. Élaborer une stratégie relative à l'acquisition de connaissances et une autre liée à la mise en valeur de la faune, qui présentent les priorités et les objectifs à atteindre, et produire des plans d'action qui traduisent ces objectifs en interventions concrètes. | Élaboration du document Planification et priorisation de l'acquisition des connaissances sur la faune et ses habitats.   |
|   | Mise en ligne le 30 juin 2021 de la plateforme de vente de permis en ligne Mon dossier chasse et pêche, outil supplémentaire pour faciliter et moderniser la pratique des activités fauniques. |
|   | Poursuite de l'application du Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022 et dépôt d'un rapport d'évaluation de celui-ci.                          |
|   | Approbation et mise en œuvre du Plan d'action ministériel pour la mise en valeur des activités fauniques.  |

123. VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC, *Rapport du commissaire au développement durable – Printemps 2016*, [En ligne], [[https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-cdd/2016-2017-CDD/fr\\_Rapport2016-2017-CDD.pdf](https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-cdd/2016-2017-CDD/fr_Rapport2016-2017-CDD.pdf)].

| Recommandations   | Mesures prises   |
|---|--|
| <p>2. S'assurer qu'un plan de rétablissement est produit pour toutes les espèces menacées ou vulnérables et qu'il est mis en œuvre, et rendre compte périodiquement des résultats relatifs à la mise en œuvre des plans et de l'état de situation de ces espèces.</p> | <p>Publication de l'Approche intégrée de rétablissement pour les espèces menacées ou vulnérables – Développement d'un nouvel outil pour la planification de la conservation.</p> <p>Planification de la production des nouveaux plans de rétablissement et des mises à jour de ceux existants complétée jusqu'en 2024.</p> <p>Poursuite, avec la collaboration des gouvernements fédéral et territorial concernés, des travaux à l'égard du plan de gestion de l'ours blanc.</p> |
| <p>3. Déterminer des priorités d'intervention et des actions précises à entreprendre pour prévenir l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes et pour agir lorsqu'elles sont présentes.</p>   | <p>Mise en ligne du plan d'action pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) animales sur le site Web du Ministère.</p> <p>Développement du plan québécois de lutte contre les carpes asiatiques et autres EEE aquatiques appelé « Plan de réponse aux carpes asiatiques » disponible au public sur demande depuis le mois de juillet 2021.</p>  |
| <p>4. Faire un suivi adéquat des autorisations liées à la modification d'habitats fauniques et rendre compte annuellement quant au respect des autorisations.</p>   | <p>Poursuite du déploiement de la procédure provinciale pour le suivi des autorisations délivrées en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune dans l'ensemble des districts de la Protection de la faune du Québec (PFQ).</p>  |
| <p>5. Mettre en œuvre un plan d'intervention, en collaboration avec les zecs, afin d'éliminer l'appropriation du territoire et rendre compte des résultats annuellement.</p>  | <p>Adoption d'un calendrier de travail concernant l'encadrement de la chasse à l'orignal dans les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche.</p> <p>Poursuite de la mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'encadrement du camping dans les zecs de chasse et de pêche.</p>   |
| <p>6. Réviser la réglementation concernant la chasse et la pêche en la simplifiant, afin d'en faciliter la compréhension par les utilisateurs et d'en favoriser l'application pour une meilleure conservation et une meilleure mise en valeur de la faune.</p>        | <p>Mise en ligne de l'information réglementaire concernant la chasse, la pêche et le piégeage ainsi qu'une carte interactive pour la pêche uniquement. Les travaux pour celle de la chasse et du piégeage se poursuivent.</p> <p>Poursuite des travaux de la Directive sur l'utilisation du pouvoir de modifier le Règlement de pêche du Québec.</p>   |
| <p>7. Revoir l'organisation du travail des agents de protection de la faune afin d'accroître l'effet dissuasif découlant de leur présence sur le terrain et améliorer le soutien aux zecs et aux pourvoiries.</p>   | <p>Adoption du nouveau plan d'organisation de la PFQ, qui découpe le territoire sous six nouveaux districts permettant une meilleure mobilité et présence sur le territoire.</p> <p>Poursuite du plan d'action pour augmenter la présence des agents de la protection de la faune sur le terrain, incluant l'utilisation du Smart-Faune qui permet de réaliser des tâches administratives sur le terrain.</p>  |

| Recommandations  | Mesures prises   |
|--|--|
| 8. Revoir les ententes avec les zecs et les pourvoiries et s'assurer du respect de leurs obligations, et élaborer une politique sur les réserves fauniques afin de clarifier les rôles et les responsabilités de la Société des établissements de plein air du Québec et du Ministère. | Publication du Cadre de gestion sur les réserves fauniques afin de clarifier les rôles et les responsabilités des divers acteurs (ministères et organismes) dans la gestion des réserves fauniques.<br>Poursuite des travaux réglementaires associés à l'encadrement des délégués et des détenteurs de droits.   |
| 9. Élaborer un plan d'action qui traduit en interventions concrètes les objectifs du plan stratégique et les résultats attendus, et présenter une reddition de comptes qui permet d'apprécier la performance du Ministère et de ses partenaires quant à l'atteinte des objectifs.      | Les résultats des actions, des indicateurs et des cibles du Plan stratégique 2019-2023, du Plan d'action de développement durable 2021-2022 et du Plan d'action pour l'application des recommandations du VGQ sont présentés dans les sections qui leur sont propres, figurant dans le présent rapport, aux pages <a href="#">21</a> à <a href="#">43</a> et <a href="#">57</a> à <a href="#">63</a> . |

## Rapport du commissaire au développement durable, printemps 2017, chapitre 4, travaux sylvicoles

Au cours de l'automne 2016, le Vérificateur général du Québec (VGQ) a entrepris un audit de performance portant sur les travaux sylvicoles exécutés dans la période allant d'avril 2013 à mars 2016<sup>124</sup>. Cet audit avait pour objectif de vérifier si le Ministère gère convenablement les travaux sylvicoles pour assurer un aménagement durable des forêts et si le Ministère prend des mesures pour s'assurer que les travaux sylvicoles planifiés sont exécutés à un coût justifié, s'ils sont de qualité et s'ils respectent les normes et la réglementation. Enfin, le but de l'audit était aussi de valider si le Ministère vérifie les travaux sylvicoles exécutés afin qu'ils donnent les effets escomptés. Le VGQ a fait dix recommandations qui portent sur la planification et l'exécution des travaux sylvicoles, sur l'évaluation de l'atteinte des objectifs ainsi que sur la reddition de comptes. Les recommandations ont été traduites en plan d'action et elles ont été approuvées par le VGQ en 2017, pour lequel un suivi annuel est fait. Le plan d'action est disponible dans le site Web du Ministère<sup>125</sup> et sa mise en œuvre s'étendait jusqu'en mai 2020. En mai 2020, le Ministère a déposé l'état de la situation pour la dernière année de mise en œuvre du plan d'action.

En septembre 2021, le Ministère a reçu l'appréciation du VGQ sur le troisième et dernier état d'avancement de l'application de ses recommandations. Ce dernier a alors informé le Ministère qu'il n'y aurait pas de suivi annuel additionnel de l'état d'avancement des recommandations et qu'il encourageait le Ministère à poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action à plus long terme pour assurer l'application des recommandations. L'évaluation globale du VGQ s'élève à 89 %, soit une recommandation appliquée et sept ayant donné lieu à des progrès satisfaisants sur les neuf recommandations évaluées<sup>126</sup>. Conséquemment, afin de répondre complètement aux recommandations formulées par le VGQ, le Ministère poursuit la mise en œuvre des actions correctrices s'échelonnant à plus long terme.

124. VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC, *Rapport du commissaire au développement durable – Printemps 2017*, [En ligne], [\[https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications//rapport-annuel//2017-2018-printemps//fr\\_Rapport2017-2018-PRINTEMPS.pdf\]](https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications//rapport-annuel//2017-2018-printemps//fr_Rapport2017-2018-PRINTEMPS.pdf).

125. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Plan d'action pour l'application des recommandations du Vérificateur général du Québec – Travaux sylvicoles*, [En ligne], [\[https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Plan-action-VGQ-travaux-sylvicoles.pdf\]](https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Plan-action-VGQ-travaux-sylvicoles.pdf).

126. L'appréciation ne porte pas sur les recommandations qui ont été appliquées dans les années antérieures et qui n'ont pas été suivies en 2020-2021 ni sur les recommandations jugées caduques ou sans objet.

Le tableau qui suit présente les principales actions entreprises en 2021-2022 et constitue la dernière année de reddition de comptes du Ministère relatives à ces recommandations dans le Rapport annuel de gestion, étant donné qu'il n'y aura pas de suivi additionnel pour ce dossier par le VGQ.

**Actions entreprises par le Ministère pour mettre en œuvre les recommandations du CDD faites au printemps 2017 à l'égard des travaux sylvicoles**

| Recommandations  | Mesures prises   |
|--|--|
| 2. S'assurer que les connaissances issues des travaux de recherche, telles celles sur les effets des changements climatiques, sont transférées aux intervenants et prises en compte lors de la planification des travaux sylvicoles. | <p>Organisation de l'événement Carrefour Forêts 2023.</p> <p>Élaboration d'un projet de stratégie d'adaptation aux changements climatiques.</p>  |
| 9. Faire les suivis nécessaires afin d'évaluer si les travaux sylvicoles réalisés donnent les résultats escomptés, de déterminer les mesures correctives et de favoriser l'amélioration continue des pratiques.                      | Poursuite des travaux relatifs aux suivis de validation existants pour la mesure des effets réels des travaux sylvicoles. De plus, établissement en cours des nouveaux dispositifs de ces suivis pour les traitements et les modalités non couverts. |
| 10. Rendre compte aux citoyens de l'utilisation des sommes investies dans les travaux sylvicoles et de l'efficacité des travaux réalisés.  | Développement d'indicateurs associés aux suivis d'efficacité des travaux sylvicoles <sup>127</sup> .   |

**Trente-huitième rapport sur l'imputabilité de la Commission de l'administration publique, juin 2018, chapitre 1, audition sur les travaux sylvicoles**

En juin 2018, la Commission de l'administration publique (CAP) a déposé son 38<sup>e</sup> rapport sur l'imputabilité<sup>128</sup>, lequel contenait trois recommandations à propos du Ministère formulées à la suite d'une audition sur les travaux sylvicoles. Cette audition faisait suite aux observations du CDD sur les travaux sylvicoles du printemps 2017. Pour répondre à ces recommandations, un plan d'action a été élaboré; le tableau suivant présente les actions entreprises pendant l'exercice 2021-2022. Une recommandation est entre autres appliquée depuis 2018, tandis que l'appréciation du CDD pour l'exercice 2020-2021 est à l'effet que les progrès concernant les deux recommandations en cours d'application sont satisfaisants.

127. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Suivis forestiers des traitements sylvicoles réalisés au Québec et rentabilité des investissements*, [En ligne], [[https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/RA\\_suivis\\_forestiers.pdf](https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/RA_suivis_forestiers.pdf)].

128. ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, *Auditions des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics sur leur gestion administrative – Observations, conclusions et recommandations, 38<sup>e</sup> rapport sur l'imputabilité, juin 2018*, [En ligne], [[http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique\\_139475&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vlv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz](http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_139475&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vlv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz)].

## Actions entreprises par le Ministère pour mettre en œuvre les recommandations de la CAP à l'égard des travaux sylvicoles

| Recommandations  | Mesures prises  |
|--|---|
| 1. Que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs transmette à la Commission de l'administration publique (CAP), d'ici le 15 septembre 2018 et par la suite chaque année pendant trois ans, sa planification annuelle des activités liées au transfert des connaissances dans le domaine sylvicole. | Transmission annuelle à la CAP de la planification annuelle des activités liées au transfert des connaissances dans le domaine sylvicole.   |
| 3. Que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs s'assure d'intégrer la question des changements climatiques dans les plans d'aménagement forestier intégré.   | <p>Élaboration d'un projet de stratégie d'adaptation aux changements climatiques.</p> <p>Les ateliers régionaux pour deux régions ont eu lieu le 7 mai et le 9 juin 2021. Plusieurs documents ont été produits afin d'adapter le contenu aux spécificités de chacune des régions.</p> <p>Cette mesure se poursuivra au-delà de l'échéance indiquée à l'automne 2020. Un plan d'action pour rencontrer l'ensemble des intervenants des régions sera défini. Elle intégrera les nouvelles connaissances au fur et à mesure qu'elles seront disponibles.</p> |

## 4.3 Occupation et vitalité des territoires

La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022<sup>129</sup> (Stratégie OVT 2018-2022) a été élaborée dans le contexte où le gouvernement du Québec s'engage à reconnaître les municipalités comme de véritables gouvernements de proximité dotés d'une plus grande autonomie et bénéficiant d'une augmentation des pouvoirs. Avec sa structure décentralisée, le Ministère participe à la vitalité des territoires, puisqu'il privilégie également une action centrée sur la collaboration des communautés locales et autochtones. En raison de cette relation particulière, il peut cerner adéquatement les enjeux propres au territoire et proposer des solutions innovantes et adaptées à chacune des réalités régionales, et ce, pour chacun de ses secteurs d'intervention que sont la forêt, la faune ainsi que les parcs nationaux.

Un plan d'action<sup>130</sup>, actualisé en 2021 et exposant les actions du Ministère pour satisfaire aux priorités énumérées dans la Stratégie OVT 2018-2022 et retenues par les intervenants régionaux, a été adopté pour mettre en œuvre ladite stratégie. L'état d'avancement sommaire à l'égard des actions ciblées dans ce plan d'action est présenté dans le tableau suivant, tandis que les résultats exhaustifs sont présentés à la page [86](#).

129. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION, *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022*, [En ligne], [\[https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/occupation\\_territoire/strategie\\_ovt\\_2018-2022.pdf\]](https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/occupation_territoire/strategie_ovt_2018-2022.pdf).

130. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires – Plan d'action 2018-2022*, [En ligne], [\[https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Plan-action-OVT-MFFP.pdf\]](https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Plan-action-OVT-MFFP.pdf).

**État d'avancement sommaire des actions du Ministère pour la mise en œuvre de la Stratégie OVT 2018-2022, par région**

| Régions                 | Actions en cours<br>(en nombre) | Actions réalisées<br>(en nombre) | Actions abandonnées<br>(en nombre) | Total<br>(en nombre) |
|-------------------------|---------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|----------------------|
| Abitibi-Témiscamingue   | 2                               | -                                | -                                  | 2                    |
| Bas-Saint-Laurent       | 5                               | -                                | -                                  | 5                    |
| Capitale-Nationale      | 2                               | -                                | -                                  | 2                    |
| Centre-du-Québec        | 3                               | -                                | -                                  | 3                    |
| Chaudière-Appalaches    | 5                               | -                                | -                                  | 5                    |
| Côte-Nord               | 2                               | -                                | -                                  | 2                    |
| Estrie                  | 5                               | -                                | -                                  | 5                    |
| Gaspésie                | 7                               | -                                | -                                  | 7                    |
| Îles-de-la-Madeleine    | 1                               | -                                | -                                  | 1                    |
| Lanaudière              | 5                               | -                                | -                                  | 5                    |
| Laurentides             | 7                               | 1                                | -                                  | 8                    |
| Laval                   | 1                               | -                                | -                                  | 1                    |
| Mauricie                | 7                               | 1                                | 1                                  | 9                    |
| Montérégie              | 7                               | -                                | -                                  | 7                    |
| Montréal                | 4                               | -                                | -                                  | 4                    |
| Nord-du-Québec          | 1                               | -                                | -                                  | 1                    |
| Outaouais               | 4                               | -                                | -                                  | 4                    |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean | 4                               | -                                | -                                  | 4                    |
| <b>Total</b>            | <b>72</b>                       | <b>2</b>                         | <b>1</b>                           | <b>75</b>            |

## 4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Le Ministère est assujéti à la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics<sup>131</sup>. Dans le but de soutenir et de protéger les divulgateurs d'actes répréhensibles, le Ministère met à la disposition de ses employés plusieurs moyens de communication et une procédure ministérielle. Dans ce contexte, le responsable du suivi des divulgations du Ministère n'a reçu aucune divulgation pour l'exercice 2021-2022.

131. PUBLICATIONS DU QUÉBEC, *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, [En ligne], [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showDoc/cs/D-11.1>].

## Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

| Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 2021-2022  | Nombre de divulgations | Nombre de motifs | Motifs fondés |
|---|------------------------|------------------|---------------|
| 1. Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations  | 0                      |                  |               |
| 2. Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1)  |                        | 0                |               |
| 3. Le nombre de motifs auxquels on a mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22   |                        | 0                |               |
| 4. Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations :<br>Parmi les motifs allégués dans les divulgations reçues (point 2), excluant ceux auxquels on a mis fin (point 3), indiquez à quelle catégorie d'acte répréhensible ils se rapportent. |                        |                  |               |
| Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi  |                        | 0                | 0             |
| Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie  |                        | 0                | 0             |
| Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui   |                        | 0                | 0             |
| Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité  |                        | 0                | 0             |
| Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement   |                        | 0                | 0             |
| Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible désigné précédemment  |                        | 0                | 0             |
| 5. Le nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations   |                        | 0                |               |
| 6. Parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi (point 4), le nombre total de motifs qui se sont avérés fondés   |                        |                  | 0             |
| 7. Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé   | 0                      |                  |               |
| 8. Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23  | 0                      | 0                | 0             |

## 4.5 Accès à l'égalité en emploi

### Données globales

Au 31 mars 2022, l'effectif régulier s'établissait à 2 245 employés. Au cours de l'exercice 2021-2022, 1 112 personnes ont été embauchées selon différents statuts d'emploi.

#### Effectif régulier au 31 mars 2022

| Nombre de personnes occupant un poste régulier |
|--|
| 2 245  |

#### Nombre total des personnes embauchées<sup>132</sup>, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2021-2022

| Régulier <sup>133</sup> | Occasionnel <sup>134</sup> | Étudiant | Stagiaire | Total |
|-------------------------|----------------------------|----------|-----------|-------|
| 195                     | 673                        | 132      | 112       | 1 112 |

### Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

L'atteinte d'un taux d'embauche annuel de 25 % de nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires venant de MVE, qui sont anglophones ou Autochtones, ou encore qui vivent avec un handicap, est visée dans le but d'accroître, parmi le personnel, la représentation des différentes composantes de la population vivant au Québec. Pour l'année 2021-2022, le Ministère a connu un taux d'embauche de 8 % des membres d'au moins un groupe cible.

L'objectif du Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres de MVE 2018-2023<sup>135</sup> est d'atteindre un taux de représentativité global de 18 % pour la fonction publique, alors que l'objectif du Ministère est fixé à 9 %. Au 31 mars 2022, le Ministère avait un taux de représentativité de 3,4 % de membres des MVE dans l'effectif régulier et occasionnel; cette proportion représente une amélioration de 0,7 % comparativement au résultat de l'exercice précédent.

Le Programme fixe également une cible de 2 % de l'effectif régulier pour la représentativité des personnes handicapées. Au 31 mars 2022, le taux de présence, au Ministère, de personnes handicapées s'élevait à 0,9 %.

132. Au cours de l'année financière ciblée, si une personne a été embauchée selon deux statuts d'emplois différents, elle figure dans les deux statuts.

133. Les données sur l'embauche du personnel régulier n'incluent que les données portant sur le recrutement.

134. Le nombre total de personnes embauchées à titre occasionnel n'inclut que les personnes qui ont fait l'objet d'au moins un mouvement (nomination ou renouvellement) durant la période visée. Toutefois, un seul mouvement par personne est retenu. Les employés occasionnels qui ont acquis un droit de rappel sont exclus du nombre total de personnes embauchées.

135. SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, *Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres de minorités visibles et ethniques 2018-2023*, [En ligne], [[https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/programmes\\_mesures/programme\\_acces\\_minorites\\_visibles.pdf](https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/programmes_mesures/programme_acces_minorites_visibles.pdf)].

Le Ministère s'est également vu attribuer une cible de représentativité de 6 % à l'égard du personnel d'encadrement. Au 31 mars 2022, le personnel d'encadrement du Ministère comptait 2,3 % de membres des MVE.

### Embauche des membres de groupes cibles en 2021-2022

| Statut d'emploi | Nombre total de personnes embauchées | Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés | Nombre d'anglophones embauchés | Nombre d'Autochtones embauchés | Nombre de personnes handicapées embauchées | Nombre de personnes embauchées d'au moins un groupe cible | Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi |
|-----------------|--------------------------------------|---|--------------------------------|--------------------------------|--|---|--|
| Régulier        | 195                                  | 18  | 2                              | 1                              | 1  | 22  | 11,3 %   |
| Occasionnel     | 673                                  | 39  | 5                              | 1                              | 13   | 56  | 8,3 %  |
| Étudiant        | 132                                  | 2   | 2                              | 1                              | 0  | 5   | 3,8 %  |
| Stagiaire       | 112                                  | 4   | 2                              | 0                              | 0  | 6   | 5,4 %  |
| <b>Total</b>    | <b>1 112</b>                         | <b>63</b>   | <b>11</b>                      | <b>3</b>                       | <b>14</b>                                  | <b>89</b>   | <b>8,0 %</b>   |

### Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

| Statut d'emploi | 2021-2022 | 2020-2021 | 2019-2020 |
|-----------------|-----------|-----------|-----------|
| Régulier        | 11,3 %    | 13,1 %    | 6,3 %     |
| Occasionnel     | 8,3 %     | 5,4 %     | 4,4 %     |
| Étudiant        | 3,8 %     | 4,3 %     | 3,5 %     |
| Stagiaire       | 5,4 %     | 7,1 %     | 6,6 %     |

### Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

| Groupe cible          | Nombre au 31 mars 2022 | Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022 | Nombre au 31 mars 2021 | Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021 | Nombre au 31 mars 2020 | Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2020 |
|-----------------------|------------------------|---|------------------------|---|------------------------|---|
| Anglophones           | 16                     | 0,7 %   | 17                     | 0,8 %   | 24                     | 1,1 %   |
| Autochtones           | 21                     | 0,9 %   | 22                     | 1,0 %   | 17                     | 0,7 %   |
| Personnes handicapées | 20                     | 0,9 %   | 20                     | 0,9 %   | 18                     | 0,8 %   |
| <b>Total</b>          | <b>57</b>              | <b>2,5 %</b>  | <b>59</b>              | <b>2,6 %</b>  | <b>59</b>              | <b>2,6 %</b>  |

**Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année**

| Groupe cible par regroupement de régions | Nombre au 31 mars 2022 | Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022 | Nombre au 31 mars 2021 | Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021 | Nombre au 31 mars 2020 | Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2020 |
|--|------------------------|--|------------------------|--|------------------------|--|
| MVE<br>Montréal et Laval                 | 3                      | 13,0 %   | 2                      | 8,0 %  | 2                      | 8,0 %  |
| MVE<br>Outaouais et Montérégie           | 11                     | 5,4 %  | 9                      | 4,3 %  | 9                      | 4,3 %  |
| MVE<br>Estrie, Lanaudière et Laurentides | 9                      | 3,8 %  | 6                      | 2,7 %  | 3                      | 1,3 %  |
| MVE<br>Capitale-Nationale                | 37                     | 4,1 %  | 28                     | 3,1 %  | 29                     | 3,1 %  |
| MVE<br>Autres régions                    | 29                     | 2,3 %  | 24                     | 2,0 %  | 23                     | 1,9 %  |
| <b>Total</b>                             | <b>89</b>              | <b>3,4 %</b>   | <b>69</b>              | <b>2,7 %</b>   | <b>66</b>              | <b>2,5 %</b>   |

**Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2022**

| Groupe cible                    | Nombre du personnel d'encadrement | Taux du personnel d'encadrement |
|---------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| Minorités visibles et ethniques | 4                                 | 2,3 %                           |

## Femmes

Le Ministère souhaite assurer aux femmes une place de choix au sein de son personnel. En raison de sa vocation et de la nature des activités sous sa responsabilité, le Ministère compte plusieurs types d'emplois à prédominance traditionnellement masculine. Malgré tout, le taux d'embauche total des femmes est de 47,4 % et celles-ci représentent 41,9 % de l'effectif régulier du Ministère.

### Taux d'embauche des femmes en 2021-2022, par statut d'emploi

|                                      | Régulier | Occasionnel | Étudiant | Stagiaire | Total         |
|--------------------------------------|----------|-------------|----------|-----------|---------------|
| Nombre total de personnes embauchées | 195      | 673         | 132      | 112       | <b>1 112</b>  |
| Nombre de femmes embauchées          | 106      | 293         | 70       | 58        | <b>527</b>    |
| Taux d'embauche des femmes           | 54,4 %   | 43,5 %      | 53,0 %   | 51,8 %    | <b>47,4 %</b> |

### Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2022

| Groupe cible  | Personnel d'encadrement | Personnel professionnel | Personnel technicien | Personnel de bureau | Agentes et agents de la paix | Personnel ouvrier | Total         |
|---|-------------------------|-------------------------|----------------------|---------------------|------------------------------|-------------------|---------------|
| Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes) | 180                     | 916                     | 678                  | 155                 | 306                          | 10                | <b>2 245</b>  |
| Nombre total de femmes                              | 46                      | 399                     | 306                  | 144                 | 45                           | 1                 | <b>941</b>    |
| Taux de représentativité des femmes                 | 25,6 %                  | 43,6 %                  | 45,1 %               | 92,9 %              | 14,7 %                       | 10,0 %            | <b>41,9 %</b> |

## Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Par l'intermédiaire du PDEIPH<sup>136</sup>, le Ministère et le gouvernement du Québec offrent la possibilité d'accompagner des stagiaires pour une durée d'une année. Conçu et financé par le Secrétariat du Conseil du trésor, ce programme est réservé aux ministères et aux organismes dont le personnel est nommé ou rémunéré en vertu de la Loi sur la fonction publique<sup>137</sup>. Le Ministère accomplit également d'autres activités qui favorisent l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, soit :

- la promotion du PDEIPH auprès de l'ensemble de ses gestionnaires;
- la diffusion de manchettes dans l'intranet ministériel ayant pour but de sensibiliser l'ensemble du personnel à la réalité des personnes handicapées ainsi qu'aux obstacles qui se présentent à elles.

136. SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, *Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/gouvernement/travailler-gouvernement/travailler-fonction-publique/programme-de-developpement-de-l'employabilite-a-l'intention-des-personnes-handicapees>].

137. PUBLICATIONS DU QUÉBEC, *Loi sur la fonction publique*, [En ligne], [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/F-3.1.1>].

### Nombre de dossiers soumis en lien avec le PDEIPH

| Automne 2021<br>(cohorte 2022) | Automne 2020<br>(cohorte 2021) | Automne 2019<br>(cohorte 2020) |
|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| 1                              | 6                              | 3                              |

### Nombre de nouveaux participants et de nouvelles participantes au PDEIPH accueillis du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars

| 2021-2022 | 2020-2021 | 2019-2020 |
|-----------|-----------|-----------|
| 0         | 0         | 0         |

## Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles<sup>138</sup>

### Autres mesures ou actions en 2021-2022 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

| Mesure ou action  | Groupe cible          | Nombre de personnes visées         |
|---|-----------------------|------------------------------------|
| Promotion du PDEIPH par la diffusion : <ul style="list-style-type: none"><li>d'une manchette dans le contexte de la Journée internationale des personnes handicapées;</li><li>de deux manchettes dans le contexte de la Semaine québécoise des personnes handicapées pour l'année 2021.</li></ul> | Personnes handicapées | Ensemble des employés du Ministère |
| Diffusion du plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2024 <sup>139</sup>   | Personnes handicapées | Ensemble des employés du Ministère |

138. Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones.

139. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2024*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/documents-ministeriels/PL-personnes-handicapees-MFFP.pdf>].

## 4.6 Allègement réglementaire et administratif

### Allègement réglementaire

#### Projet de loi n° 88

Le projet de loi n° 88 – Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives<sup>140</sup> a été adopté le 11 juin 2021<sup>141</sup>. Cette modification a pour objectifs d'améliorer l'encadrement des activités de mise en valeur et de conservation de la faune et de ses habitats, d'accroître la capacité du Ministère à agir contre le braconnage ainsi que d'accentuer les efforts d'allègement réglementaire et administratif. Ce projet a notamment permis l'allègement suivant : en vertu de l'article 46, le protocole d'entente entre le ministre et les organismes gestionnaires de zecs (OGZ) inclut maintenant le plan de développement des activités récréatives dont l'OGZ peut se doter. Il s'agit de deux formalités administratives qui ont été fusionnées au sein d'une seule.

#### Modification du Règlement sur le mesurage des bois récoltés dans les forêts du domaine de l'État

Édictée par le décret 169-2022 du 16 février 2022, la modification de l'article 5 du Règlement sur le mesurage des bois récoltés dans les forêts du domaine de l'État<sup>142</sup> a pour objectif de tenir compte du délai supplémentaire imparti au terme d'un permis d'intervention, d'un contrat ou d'une entente conclue en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier<sup>143</sup>. Autrement dit, elle précise que le délai supplémentaire accordé ne peut pas être pris en considération dans le calcul du délai de cinq mois que prévoit le règlement.

### Allègement administratif

#### Suivi des cibles de réduction des formalités 2020-2021

En juin 2021, le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a sollicité le Ministère et les autres ministères et organismes assujettis pour effectuer la mise à jour des données 2020-2021 sur les formalités imposées aux entreprises. Ce suivi permet de mesurer les progrès accomplis pour réduire le nombre (-10 %), le volume (-15 %) et le coût des formalités (-20 %). Ces cibles d'allègements gouvernementales ont été inscrites dans la section 4.1 du Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025 (PAGARA 2020-2025)<sup>144</sup>.

---

140. PUBLICATIONS DU QUÉBEC, *Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives*, [En ligne], [<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2021C24F.PDF>].

141. La sanction de la Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives a fait l'objet d'un fait saillant à la page [11](#).

142. PUBLICATIONS DU QUÉBEC, *Règlement sur le mesurage des bois récoltés dans les forêts du domaine de l'État – Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, [En ligne], [<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/a-18.1.%20r.%205.1>].

143. PUBLICATIONS DU QUÉBEC, *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, [En ligne], [<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/a-18.1>].

144. MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION, *Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/gouv/ministere/economie/publications/plan-action-gouvernemental-allegement-reglementaire-2020-2025/>].

## Bilan annuel du nombre de formalités administratives, du volume et du coût (en volume et coût constants de 2004)<sup>145</sup>

| Exercice financier | Nombre de formalités | Volume total    | Coût total     |
|--------------------|----------------------|-----------------|----------------|
| 2019-2020          | 43                   | 13 907          | 3 355 372 \$   |
| 2020-2021          | 44                   | 10 052          | 3 048 557 \$   |
| <b>Variation</b>   | <b>2 %</b>           | <b>(27,7 %)</b> | <b>(9,1 %)</b> |

L'allègement significatif de volume et de coût indiqué dans le tableau précédent est attribuable à la prolongation de la période de validité d'un certificat de producteur forestier, qui est passée de cinq à dix ans en 2020-2021. Cet allègement vient réduire les actes administratifs des entreprises visées et des partenaires responsables de l'enregistrement du certificat. Il permet ainsi au Ministère d'atteindre et de dépasser la cible de réduction du volume et de se rapprocher de la cible de diminution des coûts.

En outre, les dispositions relatives au permis d'intervention pour la récolte du thé du Labrador à des fins commerciales sont entrées en vigueur en février 2020. Les nouvelles dispositions permettent de sécuriser les approvisionnements de l'industrie de la commercialisation du thé du Labrador tout en assurant une exploitation durable de la ressource. Malgré ce qui précède, cette nouvelle formalité constitue un alourdissement du nombre de formalités selon la méthode de suivi qui a été retenue par le MEI.

Conformément aux mesures 3 et 47 du plan d'action gouvernemental, le Ministère a déposé au MEI un plan de réduction des formalités ainsi qu'un plan de réduction des délais de délivrance des permis et autorisations.

## Mesures sous la responsabilité du Ministère au PAGARA 2020-2025

Le 17 décembre 2020, le PAGARA 2020-2025<sup>146</sup> a été lancé. Ce plan d'action présente des mesures concrètes ciblant des secteurs grandement touchés par la pandémie de COVID-19 ou qui joueront un rôle important dans la relance. Trois des mesures présentées dans le tableau suivant sont sous la responsabilité du Ministère.

### Suivi des mesures sous la responsabilité du Ministère dans le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025

| Numéro | Mesure   | Degré d'avancement |
|--------|--|--------------------|
| 26     | Déterminer, de concert avec les représentants de l'industrie de la pourvoirie, quels types de projets légers pourraient faire l'objet de préautorisation en vue de permettre leur réalisation rapide en cours de saison d'opération. Déterminer ensuite les conditions dans lesquelles des préautorisation pourront, le cas échéant, être accordées. | En cours           |
| 27     | Adopter et suivre une méthode standardisée de visites de conformité menées par une équipe régionale et uniformiser la gestion des envois des documents.  | En cours           |

145. Ce bilan débute en 2020-2021 à partir des valeurs de référence de 2019-2020, conformément aux décisions du MEI.

146. Ministère de l'Économie et de l'Innovation, *Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/economie/publications-adm/plans-action/PL-plan-action-allègement-2020-2025.pdf?1612811460>].

| Numéro | Mesure  | Degré d'avancement  |
|--------|---|---|
| 33     | <p>S'assurer que les dates d'ouverture et de fermeture des saisons de chasse et de pêche pour une année donnée sont disponibles aux dates suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• chasse : 15 décembre de l'année précédente;</li> <li>• pêche : 20 mars de l'année donnée.</li> </ul> | <p>Réalisé</p> <p>Les dates de chasse ont été mises en ligne le 23 décembre 2021.</p> <p>Les dates de pêche sont mises à jour chaque année et diffusées au mois de mars, avant la nouvelle saison de pêche.</p> |

## Bilan de la révision ciblée du régime forestier

En 2021-2022, les travaux liés à la mise en œuvre des mesures de la révision ciblée du régime forestier se sont poursuivis<sup>147</sup>. Plusieurs objectifs de cette révision ont été atteints, notamment ceux qui cherchent à accroître l'efficacité des transactions sur le marché libre, à offrir aux bénéficiaires de garantie d'approvisionnement davantage de stabilité et de flexibilité dans la gestion des volumes, de même qu'à adopter une approche proactive dans le déploiement de plans d'aménagement spéciaux. L'optimisation des processus de planification forestière a également été concrétisée par l'atteinte, à l'échelle provinciale, d'une réserve de secteurs de récolte de 300 % des besoins annuels en volume de bois des bénéficiaires de droits forestiers<sup>148</sup> et par la simplification de ces mêmes processus.

En matière de planification opérationnelle, le Ministère entend expérimenter différents modèles de partage de rôles et responsabilités. À cet égard, un projet pilote est en cours en Outaouais.

En ce qui concerne la stabilité et la flexibilité dans la gestion des volumes, de nouvelles mesures ont été mises en place pour améliorer la transition entre deux exercices financiers et pour procurer aux bénéficiaires de garantie d'approvisionnement une offre prioritaire sur les volumes achetés et non récoltés au cours de l'exercice financier précédent.

## Développement de prestations électroniques de services

Le Ministère travaille au développement du Système de gestion et d'autorisation des habitats fauniques. Ce système comportera de nombreux bénéfices pour les divers groupes de clientèle visés :

- une offre de services axée sur le numérique qui répond aux besoins de la clientèle (interne et externe);
- un suivi facilité et rigoureux des différentes demandes adressées au Ministère (autorisations, avis, expertise et information);
- une harmonisation et une augmentation dans la participation des intervenants;
- une solution technologique adaptable et évolutive.

147. La mise en œuvre de la révision ciblée du régime forestier fait l'objet d'un fait saillant à la page 11.

148. L'atteinte de la cible, à l'échelle provinciale, de la prévisibilité de la planification forestière liée à la récolte de bois a fait l'objet d'un fait saillant à la page 10.

Depuis décembre 2020, il est possible, pour une entreprise des régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec, de produire une demande de permis en ligne pour la récolte de bois de chauffage à des fins domestiques<sup>149</sup>. Cette initiative vient simplifier les démarches des entreprises visées, soit les propriétaires de pourvoiries et les gestionnaires de zones d'exploitation contrôlées. En décembre 2021, les régions étaient, en majorité, intégrées dans cette application.

## 4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Le Ministère est assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels<sup>150</sup>. De ce fait, il est soumis au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, le Ministère a reçu 559 demandes d'accès à l'information. Au cours de cette période, 566 demandes ont été traitées<sup>151</sup>, dont 34 ont été reçues au cours de l'exercice financier précédent. Enfin, 27 demandes étaient toujours en traitement au 31 mars 2022.

### Nombre total de demandes reçues

|  |     |
|--|-----|
| Nombre total de demandes reçues <sup>152</sup> | 559 |
|--|-----|

### Nombre de demandes reçues et traitées en 2021-2022, en fonction de leur nature et des délais

| Délai de traitement                  | Demandes d'accès à des documents administratifs | Demandes d'accès à des renseignements personnels | Rectification |
|--------------------------------------|---|--|---------------|
| De 0 à 20 jours                      | 392   | 20   | 0             |
| De 21 à 30 jours                     | 108   | 7  | 0             |
| De 31 jours et plus (le cas échéant) | 5   | 0  | 0             |
| <b>Total</b>                         | <b>505</b>                                      | <b>27</b>  | <b>0</b>      |

149. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Permis d'intervention pour la récolte de bois de chauffage à des fins domestiques*, [En ligne], [[https://operationsregionales.mffp.gouv.qc.ca/APPLICATIONSWEB/Province/PermisDinterventionPourLaR%C3%A9colteDeBoisDeChauffageDomestique/?center=-76%2C50&level=8&\\_ga=2.29914175.1439478992.1669409215-1438959101.1644244332&gl=1\\*fd2iwt\\*\\_ga\\*MTQzODk1OTFwMS4xNjQ0MjQ0MzMy\\*\\_ga\\_7KG0CGH2EY\\*MTY2OTQwOTIxNC42MC4xLjE2Njk0MTA2MjluMC4wLjA](https://operationsregionales.mffp.gouv.qc.ca/APPLICATIONSWEB/Province/PermisDinterventionPourLaR%C3%A9colteDeBoisDeChauffageDomestique/?center=-76%2C50&level=8&_ga=2.29914175.1439478992.1669409215-1438959101.1644244332&gl=1*fd2iwt*_ga*MTQzODk1OTFwMS4xNjQ0MjQ0MzMy*_ga_7KG0CGH2EY*MTY2OTQwOTIxNC42MC4xLjE2Njk0MTA2MjluMC4wLjA)].

150. PUBLICATIONS DU QUÉBEC, *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, [En ligne], [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/A-2.1>].

151. Les demandes traitées sont celles qui ont été menées à terme au cours de l'année financière. Par conséquent, la date de réception pourrait être antérieure à l'année financière visée par cette reddition de comptes. De même, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de celles qui ont été traitées pourraient différer. Les demandes sont comptabilisées selon le délai retenu pour fournir cette réponse.

152. Ce total inclut les demandes de toute nature, soit les demandes d'accès à des documents administratifs, les demandes d'accès à des renseignements personnels et les demandes de rectification. Chaque demande n'est comptabilisée qu'une seule fois, même lorsqu'elle comporte plus d'un volet.

## Nombre de demandes reçues et traitées en 2021-2022, en fonction de leur nature et des décisions rendues

| Décision rendue        | Demandes d'accès à des documents administratifs | Demandes d'accès à des renseignements personnels | Rectifications | Dispositions de la Loi invoquées  |
|------------------------|---|--|----------------|---|
| Acceptée (entièrement) | 86  | 11   | 0              | s. o.   |
| Partiellement acceptée | 88  | 12   | 0              | 20, 21, 22, 23, 24, 28, 32, 34, 37, 39, 48, 53, 54 et 9 de la Charte des droits et libertés de la personne                    |
| Refusée (entièrement)  | 61  | 4  | 0              | 18, 19, 20, 22, 23, 24, 28, 32, 33, 34, 37, 38, 39, 48, 53, 54, 137.1 et 9 de la Charte des droits et libertés de la personne |
| Autres                 | 270   | 0  | 0              | 23, 24, 42, 48, 53 et 54  |

### Mesures d'accommodement et avis de révision

|  |    |
|--|----|
| Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable | 0  |
| Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information                   | 12 |

## 4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Le Ministère s'est donné une politique linguistique<sup>153</sup> pour valoriser l'usage et la qualité du français et, ainsi, être en mesure d'exercer un rôle exemplaire et moteur dans l'application de la Charte de la langue française. En agissant ainsi, le Ministère cherche à assurer la primauté du français dans ses activités.

Dans le but de promouvoir l'emploi et la qualité de la langue française auprès de son personnel, le Ministère a publié dans l'intranet ministériel une manchette rappelant l'existence de sa politique linguistique et l'importance de son application au quotidien. Par ailleurs, une page intitulée « Un français de qualité » est placée en évidence sur la page d'accueil de l'intranet ministériel pour donner accès à des capsules linguistiques sur différents thèmes d'intérêt. Enfin, une manchette sur la Francofête 2022 de l'Office québécois de la langue française a également été diffusée, en mars 2022, dans l'intranet ministériel.

Les ministères et organismes du gouvernement du Québec doivent faire état de l'application de la politique linguistique institutionnelle qu'ils ont adoptée. À cette fin, des réponses aux questions portant sur le comité linguistique permanent, le mandataire du Ministère et l'implantation de la politique linguistique institutionnelle sont fournies dans les tableaux suivants.

153. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Politique linguistique du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/politiques/PO-linguistique-MFFP.pdf?1544541766>].

### Comité permanent et mandataire

| Questions  | Réponses          |
|--|-------------------|
| Avez-vous un ou une mandataire?  | Oui               |
| Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?  | Cinquante ou plus |
| Avez-vous un comité permanent?   | Oui               |
| Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?   | Non               |
| Si oui, donnez le nombre de ces rencontres :   | s. o.             |
| Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation? | Non               |
| Si oui, expliquez lesquelles :   | s. o.             |

### Statut de la politique linguistique institutionnelle

| Questions  | Réponses |
|--|----------|
| Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation? | Oui      |
| Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée :   | 2016     |
| Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée?   | Non      |
| Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française.   | s. o.    |

### Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

| Questions   | Réponses   |
|---|--|
| Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application? | Oui  |
| Si oui, expliquez lesquelles :  | Diffusion d'une manchette dans l'intranet du Ministère |
| Sinon, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous de tenir pour la faire connaître et pour former votre personnel quant à son application?                    | s. o.  |

## 4.9 Égalité entre les femmes et les hommes

Le Ministère joue un rôle actif, sur plusieurs plans, dans les dossiers gouvernementaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

En 2021-2022, pour contribuer à la Stratégie gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021<sup>154</sup>, le Ministère a été appelé à participer à trois comités interministériels : le Comité gouvernemental des responsables ministériels en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, le Comité interministériel pour la mixité en emploi et le Comité interministériel du concours Chapeau, les filles! et son volet Excelle Science. Le Ministère a attribué des bourses de 2 000 \$ à deux lauréates de ce concours dans la catégorie Forêts, faune et parcs.

Voici quelques réalisations du Ministère au cours de l'exercice 2021-2022 :

- participation aux travaux interministériels pour promouvoir et défendre les intérêts du Ministère, de même que pour proposer des actions gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;
- publication de diverses manchettes dans l'intranet ministériel sur des enjeux relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes;
- diffusion d'un mot du sous-ministre à l'occasion de la Journée internationale des femmes du 8 mars 2022;
- veille stratégique sur les enjeux relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les champs de compétences du Ministère;
- contributions au bulletin du Comité interministériel pour la mixité en emploi, notamment par une veille stratégique canadienne et internationale sur des actions favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte de la pandémie de COVID-19, laquelle, selon certaines constatations, aurait eu davantage de conséquences sur les femmes.

## 4.10 Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics<sup>155</sup> (Politique) a pour but, par de meilleures pratiques tarifaires, d'améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes relatives au processus tarifaire. Elle a aussi pour but d'assurer la pérennité des services de l'État ainsi que leur accessibilité afin d'améliorer le bien-être de la population québécoise.

Pour déterminer si la tarification actuelle est conforme à la Politique, le Ministère poursuit ses travaux afin de rapprocher l'ensemble des coûts associés aux revenus de tarification et d'évaluer les degrés d'autofinancement de ses produits et services.

---

154. SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE, *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*, [En ligne], [<http://www.scf.gouv.qc.ca/le-secretariat/strategies-et-plans-daction/strategie-egalite/>].

155. MINISTÈRE DES FINANCES, *Politique de financement des services publics*, [En ligne], [[http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Ministere/Fr/MINFR\\_PolitiqueFSP.pdf](http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Ministere/Fr/MINFR_PolitiqueFSP.pdf)].

## Renseignements sur les biens et services tarifés

Les informations concernant les revenus, les coûts associés, le degré de financement, la révision et l'indexation des biens et services tarifés du Ministère sont présentées à l'annexe I. Les coûts présentés dans cette annexe comprennent la rémunération et le fonctionnement, mais excluent les dépenses de transfert et les événements exceptionnels. Il est également important de noter que, grâce à un partenariat en matière de services partagés, le Ministère reçoit des services de la part des unités administratives centrales du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. En conséquence, ces coûts sont répartis selon l'estimation des efforts consentis auprès de chaque ministère.

### 4.11 Gestion du Bureau de mise en marché des bois

C'est au titre III de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier<sup>156</sup> (articles 119 à 126), qui porte sur la mise en marché des bois, que sont définies les fonctions et responsabilités du Bureau de mise en marché des bois (BMMB). Celles-ci se déclinent en quatre volets :

- mettre en vente, sur un marché libre, un volume minimal de 25 % des bois des forêts du domaine de l'État;
- transposer les prix des enchères aux volumes de bois attribués, soit en garantie d'approvisionnement ou en permis d'intervention pour approvisionner une usine de transformation du bois;
- s'assurer du mesurage et de la facturation de 100 % des bois des forêts du domaine de l'État;
- s'assurer que les revenus sont investis dans les travaux contribuant à maximiser la création de richesse pour l'ensemble de la population.

### Mise en marché et résultats des ventes

Au cours de l'exercice 2021-2022, le BMMB a vendu 96 % des bois offerts sur le marché libre, soit 8,0 Mm<sup>3</sup> de bois sur les 8,36 Mm<sup>3</sup> offerts. Dans cette offre, il a également mis en vente des secteurs touchés par des perturbations naturelles. La répartition des volumes vendus par territoire de mise en marché est présentée dans le tableau suivant. Parmi ceux-ci, près de 1,4 Mm<sup>3</sup> sont des volumes auxquels les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement ont renoncé.

#### Répartition des volumes vendus par territoire de mise en marché pour 2021-2022

| Territoire   | Volumes vendus (en Mm <sup>3</sup> ) | Nombre de secteurs de récolte vendus |
|--------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Centre-Nord  | 1,33                                 | 28                                   |
| Centre-Sud   | 1,28                                 | 56                                   |
| Nord-Est     | 1,49                                 | 19                                   |
| Nord-Ouest   | 2,08                                 | 50                                   |
| Sud-Est      | 0,99                                 | 38                                   |
| Sud-Ouest    | 0,85                                 | 32                                   |
| <b>Total</b> | <b>8,02</b>                          | <b>223</b>                           |

156. PUBLICATIONS DU QUÉBEC, *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, [En ligne], [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/a-18.1>].

Pour l'exercice 2021-2022, la répartition de l'ensemble des ventes par type d'entreprise est présentée dans le tableau suivant. Les scieries sont les entreprises qui achètent le plus de volumes (64,2 %); elles sont suivies par les entrepreneurs forestiers, avec 23,9 % des volumes achetés, et par les entreprises de déroulage, poteaux et panneaux (5,4 %). Les autres catégories de types d'entreprises représentent 6,4 % des volumes vendus au cours de l'année. Le marché libre des bois a donc permis d'ouvrir l'accès aux bois de la forêt publique puisque 30 % des volumes ont été vendus à des entreprises ne détenant pas de garantie d'approvisionnement (entrepreneurs forestiers, coopératives, entreprises de services techniques, consultants, etc.).

### Répartition des ventes par type d'entreprise pour l'exercice 2021-2022

| Type d'entreprise                                | Volumes vendus     |            | Secteurs vendus |            |
|--|--------------------|------------|-----------------|------------|
|  | en Mm <sup>3</sup> | en %       | en nombre       | en %       |
| Scierie  | 5,15               | 64,2       | 130             | 58,3       |
| Entrepreneur forestier                           | 1,92               | 23,9       | 57              | 25,6       |
| Coopérative, groupement et aménagement forestier | 0,27               | 3,4        | 14              | 6,3        |
| Déroulage, poteaux et panneaux                   | 0,43               | 5,4        | 11              | 4,9        |
| Autres   | 0,25               | 3,1        | 11              | 4,9        |
| <b>Total</b>                                     | <b>8,02</b>        | <b>100</b> | <b>223</b>      | <b>100</b> |

## Tarification et opérations financières

Au cours de l'exercice 2021-2022, le BMMB a notamment mis en œuvre les actions suivantes :

- la mise à jour annuelle de la valeur marchande des bois sur pied. Plus de détails sur la méthode de calcul sont disponibles dans son site Web<sup>157</sup>, de même que dans les grilles de taux de la valeur marchande des bois sur pied qui s'applique chaque trimestre;
- la mise à jour des taux qui s'appliquent à la récolte de bois de chauffage à des fins domestiques, à la récolte de biomasse non marchande, à la récolte de l'if du Canada de même qu'à la culture et aux activités d'aménagement d'une érablière à des fins acéricoles sur les terres publiques;
- la facturation d'environ 21,63 Mm<sup>3</sup> de bois et de 118 000 tonnes métriques vertes de biomasse forestière de la forêt publique, pour une somme totale de 376,7 M\$;
- l'amorce des travaux visant la refonte du système Mesuboïs, qui traite le mesurage et la facturation des bois récoltés dans les forêts du domaine de l'État;
- la modification du Règlement sur le mesurage des bois récoltés dans les forêts du domaine de l'État<sup>158</sup>. Elle a pour principal objectif de tenir compte du délai supplémentaire imparti au terme des contrats de vente de bois jusqu'au 30 avril de chaque année, comme le stipulent les contrats de vente conclus en vertu des garanties d'approvisionnement;
- la contribution également à l'analyse et à l'élaboration de solutions ayant pour but d'améliorer la compétitivité et la prévisibilité de l'industrie forestière au Québec par la mesure sur les chantiers à contraintes opérationnelles qui favorise l'accomplissement des activités d'aménagement forestier dans des secteurs non récoltés par le passé. La mise en œuvre

157. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Tarification forestière*, [En ligne], [\[https://bmmmb.gouv.qc.ca/publications-et-reglements/tarification-forestiere/\]](https://bmmmb.gouv.qc.ca/publications-et-reglements/tarification-forestiere/).

158. La modification du Règlement sur le mesurage des bois récoltés dans les forêts du domaine de l'État est également détaillée dans la même section « 4.6 Allègement réglementaire » à la page 73.

de cette mesure s'est accentuée pour l'exercice 2021-2022, en raison de la mise en vente d'un volume total de 1 095 960 m<sup>3</sup>, parmi lesquels 909 680 m<sup>3</sup> ont été vendus;

- la mise à jour des taux d'aide financière pour la récupération des bois touchés par une perturbation naturelle (incendies de forêt, épidémies d'insectes ou chablis) dans les plans spéciaux d'aménagement forestier<sup>159</sup>;
- la modification du Règlement sur la méthode d'évaluation de la redevance annuelle et sur la méthode et la fréquence d'évaluation de la valeur marchande des bois sur pied achetés par les bénéficiaires en application de leur garantie d'approvisionnement<sup>160</sup>. La modification permet de rembourser la redevance à payer dans des cas où des volumes n'ont pas pu être récoltés pour des raisons indépendantes de la volonté des bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement, comme dans le cas d'essences marginales, d'une fermeture d'usine ou d'un plan d'aménagement spécial. Ces modifications contribuent à assurer une meilleure équité dans la tarification forestière.

## Évaluations économiques et financières des investissements forestiers

Au cours de l'exercice 2021-2022, le BMMB a notamment réalisé les actions suivantes afin de contribuer à ce que les différentes orientations stratégiques du Ministère puissent satisfaire aux enjeux économiques et financiers et à ce que les investissements et les stratégies liés à la gestion forestière soient créateurs de richesse pour l'ensemble de la population du Québec :

- la poursuite du développement du Modèle d'évaluation de rentabilité des investissements sylvicoles (MERIS)<sup>161</sup> en 2021-2022 et de deux nouvelles versions (32 bits et 64 bits). Cet outil d'aide à la décision sert à l'intégration des aspects financier et économique pour éclairer la prise de décision en matière d'aménagement forestier;
- la mise à jour du rapport sur les retombées économiques du secteur forestier et sa publication dans son site Web<sup>162</sup>. Le rapport présente les retombées économiques du secteur forestier, en utilisant principalement comme intrant des simulations réalisées à l'aide du modèle intersectoriel du Québec de l'Institut de la statistique du Québec. Les résultats regroupent l'ensemble des gains directs et indirects en matière de création de valeurs résultant de l'activité économique du secteur.

---

159. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Tarification forestière*, [En ligne], [<https://bmmb.gouv.qc.ca/publications-et-reglements/tarification-forestiere/>].

160. LÉGIS QUÉBEC, *Règlement sur la méthode d'évaluation de la redevance annuelle et sur la méthode et la fréquence d'évaluation de la valeur marchande des bois sur pied achetés par les bénéficiaires en application de leur garantie d'approvisionnement*, [En ligne], [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cr/a-18.1.%20r.%206>].

161. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Modèle d'évaluation de rentabilité des investissements sylvicoles (MÉRIS)*, [En ligne], [<https://bmmb.gouv.qc.ca/analyses-economiques/outils-d-analyse/>].

162. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Retombées économiques du secteur forestier – Avril 2021*, [En ligne], [[https://bmmb.gouv.qc.ca/media/64634/rapport\\_retombees\\_economiques\\_vf.pdf](https://bmmb.gouv.qc.ca/media/64634/rapport_retombees_economiques_vf.pdf)].

## Valeur des activités d'aménagement

En tant qu'organisation ayant pour responsabilité d'établir la valeur des activités d'aménagement, le BMMB a mis en œuvre les actions suivantes au cours de l'exercice 2021-2022 :

- la révision des grilles de la valeur des traitements sylvicoles commerciaux et non commerciaux en forêt publique. La révision des grilles a aidé à améliorer l'équité dans le financement des travaux et à reconnaître l'évolution du marché du travail, tout en assurant la stabilité des mesures d'investissement;
- la révision des ajustements de taux des coûts supplémentaires engendrés par la mise en place de moyens ayant pour objectif d'assurer la sécurité et la distanciation physique des travailleurs en sylviculture, tant dans les forêts publiques que dans les forêts privées, selon les normes de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail;
- l'élaboration d'une nouvelle formule permettant d'obtenir les parts de marché 2022-2023 pour l'attribution des contrats en travaux sylvicoles en plus de produire des fiches explicatives à propos des résultats pour chacune des régions. En janvier 2022, le Ministère a revu les parts de marché des entreprises sylvicoles pour l'établissement des ententes de réalisation des traitements sylvicoles et l'attribution des contrats annuels en intégrant les appels d'offres dans le calcul. Pour donner suite aux préoccupations soulevées par les associations sylvicoles, Rexforêt et le Ministère ont convenu d'une position commune au sujet des éléments à intégrer dans le calcul 2022-2023. Le BMMB a traduit cette position dans cette nouvelle formule;
- le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation d'une enquête comptable sur les coûts de la sylviculture en forêt publique. Un questionnaire a été préparé et transmis aux entreprises dès le début de l'année 2022, selon le calendrier prévu. Ces données permettront une mise à jour significative pour la grille de la valeur des traitements sylvicoles en forêt publique en vue de l'exercice 2023-2024;
- le lancement d'un appel d'offres public pour l'établissement d'une enquête comptable sur les coûts en forêt privée et élaboration d'un questionnaire d'enquête sur les coûts avec la collaboration des intervenants en forêt privée. Ces données permettront une bonification significative de la grille de la valeur des traitements sylvicoles en forêt privée puisqu'il s'agit de la première enquête de ce genre à être menée en forêt privée.

## 4.12 Gestion du Programme de financement forestier par La Financière agricole du Québec

La Financière agricole du Québec agit en tant que mandataire du Ministère pour l'administration du Programme de financement forestier<sup>163</sup>. Ce programme vise à appuyer financièrement les producteurs forestiers privés au moyen de garantie de prêt pour un montant maximal de 750,0 k\$. Au 31 mars 2022, le portefeuille de garanties de prêt s'élève à 116,6 M\$. Ainsi, ce programme contribue au développement de la forêt privée.

Cette année, La Financière agricole du Québec a délivré 95 certificats de prêts forestiers pour un montant de 13,0 M\$. Cela représente une baisse de 24 % par rapport au montant de 17,1 M\$ autorisé en 2020-2021.

---

163. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Programme de financement forestier*, [En ligne] [<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/proprietaires-forets-privees/aide-financiere/programme-financement-forestier>].

## 5. ANNEXES

### Annexe I – Revenus de tarification, coûts et degrés de financement atteints

Résultats et informations sur le financement combiné du Ministère et du Fonds des ressources naturelles, volet Aménagement durable du territoire forestier

|   | Revenus de tarification <sup>164</sup><br>(en k\$) | Coûts des biens et services<br>(en k\$) | Degrés de financement atteints | Base de fixation | Dernière année de la révision tarifaire | Fréquence et mode d'indexation   |
|---|--|---|--------------------------------|------------------|---|--|
| <b>Droits et permis</b>                     |  |   |                                |                  |   |  |
| <b>Ressources forestières<sup>165</sup></b> |  |   |                                |                  |   |  |
| Droits de coupe et redevance annuelle       | 408 539  | 286 913                                 | 142 %                          | MAG              | 2021                                    | Trimestrielle, selon l'évolution des indices de prix des produits forestiers   |
| Usines de transformation du bois            | 665  | 383                                     | 174 %                          | DA               | 1994                                    | Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation  |
| Érablières                                  | 4 370  | 2 888                                   | 151 %                          | DA               | 2013                                    | Annuelle, selon les données du dossier économique des Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) <sup>166</sup> |
| Autres                                      | 12 986   | 9 120                                   | 142 %                          | MAG              | 2021                                    | Trimestrielle, selon l'évolution des indices de prix des produits forestiers   |
| <b>Total – Ressources forestières</b>       | <b>426 560</b>                                     | <b>299 304</b>                          |                                |                  |   |  |

164. Ces données étant provisoires, elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2021-2022 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

165. Il n'est pas possible de faire un lien entre les revenus annuels tirés de la récolte des bois des forêts du domaine de l'État et les investissements annuels en aménagement forestier. En effet, l'investissement réalisé aujourd'hui en sylviculture portera ses fruits et permettra de générer de la richesse pour l'ensemble de la société (État, entreprises ainsi que travailleurs) dans le futur, notamment lorsque les superficies aménagées seront rendues à maturité.

166. Les tarifs sont indexés selon le revenu moyen net par entaille, sur une période de cinq ans, lequel est basé sur les données du dossier économique des PPAQ.

|  | Revenus de tarification <sup>164</sup> (en k\$) | Coûts des biens et services (en k\$) | Degrés de financement atteints | Base de fixation | Dernière année de la révision tarifaire | Fréquence et mode d'indexation                      |
|--|---|--------------------------------------|--------------------------------|------------------|---|---|
| <b>Ressources fauniques</b>                        |   |                                      |                                |                  |   |   |
| Permis de chasse, de pêche et de piégeage          | 37 451  | 22 134                               | 169 %                          | MAG              | 2020                                    | Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation |
| Permis commerciaux et particuliers                 | 275   | 141                                  | 195 %                          | MAG              | 2018                                    | Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation |
| Droits pour activités commerciales                 | 1 205   | 1 790                                | 67 %                           | MAG              | 2014                                    | Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation |
| Étude de dossiers                                  | 603   | 2 029                                | 30 %                           | CS               | 2018                                    | Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation |
| <b>Total - Ressources fauniques</b>                | <b>39 534</b>                                   | <b>26 094</b>                        |                                |                  |   |   |
| <b>Total partiel - Droits et permis</b>            | <b>466 094</b>                                  | <b>325 398</b>                       |                                |                  |   |   |
| <b>Ventes de biens et services</b>                 |   |                                      |                                |                  |   |   |
| Matériel et fournitures                            | 5   | n.d.                                 | s.o.                           | DA               | 2006                                    | Non indexé  |
| Location et concession                             | 43  | n.d.                                 | s.o.                           | DA               | s.o.                                    | Indexation prévue ou non dans le contrat            |
| Formules et documents                              | 2   | n.d.                                 | s.o.                           | MAG              | 2013                                    | Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation |
| Protection des forêts <sup>167</sup>               | (42)  | n.d.                                 | s.o.                           | DA               | 2021                                    | Non indexé  |
| Frais d'admission                                  | 7   | n.d.                                 | s.o.                           | DA               | 2017                                    | Non indexé  |
| Analyses en laboratoire                            | 80  | n.d.                                 | s.o.                           | DA               | 2007                                    | Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation |
| Autres revenus                                     | 480   | n.d.                                 | s.o.                           | DA               | 2016                                    | Non indexé  |
| <b>Total partiel - Ventes de biens et services</b> | <b>575</b>                                      | <b>-</b>                             |                                |                  |   |   |
| <b>Total</b>                                       | <b>466 669</b>                                  | <b>325 398</b>                       |                                |                  |   |   |

#### Légende

La mention « n.d. » indique que la donnée est non disponible.

La mention « s.o. » indique que la donnée est sans objet.

La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- selon le prix du marché ou selon une comparaison avec d'autres gouvernements (MAG);
- en fonction du coût des services (CS);
- par décision administrative (DA).

167. Lors du Discours sur le budget 2016-2017, le gouvernement a annoncé qu'il se chargerait progressivement des coûts associés au financement de la protection des forêts de sorte qu'en 2018-2019, 100 % de ces coûts seraient supportés par le gouvernement. Les revenus négatifs s'expliquent par des ajustements dans les contrats d'exercices antérieurs.

## Annexe II – Occupation et vitalité des territoires – État d’avancement des réponses aux priorités régionales

État d’avancement des réponses aux priorités régionales au 31 mars 2022

### Abitibi-Témiscamingue

| Priorité régionale   | Réponses   | État de réalisation |
|--|--|---------------------|
| Priorité régionale 5 : Consolider et diversifier les filières agricoles, forestières, minières, touristiques et d’avenir au sein de l’économie régionale | Poursuivre la mise en œuvre de la vision forestière régionale      | En cours            |
|  | Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée | En cours            |

### Bas-Saint-Laurent

| Priorité régionale   | Réponses  | État de réalisation |
|--|---|---------------------|
| Priorité régionale 2 : Agir pour l’équité entre les personnes et les collectivités en s’assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l’occupation des territoires   | Appuyer la Commission scolaire des Phares dans la réalisation d’un programme « faune-étude » pour les élèves de 3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> secondaire axé sur la pratique de la chasse, de la pêche et du piégeage | En cours            |
| Priorité régionale 6 : Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l’eau, la tourbe, l’environnement et les énergies vertes et renouvelables | Soutenir les projets innovants du Bas-Saint-Laurent   | En cours            |
|  | Réaliser, autant en forêts publiques que privées, les travaux d’éclaircie commerciale qui soutiennent la possibilité forestière   | En cours            |
|  | Favoriser le développement du plein potentiel acéricole afin d’optimiser les retombées économiques régionales   | En cours            |
|  | Dans le cadre de l’objectif transversal prioritaire : relever le défi de main-d’œuvre et de relève entrepreneuriale, le MFFP appuie la réalisation d’un projet d’expérimentation sur l’emploi forestier dans la région                    | En cours            |

### Capitale-Nationale

| Priorité régionale   | Réponses   | État de réalisation |
|--|--|---------------------|
| Priorité régionale 2 : Favoriser l’utilisation de la biomasse forestière | Encourager le développement de la filière associée à la biomasse forestière résiduelle | En cours            |
|  | Soutenir l’industrie des produits forestiers   | En cours            |

## Centre-du-Québec

| Priorité régionale                                  | Réponses  | État de réalisation |
|---|---|---------------------|
| Priorité régionale 4 : Valoriser le milieu agricole | Participer activement aux opérations de surveillance et d'éradication des sangliers échappés  | En cours            |
|   | Collaborer à l'intégration d'aménagements fauniques en milieu agricole et au Plan conjoint des habitats de l'Est : projets de conservation, d'aménagement, de restauration, de protection de milieux humides pour la sauvagine, la plupart en milieux agricoles | En cours            |
|   | Poursuivre la mise en œuvre du Plan de gestion du dindon sauvage 2016-2023, notamment en favorisant la cohabitation entre le dindon sauvage et les divers intervenants concernés du milieu  | En cours            |

## Chaudière-Appalaches

| Priorité régionale  | Réponses  | État de réalisation |
|---|---|---------------------|
| Priorité régionale 3 : Maximiser les retombées de la forêt dans les communautés avec une perspective de développement durable | Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée  | En cours            |
| Priorité régionale 4 : Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles                        | Participer activement aux opérations de surveillance et d'éradication des animaux malades et échappés, comme les sangliers, les cerfs rouges, les daims fauves et les autres espèces exotiques envahissantes, en milieu naturel | En cours            |
|   | Participer activement aux travaux du Ministère concernant la lutte contre les carpes asiatiques   | En cours            |
|   | Appliquer les lignes directrices sur l'introduction de poissons tout en assurant la protection des zones de prépondérance de l'omble de fontaine  | En cours            |
|   | Participer à la lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes dans la Chaudière-Appalaches   | En cours            |

## Côte-Nord

| Priorité régionale   | Réponses  | État de réalisation |
|--|---|---------------------|
| Priorité régionale 3 : Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord | Consolider les activités de première transformation des ressources forestières et favoriser le développement de leur deuxième et troisième transformation | En cours            |
|  | Offrir un soutien technique aux responsables de territoires fauniques structurés  | En cours            |

## Estrie

| Priorité régionale  | Réponses   | État de réalisation |
|---|--|---------------------|
| <b>Priorité régionale 4 : Soutenir la mise en valeur et la transformation des ressources à partir des forces endogènes propres à l'Estrie</b> | Poursuivre les efforts de mobilisation des bois en forêt privée  | En cours            |
|   | Élaborer une stratégie régionale de production de bois de manière à créer une plus grande richesse collective  | En cours            |
|   | Favoriser le développement de la filière de la transformation des produits du bois   | En cours            |
|   | Contribuer au développement acérico-forestier en synergie avec la production de bois   | En cours            |
|   | Accompagner les municipalités dans l'implantation de bonnes pratiques des activités nautiques afin de minimiser la propagation des espèces exotiques envahissantes | En cours            |

## Gaspésie

| Priorité régionale  | Réponses  | État de réalisation |
|---|---|---------------------|
| <b>Priorité régionale 7 : Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestiers, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne, le tourisme et les technologies propres</b> | Poursuivre les travaux du comité régional sur la stratégie de production de bois, notamment la fixation des objectifs de production de bois, le développement des scénarios d'aménagement, etc. | En cours            |
|   | Mobiliser les acteurs du milieu autour de projets qui permettront de valoriser l'utilisation des sous-produits du bois, y compris la filière de la biomasse énergétique                         | En cours            |
|   | Favoriser le développement du potentiel acéricole afin d'optimiser les retombées économiques régionales   | En cours            |
|   | Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée  | En cours            |
|   | Soutenir l'émergence de nouvelles entreprises de services associées aux activités de mise en valeur de la faune   | En cours            |
|   | Profiter de l'abondance de certaines espèces, comme le saumon, l'original et le bar rayé, pour développer des créneaux d'excellence régionaux   | En cours            |
|   | Favoriser, avec les partenaires, le développement de formations spéciales sur la chasse, la pêche et le piégeage, notamment à l'égard de l'orientation, du guidage et de la survie en forêt     | En cours            |

## Îles-de-la-Madeleine

| Priorité régionale  | Réponses   | État de réalisation |
|---|--|---------------------|
| Priorité régionale 4 : Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable | Soutenir la mise en œuvre d'actions visant la mise en valeur et la protection des ressources fauniques et forestières sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine | En cours            |

## Lanaudière

| Priorité régionale  | Réponses   | État de réalisation |
|---|--|---------------------|
| Priorité régionale 1 : Soutenir le développement économique par l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et le soutien aux entreprises dans le virage numérique | Contribuer à assurer le contrôle des coûts d'approvisionnement en forêt publique et encourager la performance des usines de transformation du bois | En cours            |
|   | Soutenir la création de richesse en rédigeant une stratégie régionale de production de bois  | En cours            |
|   | Contribuer au développement de l'acériculture  | En cours            |
| Priorité régionale 4 : Soutenir le développement de l'économie circulaire et de la saine gestion des matières résiduelles   | Soutenir les entreprises dans le développement de la filière de la biomasse forestière énergétique et à d'autres fins                              | En cours            |
| Priorité régionale 10 : Soutenir et bonifier les produits d'appel et les événements culturels et touristiques comme outils de rayonnement régional                      | Protéger et mettre en valeur les habitats fauniques de Lanaudière  | En cours            |

## Laurentides

| Priorité régionale   | Réponses   | État de réalisation |
|--|--|---------------------|
| Priorité régionale 1 : Assurer la prospérité économique des Laurentides dans une approche de développement durable | Favoriser l'innovation et la diversification afin d'accroître la contribution de l'industrie des produits forestiers au développement économique   | En cours            |
|  | Contribuer à assurer le contrôle des coûts d'approvisionnement en forêt publique et encourager la performance des usines de transformation du bois | En cours            |
|  | Soutenir la création de richesse en rédigeant une stratégie régionale de production de bois  | En cours            |
|  | Mettre en place une cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière en Outaouais et dans les Laurentides                          | Réalisée            |
|  | Contribuer au développement de l'acériculture  | En cours            |

| Priorité régionale   | Réponses   | État de réalisation |
|--|--|---------------------|
| Priorité régionale 2 : Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens                                   | Promouvoir une meilleure accessibilité aux plans d'eau des Laurentides   | En cours            |
| Priorité régionale 4 : Dans un contexte de changements, favoriser un aménagement intégré du territoire qui respecte les milieux de vie par le biais d'une forte concertation régionale | Protéger et améliorer la qualité de l'environnement, des écosystèmes naturels, des populations fauniques et des milieux de vie | En cours            |
|  | Participer activement aux opérations de lutte contre la maladie débilitante chronique des cervidés                             | En cours            |

## Laval

| Priorité régionale  | Réponses   | État de réalisation |
|---|--|---------------------|
| Priorité régionale 8 : Favoriser l'émergence d'initiatives structurantes qui participent au déploiement d'un pôle d'innovation au centre-ville et stimuler la croissance des entreprises et de la communauté entrepreneuriale dans son ensemble | Favoriser le développement de la filière de la transformation des produits du bois | En cours            |

## Mauricie

| Priorité régionale   | Réponses   | État de réalisation       |
|--|--|---------------------------|
| Priorité régionale 4 : Soutenir la vitalité de l'écosystème économique | Soutenir les projets innovants de la Mauricie  | En cours                  |
|  | Déterminer le potentiel acéricole afin d'appuyer le développement de l'acériculture  | Réalisée                  |
|  | Mettre en œuvre le Programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche récréative visant à favoriser l'accès aux différents plans d'eau québécois  | Abandonnée <sup>168</sup> |
|  | Poursuivre la mise en œuvre du Plan de gestion du dindon sauvage 2016-2023, notamment en favorisant la cohabitation entre le dindon sauvage et les divers intervenants concernés du milieu | En cours                  |

168. Ce programme a été modifié pour être orienté vers les stations de nettoyage d'embarcation.

| Priorité régionale   | Réponses  | État de réalisation |
|--|---|---------------------|
| <b>Priorité régionale 6 : Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement</b> | Participer activement aux opérations de surveillance et d'éradication des sangliers échappés  | En cours            |
|  | Collaborer à l'intégration d'aménagements fauniques en milieu agricole et au Plan conjoint des habitats de l'Est : projet de conservation, d'aménagement, de restauration, de protection des milieux humides pour la sauvagine, la plupart en milieu agricole | En cours            |
|  | Participer activement aux travaux du Ministère concernant la lutte contre les carpes asiatiques   | En cours            |
|  | Mettre en œuvre le Plan d'action 2016-2021 de la région de la Mauricie visant l'encadrement du camping dans les zones d'exploitation contrôlée (zecs) de chasse et de pêche   | En cours            |
|  | Poursuivre les actions visant le rétablissement des espèces menacées ou vulnérables   | En cours            |

## Montérégie

| Priorité régionale   | Réponses  | État de réalisation |
|--|---|---------------------|
| <b>Priorité régionale 3 : Créer la richesse par l'économie et l'innovation</b>       | Favoriser le développement de la filière de la transformation des produits du bois                                    | En cours            |
|  | Optimiser la deuxième et la troisième transformation du bois  | En cours            |
|  | Élaborer une stratégie régionale de production de bois de manière à créer une plus grande richesse collective         | En cours            |
|  | Soutenir des projets de structuration de la filière bois par la création d'une cartographie industrielle              | En cours            |
| <b>Priorité régionale 6 : Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles</b> | Poursuivre les efforts pour valoriser le bois urbain  | En cours            |
|  | Assurer la protection de la biodiversité et des milieux naturels  | En cours            |
| <b>Priorité régionale 7 : Promouvoir et développer le tourisme</b>                   | Contribuer à promouvoir la chasse et à définir l'activité de pêche sportive sur certains plans d'eau de la Montérégie | En cours            |

## Montréal

| Priorité régionale   | Réponses   | État de réalisation |
|--|--|---------------------|
| Priorité régionale 3 : Favoriser l'essor des entreprises montréalaises   | Favoriser le développement de la filière de la transformation des produits du bois                       | En cours            |
|  | Soutenir des projets de structuration de la filière bois par la création d'une cartographie industrielle | En cours            |
|  | Contribuer à structurer la filière de transformation du bois   | En cours            |
| Priorité régionale 7 : Assurer la croissance durable et sobre en carbone | Soutenir l'utilisation du bois   | En cours            |

## Nord-du-Québec

| Priorité régionale  | Réponses  | État de réalisation |
|---|---|---------------------|
| Priorité régionale 2 : Soutenir le développement et la diversification économique | S'impliquer auprès des communautés locales et autochtones | En cours            |

## Outaouais

| Priorité régionale  | Réponses   | État de réalisation |
|---|--|---------------------|
| Priorité régionale 2 : Favoriser un développement fort et durable des communautés, fondé sur la solidarité et sur un arrimage robuste des milieux ruraux et urbains | Favoriser une cohabitation harmonieuse et renforcer la synergie avec les communautés des Premières Nations | En cours            |
| Priorité régionale 3 : Construire une identité régionale forte  | Protéger et mettre en valeur les ressources et les habitats fauniques de l'Outaouais                       | En cours            |
| Priorité régionale 5 : Développer l'économie et améliorer la position concurrentielle par rapport à la situation frontalière par l'innovation et la diversification | Soutenir le développement du secteur de l'industrie forestière   | En cours            |
|   | Valoriser le capital forestier des forêts feuillues et mixtes  | En cours            |

## Saguenay-Lac-Saint-Jean

| Priorité régionale   | Réponses  | État de réalisation             |
|--|---|---------------------------------|
| <p><b>Priorité régionale 2 : Transports</b><br/>           — Assurer la pérennité des chemins multiusages, maximiser le potentiel ferroviaire; optimiser les installations portuaires; compléter l'autoroute Alma-La Baie, développer le potentiel aéroportuaire; assurer une meilleure connexion entre la région et le territoire du Plan Nord</p>  | <p>Faciliter l'accès au territoire public québécois</p>   | <p>En cours</p>                 |
| <p><b>Priorité régionale 6 : S'assurer que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, l'entité administrative et politique des Pekuakamiulnuatsh, soit un intervenant prioritaire dans tous les projets d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles au Saguenay-Lac-Saint-Jean; renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région</b></p> | <p>Maintenir des relations harmonieuses avec les communautés autochtones</p>  | <p>En cours</p>                 |
| <p><b>Priorité régionale 11 : Forêt - Maintenir et augmenter la possibilité forestière, soutenir les initiatives de deuxième et troisième transformation, favoriser la disponibilité et la formation de la main-d'œuvre, optimiser les mesures de protection et soutenir la recherche</b></p>  | <p>Soutenir l'industrie des produits forestiers</p> <p>Mettre en œuvre la stratégie régionale de production de bois</p> | <p>En cours</p> <p>En cours</p> |

# Annexe III - Organigramme au 31 mars 2022





